



GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
NOTRE EUROPE

20 ANS D'ACTION DU COMITE JEAN MONNET
(1955-1975)

Avec le concours de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.

Problématiques Européennes N° 8
Mai 2001

ETUDE DISPONIBLE EN FRANÇAIS
© Notre Europe, mai 2001

Pascaline Winand

Chercheur qualifié du Fonds National de la Recherche scientifique belge et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles ainsi qu'à la *Vrije Universiteit Brussel*. Elle a été *Visiting Professor* à l'Université de Carnegie Mellon (1991-1992) et de Pittsburgh (2001) aux Etats-Unis, à l'Institut des Relations internationales de Kijiv Taras Shevchenko University (1999, 2001) en Ukraine et à la *Pontificia Universidad Catolica del Peru* à Lima (2000). Pascaline Winand a par ailleurs été *Jean Monnet Fellow* et *Research Fellow* à l'Institut universitaire européen de Florence (1989-1991) et *Research Fellow* à l'Institut Nobel à Oslo (1997). En 1994 elle a reçu le *Adolph Bentinck Special Mention Prize* pour son livre Eisenhower, Kennedy and the United States of Europe (St. Martin's Press et Macmillan, 1993). Ses travaux couvrent un large éventail de sujets dont l'histoire de l'intégration européenne et les relations Etats-Unis/Europe. Elle dirige depuis un an la collection "Cité européenne/*European Policy*" aux Presses interuniversitaires européennes-Peter Lang.

Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Créée en 1978 par Jean Monnet qui lui a transféré l'ensemble de ses archives. Celles-ci ont été rejointes par celles d'autres fondateurs et protagonistes de son action et sont complétées par une médiathèque. Ce fond documentaire, qui ne cesse de s'enrichir, est utilisé par des chercheurs et des responsables. Leurs travaux sont régulièrement publiés dans les « Cahiers rouges ».

La Fondation est une institution indépendante, d'utilité publique. Son siège a été choisi par Jean Monnet à Lausanne, ville qui avait abrité le siège juridique de son Comité d'action et des outils scientifiques qui l'accompagnaient.

Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Ferme de Dorigny, 1015 Lausanne, SUISSE

Tél : 00 41 21 692 20 90 - Fax : 00 41 21 692 20 95

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches sur l'Europe, son passé, ses civilisations, sa marche vers l'unité et ses perspectives d'avenir. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de six chercheurs originaires de divers pays.

Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs et des intellectuels extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes.

L'association organise également des rencontres et des séminaires en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse. Conformément aux statuts de l'association, le « Comité Européen d'Orientation » se réunit également au moins trois fois par an ; il est composé de personnalités issues des différents pays européens et de diverses origines politiques et professionnelles.

PRESENTATION

En premier lieu, je voudrais remercier Max Kohnstamm à qui revient l'idée de cette publication et le professeur Rieben, directeur de la Fondation Jean Monnet, qui l'a rendue possible.

Si les travaux historiques n'entrent pas dans la vocation de Notre Europe, ce retour aux origines du projet européen nous est apparu utile au moment où doit s'ouvrir un grand débat démocratique sur l'avenir de l'Union. En notre temps où le concept ambigu de pragmatisme tient trop souvent lieu de vision politique, revisiter l'esprit initial de l'aventure européenne, pour en raviver l'ambition, est loin d'être une démarche inutile.

D'autant que la visite mérite le détour et met à mal les idées reçues sur la « méthode Monnet », telles que le contournement du politique par l'économique ou la théorie de l'engrenage. Le projet européen, à la lecture de ces pages, est indissociablement économique *et social* et s'inscrit dans une perspective géopolitique ambitieuse, dimensions éclairant un pragmatisme qui ne se satisfait pas de lui-même. Par sa composition même et par ses prises de position, le Comité révèle une véritable obsession de conciliation des dimensions économique et sociale de l'Europe politique en gestation. Dans le contexte, maintenant dépassé, de la guerre froide, il développe une vision sans naïveté du partenariat transatlantique : le projet n'est pas d'intégrer l'Europe naissante à un ensemble dominé par les États-Unis mais de mettre l'Europe au niveau de ceux-ci (autre obsession) pour rendre possible un partenariat équilibré. C'est dans cette perspective qu'est continûment rappelée la responsabilité spécifique de l'Europe vis à vis des pays en développement et la nécessité d'intégrer la Grande-Bretagne, fut-ce au prix d'une géométrie variable distinguant zone de libre-échange et *marché commun* à dimension sociale.

Le Comité envisageait beaucoup des développements actuels de l'Union et en particulier l'Union économique et monétaire (*et sociale*, pour être plus près du texte). Mais toujours à la lumière de ce qui fait la spécificité incontournable du projet européen : la confiance, dans tous les domaines, en un exécutif supranational et une Cour de Justice indépendante. Pour être déterminée, cette primauté de ce qu'on appellera la « méthode communautaire » n'en est pas pour autant rigide, ainsi qu'en témoignent l'hypothèse d'une Europe à deux vitesses permettant l'intégration britannique ou l'effort de compréhension des « Plans Fouchet » successifs.

Il reste un mot à dire du Comité lui-même, à partir de la lumineuse présentation de Pascaline Winand. La formule d'un tel groupe de pression, loin cependant de se limiter à des cercles d'experts, ne serait probablement plus praticable de nos jours, où l'on préférerait parler de société civile, selon une configuration différente. Plus actuel reste l'extraordinaire acharnement qui a marqué les 20 années d'exercice du Comité, pour laquelle me vient spontanément une référence sportive : pendant toutes ces années, le Comité a réellement « marqué à la culotte » le passage de la CECA à la CEE et les premiers pas de celle-ci. Ce miraculeux mélange de clarté et de simplicité dans la vision politique, et d'obstination dans son rappel permanent aux « décideurs » constitue un message d'une grande actualité : si l'aventure européenne est le projet politique le plus exaltant qui nous soit proposé, il s'agit d'un chemin difficile qui réclame de ses partisans à la fois ambition et modestie, vision prospective et obstination quotidienne.

Jacques Delors

TABLE DES MATIERES

NOTE INTRODUCTIVE DE PASCALINE WINAND	1
Avertissement	13
Constitution du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe	15
- PREMIERE SESSION (Paris, 18 janvier 1956)	19
1. Résolution exposant les motifs de la déclaration commune	19
2. Déclaration commune qui sera soumise à l'approbation parlementaire	21
- TROISIEME SESSION (Paris, 19 et 20 septembre 1956)	23
Introduction	23
Résolution	24
Communiqué à la presse du 16 octobre 1956	28
- QUATRIEME SESSION (Paris, 6 et 7 mai 1957)	29
Résolution	29
Résolution du 25 novembre 1957	31
- CINQUIEME SESSION (Paris, 16 et 17 octobre 1958)	33
Déclaration commune	33
1. Exposé des motifs	33
2. Les actions urgentes	34
3. Résolution	37
- SIXIEME SESSION (Paris, 11 mai 1959)	39
Déclaration commune	39
1. Politique européenne de l'énergie	39
2. politique financière commune	40
3. Etablissement de relations multilatérales entre le Marché Commun et les pays tiers, en particulier l'Angleterre et les autres pays européens	41
4. Pays sous-développés	41
- SEPTIEME SESSION (Paris, 19 et 20 novembre 1959)	45
Déclaration commune	45
Résolutions	49
1. Les relations du Marché Commun avec d'autres parties du monde	49
2. Création d'un seul Exécutif Economique Européen remplaçant les trois Exécutifs existants en maintenant les pouvoirs que leurs confèrent les Traités existants	50
3. Disposition anti-cartel	51
4. Energie	51

5. Politique financière européenne	51
- HUITIEME SESSION (Paris, 11 juillet 1960)	53
Déclaration commune	53
Résolutions	58
1. Fusion en un seul Exécutif Economique Européen	58
2. Elections au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne	58
3. Mise en vigueur du contrôle par les institutions de la CEE des ententes et abus de puissance économique contraires au Traité	59
4. L'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays européens à l'ensemble des Communautés Européennes	60
5. La contribution de la Communauté à un effort des pays évolués pour aider les régions sous-développées	60
- NEUVIEME SESSION (Paris, 10 et 11 juillet 1961)	61
Déclaration commune	61
1. La continuation de l'unification économique et politique de l'Europe	62
2. La mise en œuvre d'actions d'ensemble de l'Europe et de l'Amérique	63
Déclaration commune du 26 juin 1962	66
- DIXIEME SESSION (Paris, 17 et 18 décembre 1962)	69
Déclaration commune	69
- ONZIEME SESSION (Bonn, 1er juin 1964)	75
Déclaration commune	75
1. Poursuite de l'unification de l'Europe	75
2. Etablissement graduel d'une relation de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique	78
3. Commencement de politique collective dans les questions nucléaires	80
4. Evolution par des accords successifs d'une coexistence entre l'Occident et l'URSS	82
- DOUZIEME SESSION (Berlin, 8 et 9 mai 1965)	85
Déclaration commune	85
Résolutions relatives au Marché Commun adoptées à l'unanimité par le Comité	89
Communiqué à la presse du 17 mars 1967	91
- TREIZIEME SESSION (Bruxelles, 15 juin 1967)	93
Déclaration commune	93
Résolutions	94
1. Résolution relative à l'adhésion de la Grande-Bretagne	94
2. Résolution relative à l'organisation du développement technologique de la Communauté Européenne	94

3. Résolution relative à l'établissement de rapports à égalité avec les Etats-Unis	94
4. Résolution relative à la coopération de la CEE avec l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est	95
- QUATORZIEME SESSION (Londres, 11 mars 1966)	97
Déclaration commune	97
Résolutions	99
1. Adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE	99
2. Intégration politique de l'Europe	99
- QUINZIEME SESSION (Bruxelles, 15 et 16 juillet 1969)	101
Résolutions	101
Déclaration commune	102
- SEIZIEME SESSION (Bonn, 15 et 16 décembre 1969)	105
Résolutions	105
1. Résultats de la Conférence de Messine	105
2. Développement du Marché Commun en Union Economique et Monétaire	106
3. Négociation avec la Grande-Bretagne	107
4. Commencement d'organisation politique en Europe	108
- DIX-SEPTIEME SESSION (Bonn, 23 et 24 février 1971)	109
Déclaration commune	109
Résolutions	110
1. Adhésion de la Grande-Bretagne	110
2. Union Economique et Monétaire	111
3. Action sociale	112
4. Rapports de la Communauté avec les Etats-Unis	112
5. Rapports de la Communauté avec l'Est	113
6. Organisation politique de l'Europe	113
- DIX-HUITIEME SESSION (Bruxelles, 3 mai 1975)	115
Résolutions adoptées par le Comité	115
1. La solidarité monétaire et économique des pays de la Communauté	115
2. Rapport d'égalité avec les Etats-Unis	117
3. La contribution à la création d'emplois rénovant les régions en retard ou en déclin et au développement des pays de la Communauté	118
4. Contribution de la Communauté au progrès social	119
LETTRE DE DISSOLUTION DU COMITE	121

LE COMITE D'ACTION POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE DE JEAN MONNET¹

Pascaline Winand

La création du Comité

En novembre 1954, quelques mois après la défaite de la Communauté européenne de Défense, Monnet annonce son intention de ne pas chercher à renouveler son mandat de Président de la Haute Autorité de la CECA. Il s'en explique devant l'Assemblée Commune de la CECA: "Les Institutions de notre Communauté exercent seulement les pouvoirs qui leur ont été délégués. Il ne leur appartient pas de les étendre. C'est des parlements et des gouvernements que dépend la décision de transférer de nouveaux pouvoirs aux institutions européennes. L'impulsion doit donc venir du dehors."² Pour aider à donner cette impulsion motrice, afin d'obtenir un plus large soutien pour les projets européens à venir, Monnet et ses collaborateurs songent à la création d'un front ou d'un groupe d'action pour l'Europe. Le jeune François Duchêne qui travaille à la section information de la Haute Autorité et qui rejoindra plus tard la petite équipe du Comité d'Action de l'avenue Foch, lui suggère tout d'abord de se porter candidat au Parlement français, ceci afin de former un parti à vocation nettement "européenne" en France. Mais Monnet préfère l'idée d'un "Front européen" ou "Front pour les Etats-Unis d'Europe" dont les membres proviendraient de plusieurs pays européens et non pas de la seule France. Dans une première version, il envisage que le Front ou Comité d'Action soit accessible aux mouvements européens spécialisés aussi bien qu'au monde des affaires. Il changera d'avis par la suite et quand il fonde son Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, seuls les représentants des syndicats non-communistes et des partis politiques démocratiques sont invités à se joindre au Comité. Monnet s'en expliquera en disant que les organisations "européennes" ont de bonnes intentions mais ne possèdent pas de pouvoir réel. D'autre part, contrairement à certains mouvement européens, le Comité d'Action ne se veut pas une organisation de masse mais bien plutôt un groupe d'action d'élite destiné à promouvoir des réalisations concrètes pour la création des Etats-Unis d'Europe. Quant aux organisations patronales, elles sont plutôt orientées vers le profit, alors que les partis politiques et les syndicats, sont en général éloignés de telles considérations et possèdent une

¹ Certaines parties de cette introduction sont reprises d'un article antérieur: Pascaline Winand, "Les groupes de promotion pour l'Europe et les comités d'action", in: Mario Telò, ed., Démocratie et Construction européenne, Etudes européennes, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1995, pp. 293-311.

vue d'ensemble de la situation.³ Etant donné que tout nouveau projet européen devra être approuvé par les parlements nationaux, qui exercent le contrôle ultime sur la politique gouvernementale, que les partis politiques de l'époque ont retrouvé de leur puissance, et que les majorités parlementaires changent au gré des fortunes électorales, Monnet estime que la meilleure stratégie est de rallier les représentants du plus grand nombre possible de partis politiques-qu'ils soient ou non au pouvoir-autour d'objectifs simples et concrets. Quant aux syndicats, ils représentent des millions de travailleurs et sont plus proches des préoccupations et des changements quotidiens; en outre bien des syndicalistes sont aussi des élus.⁴ Point important, Monnet demandera aux représentants des partis et syndicats qui adhéreront au Comité d'obtenir le soutien de leurs organisations pour les projets et les politiques dont le Comité se fera l'avocat. Les membres du comité ne siègent donc pas au comité pour leur compte, mais en tant que représentants de leurs organisations. On comprend mieux dès lors la réflexion d'un commentateur selon laquelle le comité était "quelque chose comme la conscience démocratique collective de la Communauté européenne."⁵

Sont invités à devenir membres du Comité Monnet dès sa création en octobre 1955, les partis démocrates-chrétiens, socialistes et libéraux, ainsi que les syndicats non-communistes des six pays de la CECA.⁶ Monnet déploiera par la suite beaucoup d'énergie pour obtenir l'adhésion des conservateurs, travaillistes et libéraux britanniques au Comité d'Action. Adhésion qu'il finira par obtenir en octobre 1969 et qui préfigurera l'entrée de la Grande-Bretagne aux Communautés quelques années plus tard. Parmi les 34 membres fondateurs du Comité Monnet, des noms célèbres tels que Guy Mollet, Erich Ollenhauer, Amintore Fanfani, Kurt Kiesinger, Théo Lefevre, Ugo la Malfa, René Pleven, Auguste Cool and Giulio Pastore. Certains membres du Comité continueront à participer aux réunions tout en exerçant des fonctions gouvernementales importantes. C'est notamment le cas pour Willy Brandt et Herbert Wehner, respectivement président et vice-Président du SPD qui resteront membres du Comité quand ils deviendront, qui Vice-Chancelier ministre des Affaires étrangères, qui Ministre pour les affaires pan-allemandes en 1966.⁷

² Cité dans Pascal Fontaine, Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet, Centre de Recherches européennes, Lausanne, 1974, p. 24.

³ voir Fontaine, op. cit., pp. 47-53.

⁴ Mari a Grazia Melchionni "Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe: un réseau au service de l'Union européenne", in: Gérard Bossuat et Andreas Wilkens, eds., Jean Monnet, l'Europe et les Chemins de la Paix, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 236.

⁵ Richard Mayne, The Recovery of Europe, Weidenfeld and Nicolson, 1970; Fontaine, op. cit., pp. 216-220.

⁶ Monnet n'invitera pas le R.P.F. à devenir membre du comité. Il faut d'ailleurs insister sur la faiblesse du Comité Monnet en France. Pour plus de détails et une liste des membres, voir: Fontaine, op. cit.

⁷ Voir, Fontaine, op. cit., p. 52.

Si le comité eut souvent du mal à se maintenir à flot financièrement, il n'en reste pas moins vrai que ce qui faisait sa force principale était le sentiment d'une mission à accomplir, d'un besoin moral de perpétuer l'effort d'unification européenne,⁸ ainsi qu'un profond attachement à la personne de Jean Monnet. Au moment de la décision de Monnet de mettre fin aux activités du Comité en 1975--il avait alors 87 ans--, un de ses membres les plus dévoués, Herbert Wehner, décrivit le Comité comme "un cercle d'amis qui ne se considéraient pas les uns les autres comme des ennemis politiques mais comme des amis servant la même cause . . . Les jeunes n'avaient pas vécu les crises et tragédies du passé et la pensée de Jean Monnet et le travail du Comité d'Action étaient un trésor qui ne devait pas simplement sombrer dans l'oubli."⁹ Monnet était le centre de ce cercle d'amis. Pour Max Kohnstamm, vice-président du Comité Monnet, "le Comité d'Action et la personne de Monnet étaient inséparables." Dès lors, on ne pouvait pas vraiment "parler du Comité et de son action sans parler en même temps de Jean Monnet et de sa place particulière en Europe." La relation entre les deux était si étroite que l'on pouvait dire que si "dans une large mesure le Comité d'Action était une bonne excuse pour l'action de Jean Monnet sur les gens, une telle action aurait été beaucoup plus difficile , ou peut-être en partie impossible, sans le Comité."¹⁰ En d'autres termes, Monnet avait besoin d'un carte de visite pour maintenir et étendre son réseau d'influence, le Comité lui donnait une certaine légitimité dans ses rapports avec ses interlocuteurs. Mais sans Monnet et ses relations il n'y aurait sans doute pas eu de Comité.

Le noyau du "Comité Monnet"

L'action du Comité reposait en grande partie sur le travail quotidien acharné de quelques fidèles collaborateurs, dont Monnet s'était adjoint les services et, bien évidemment, sur le travail de Monnet lui-même.¹¹ La répartition des tâches au sein de la petite équipe Monnet se faisait selon les aptitudes de chacun. Le Français Jacques Van Helmont avait la

⁸ Quand Monnet fit savoir aux membres de son Comité en 1975 qu'il pensait que celui-ci avait rempli sa tâche, le numéro deux de Fanfani, Mr. Antoniozzi, Vice-Secrétaire des chrétiens-démocrates italiens, insista pour que le Comité continue à exister afin de faire naître vraiment un jour les Etats-Unis d'Europe. Pour lui le rôle du comité était "d'assurer une continuité morale", Consultation des membres italiens par Van Helmont, 3 mars 1975, Archives de Max Kohnstamm (MKD).

⁹Max Kohnstamm, Note à l'attention de Monsieur Monnet, 20 février 1975, p. 3, MKD.

¹⁰Kohnstamm à Schaetzel, 26 septembre, 1960, MKD, D9.

¹¹Le secrétariat permanent du Comité était situé avenue Foch dans un vaste appartement assez inhospitalier qui appartenait au beau-frère de Monnet. Les statuts d'"Association de gestion administrative" du Comité furent enregistrés à Lausanne le 15 mars 1957, Monsieur le Professeur Henri Rieben, fidèle ami de Jean Monnet, agissant en tant que secrétaire administratif. C'est en janvier 1956, lors de la première session que ses membres en adoptèrent les statuts et élurent Jean Monnet comme président. Le Hollandais Max Kohnstamm fut nommé Secrétaire Général du Comité lors de sa troisième session en 1956, et en devint plus tard vice-président, Jacques Van Helmont reprenant alors la fonction de Secrétaire général. Kohnstamm continua à assister Monnet jusqu'à la dissolution du Comité en 1975. Jacques Van Helmont fit de même, sauf pour la période allant de juin 1958 à janvier 1963. Quant à François Duchêne et Richard Mayne, tous deux citoyens du Royaume-Uni, ils firent aussi partie de l'équipe Monnet, mais pour des périodes plus courtes que Kohnstamm ou Van Helmont. Si nous ajoutons à ce groupe deux ou trois secrétaires dévouées, et des traducteurs occasionnels, nous avons le centre nerveux, le

plume facile, c'est à lui que revenait la tâche souvent ingrate de rédiger et de réviser les versions successives - allant parfois jusqu'à 37- des résolutions et déclarations du Comité d'Action, Monnet cherchant à obtenir un consensus des membres. Autant que possible, Monnet essayait de rencontrer personnellement les membres du Comité ou d'autres personnalités importantes. Kohnstamm l'accompagnait fréquemment lors de ses visites, ou le remplaçait, surtout quand il s'agissait de visites en Allemagne, dans les pays du Benelux ou aux Etats-Unis. Quant à Van Helmont, il se chargeait généralement des contacts avec l'Italie, les Anglais Richard Mayne et François Duchêne effectuant souvent des voyages au Royaume-Uni pour le Comité.¹²

Selon les thèmes, les résolutions et déclarations étaient envoyées avant la rédaction de la version définitive non seulement à des membres du Comité mais aussi aux amis de Monnet aux Etats-Unis, à des fonctionnaires des Communautés européennes, ainsi qu'à des hommes politiques ou des amis de Jean Monnet qui n'étaient pas membres du Comité. Il arrivait qu'une résolution soit envoyée en premier lieu à des fonctionnaires des Communautés, et ensuite seulement aux membres du Comité, ceci afin d'obtenir l'avis des Communautés sur une politique donnée. Monnet comptait d'ailleurs de nombreux amis aux Communautés, certains ayant autrefois travaillé pour lui au Plan ou encore à la Haute Autorité.¹³

Multiappartenance

Les premières réunions du Comité se tinrent en France, celui-ci déplaça par la suite ses réunions à Bruxelles, Bonn et Berlin, en partie en raison du déclin de l'influence de Jean

cœur du comité Monnet.

¹² Sur le Comité Monnet et son créateur, voir par exemple: Pascal Fontaine, Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet, *op. cit.*; Mari a Grazia Melchionni "Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe: un réseau au service de l'Union européenne", in: Gérard Bossuat et Andreas Wilkens, eds., Jean Monnet, l'Europe et les Chemins de la Paix, *op. cit.*; Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, CEDICE, Centre d'Education et d'Information pour la Communauté européenne, fiche 193; François Duchêne, Jean Monnet. The First Statesman of Interdependence, New York, London, W.W. Norton, 1994; Eric Roussel, Jean Monnet 1888-1979, Paris, Fayard, 1996; Walter Yondorf, "Monnet and the Action Committee: The Formative Period of the European Communities", in: International Organization 19 (1965), pp. 885-912; Douglas Brinkley and Clifford Hackett, éd., Jean Monnet. The Path to European Unity, New York, St. Martin's Press, 1991; Clifford Hackett, éd., Monnet and the Americans, Washington, Jean Monnet Council, 1995; Jean Meynaud et Dusan Sidjanski, "Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe", in: Annuaire européen 13 (1965), pp. 3-27; Elsa Guichaoua, "Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe et son influence sur la presse (1955/1957)", in: René Girault et Gérard Bossuat, éd., Europe brisée - Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au Xxe siècle, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994; Antonio Varsori, "Jean Monnet e il Comitato d'Azione per gli Stati Uniti d'Europa tra MEC ed Euratom", in: Sergio Pistone, éd., I movimenti per l'unità europea 1954-1969. Atti del convegno internazionale Genova 5-6-7 novembre 1992, Pavia, Pime, 1996, pp. 349-371; Antonio Varsori, "Jean Monnet e il comitato d'azione per gli Stati Uniti d'Europa dalle origini ai Trattati di Roma (1955-1957)", in: Andrea Ciampani, éd., L'altra via per l'Europa. Forze sociali e organizzazione degli interessi nell'integrazione europea (1947-1957), Milano, Franco Angeli, 1995, pp. 139-170; Michel Dumoulin, Robert Triffin, le CAEUE de Jean Monnet et les questions monétaires européennes (1969-1974). Inventaire des Papiers Triffin, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1988. Pour une bibliographie détaillée sur Jean Monnet, voir: Gérard Bossuat et Andreas Wilkens, eds., Jean Monnet, l'Europe et les Chemins de la Paix, *op. cit.*, pp. 505-519.

¹³ Pour ne citer que deux exemples, François Fontaine et Jacques Rabier, qui travaillaient pour Monnet à la Haute Autorité, occupaient respectivement les postes de Directeur du service d'information des Communautés à Paris et de Directeur Général de l'information à Bruxelles. Tous deux étaient des visiteurs assidus de l'avenue Foch et faisaient partie du petit groupe des

Monnet en France. Nous n'avons pas l'intention de décrire ici les différentes réunions du Comité et les circonstances les ayant précédées, ceci ayant déjà été fait par ailleurs, mais nous pouvons néanmoins montrer la zone d'influence potentielle du Comité en donnant un aperçu des appartenances diverses de ses membres, outre leur fonction de représentants de partis politiques et de syndicats. Au niveau national certains membres appartenaient aussi au gouvernements ou aux parlements nationaux. Au niveau européen, d'autres membres exerçaient des fonctions au Parlement européen, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au Comité économique et social, ou encore au Mouvement européen. Au niveau atlantique, quelques membres du Comité Monnet figuraient sur la liste du groupe de Bilderberg.¹⁴ Enfin, au niveau international, les représentants des syndicats qui siégeaient au Comité, occupaient par ailleurs des postes clé à la Confédération internationale des Syndicats libres ou encore à la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

Financement et expertise technique

Si la structure relativement lâche et souple du Comité et le vaste et influent réseau dont il était le centre contribuaient très certainement à faire sa force, on peut néanmoins s'interroger sur la façon dont il palliait à un manque relatif d'ancrage institutionnel solide. La petite équipe de Monnet assurait un minimum d'organisation, mais comment le comité était-il financé et où puisait-il son expertise technique? Contrairement à ce que l'on affirme généralement, le Comité n'était pas exclusivement financé par les contributions annuelles de ses membres. Ses statuts lui laissaient en effet toute latitude d'accepter "toutes autres ressources telles que des bourses, héritages, ou subventions que sa Commission administrative a[vait] le pouvoir d'accepter ou de refuser."¹⁵

Pour ce qui est de l'expertise technique, que Monnet et ses assistants ne possédaient pas toujours, le Comité se faisait aider par les amis de Monnet aux Communautés, des professeurs d'université ou des journalistes, qui préparaient parfois des rapports qui étaient

fidèles de Monnet qui aidaient le Comité dans ses activités.

¹⁴Les réunions du groupe de Bilderberg avaient débuté dans le début des années cinquante et rassemblaient des personnalités appartenant aux milieux de l'industrie, du gouvernement, des partis politiques, des universités et du monde du travail en vue de discuter des problèmes atlantiques. Les Communautés européennes, on ne s'en étonnera pas, étaient fréquemment au centre des discussions. Bien que le but des réunions de Bilderberg ne soit pas de faire de la politique, l'atmosphère informelle de celles-ci qui se déroulaient à huis-clos, donnait l'occasion aux membres du Comité d'Action qui y participaient d'entendre les réactions de personnalités de tout premier plan, et notamment du côté américain.

¹⁵Pascal Fontaine, *op. cit.*, p. 41. Le Comité rencontra parfois de grosses difficultés à réunir les contributions de ses membres en temps voulu et de manière suffisante. Pour remédier à cet état de choses, la fortune personnelle de Jean Monnet, ainsi que le financement d'industriels tels que Giovanni Agnelli, le directeur administratif de FIAT, de l'industrie allemande, de la Fondation Ford, de Shell, Unilever, British Aircraft et British Steel, par exemple, furent mis à contribution. Il faut aussi citer le dévouement d'une secrétaire de Jean Monnet, qui, une fois son travail pour le Baron Robert Rotschild terminé, faisait des heures supplémentaires gratuites pour le Comité après cinq heures. Enfin, la Commission des Communautés européennes finit par mettre un assistant et une secrétaire à temps plein à la disposition du Comité. Lettre de Max Kohnstamm à Jean

alors discutés lors des réunions. Le Comité se fit aussi assister par plusieurs centres qui n'en faisaient pas officiellement partie. Sur l'injonction de Jean Monnet, qui estimait que le Comité devait non seulement agir mais aussi "être utile à ses membres entre actions" fut créé le Centre de Recherches européennes à Lausanne en octobre 1957. Dirigé par le Professeur Rieben, celui-ci écrivait des rapports sur les questions européennes, y compris les fameux cahiers rouges, certains étant expressément commandés par Monnet.¹⁶ Il y avait aussi le Centre de Documentation, animé par François Duchêne et présidé par Monnet. Ses tâches principales étaient de tenir les membres du Comité informés des tous derniers développements de l'intégration européenne (ce qui était aussi un excellent moyen d'informer l'opinion publique puisque les membres du Comité pouvaient exercer une influence considérable "soit directement par leurs propres écrits et discours ou indirectement par les organisations qu'ils dirigeaient"), et de fournir une information technique détaillée pour instruire les propositions d'action du Comité.¹⁷ Légalement enregistré à Lausanne, il se situait en fait avenue Foch où il n'y avait aucune distinction réelle entre le Centre et le Comité.¹⁸ Une autre extension du Comité était l'Institut de la Communauté européenne pour les Etudes universitaires. Max Kohnstamm présidait l'Institut, qui fut lui aussi enregistré à Lausanne en 1958 et avait ses locaux là où Kohnstamm travaillait, c'est à dire la plupart du temps à Bruxelles, où il faisait office d'antenne bruxelloise pour le Comité.¹⁹

Manifestations publiques

Les *résolutions* du Comité engageaient les membres à réaliser une action donnée, parfois assortie d'un délai. Les *déclarations communes*, faisaient quant à elles état de prises de position générales du Comité sur l'intégration européenne. Résolutions et déclarations étaient alors envoyées à une vaste liste d'une centaine de fonctionnaires gouvernementaux et européens, de parlementaires, de journalistes, d'industriels, ainsi qu'aux amis de Jean Monnet. Certaines d'entre elles furent soumises à l'approbation parlementaire dans chaque pays. Ce fut le cas de la déclaration sur les principes organisateurs d'Euratom du 18 juillet 1956, ainsi que

Monnet, 21 septembre 1970, MKD.

¹⁶ Pascaline Winand, entretien avec le Professeur Rieben, Lausanne, 1993.

¹⁷ Extrait du Registre de du Commerce du district de Lausanne, "Centre de documentation du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe", Statuts, 15 mars 1957, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne(FJME); Memorandum, 5 novembre 1957, MKD, D2.

¹⁸ "Tout était mélangé. Nous n'étions pas très théoriques", nous dit une secrétaire de Monnet. Pascaline Winand, entretien avec Madame Schoenfeld, Lausanne 1993.

¹⁹Le but affiché de l'Institut était d'encourager les universités européennes et "d'autres institutions de niveau équivalent, particulièrement en Europe," à étudier "les problèmes à long terme posés par l'intégration européenne" et de former des "personnes compétentes dans ces matières." Il était financé au début par un don généreux de la Fondation Ford, où Monnet comptait un ami de longue date, Shepard Stone. Statuts de l'Association de l'Institut de la Communauté européenne pour les Etudes universitaires, FJME.

des résolutions sur l'entrée de l'Angleterre aux Communautés européennes du 15 juin 1967. Les résolutions et déclarations étaient alors publiées dans la presse tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Bien que se voulant un groupe d'action d'élites, le Comité Monnet faisait donc aussi un effort sérieux pour communiquer avec un plus large public.

Vision de l'Europe et du monde

Quelle est la vision de l'Europe et du monde qui inspire et motive l'action de Jean Monnet et de son Comité d'Action? En 1963 Monnet en résume la quintessence dans une note: "Depuis 1950, le but de l'intégration européenne a été de supprimer l'esprit de supériorité, de domination qui a animé les nations européennes - causé des guerres et presque condamné l'Europe et peut encore, s'il n'est pas détruit, condamner le monde. Comment pouvons-nous le faire? En appliquant entre les nations les principes de ces nations et de la civilisation: règles, institutions. En créant l'Europe, nous établissons un équilibre avec les Etats-Unis. En créant un 'partnership' qui est maintenant possible entre l'Europe et les Etats-Unis, nous rendons possible un accord entre l'Est et l'Ouest. C'est alors le début de l'organisation de la paix."²⁰ Les mots clé sont ici: guerre, supériorité, civilisation, institutions, "partnership" et paix. *Paix*: Jean Monnet et ses amis ont fait l'expérience d'au moins une guerre européenne. Cette expérience commune a créé entre eux des liens privilégiés et les a encouragés à poursuivre un objectif commun: atténuer les effets des nationalismes outranciers en Europe. *Supériorité, domination*: pour organiser la paix de façon durable, l'Allemagne ne doit ni se sentir en mesure de dominer la paix, ni avoir le sentiment d'être cantonnée éternellement dans une position inférieure à celle de la France ou de la Grande-Bretagne. La meilleure façon de créer les conditions d'une paix durable est de faire travailler les nations à la résolution de problèmes communs qui deviennent alors des intérêts communs. *Civilisation, institutions*: ne faisant pas confiance à la seule nature humaine, Monnet a la profonde conviction que des institutions européennes doivent servir de mémoire collective et soumettre les nations et les peuples européens à des règles qui modifieront leur comportement et les feront travailler de conserve. Enfin, *"partnership" et paix*: ce n'est qu'en fortifiant l'Europe politiquement et économiquement par l'intégration européenne qu'elle pourra s'engager dans un "partnership" atlantique avec les Etats-Unis, ceci sur pied d'égalité. Cela ne signifie pas que les Communautés européennes doivent se diluer dans un ensemble atlantique, d'autant plus qu'elles n'en sont qu'à leurs débuts, mais que la communauté atlantique sera d'autant plus prospère et forte que l'intégration européenne avancera. La prospérité et la stabilité en Europe

de l'Ouest attireront alors irrésistiblement les satellites d'Europe de l'Est et créeront les conditions de la paix avec l'Union soviétique.

Thèmes

On comprend mieux alors les thèmes des manifestations publiques du Comité, que nous ne ferons que résumer brièvement ici. Un thème de prédilection des résolutions et déclarations était naturellement d'encourager le développement des Communautés. Les premières réunions du Comité s'attachèrent surtout à la création d'Euratom et à la ratification des traités CEE et Euratom. Le Comité encouragea d'autre part l'élection du Parlement européen au suffrage universel, la fusion des trois exécutifs, l'établissement d'une union économique et monétaire, la création d'un nouveau Fonds Social, le développement technologique et l'aide de la Communauté aux pays du Tiers Monde. Le second thème, l'unification politique de l'Europe, occasionna de vives controverses²¹ au sein du Comité. Le troisième, qui devenait presque une obsession chez Monnet, était l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés. Un autre leitmotiv soulignait l'importance d'une association sur pied d'égalité entre les Etats-Unis et une Europe unie. Enfin, Le Comité était favorable à la réunification de l'Allemagne au sein d'une Europe unie, à l'organisation d'une coopération économique avec l'Union soviétique, ainsi qu'à l'établissement de relations officielles entre la CEE et la Chine.²²

Le Comité semble avoir remporté le plus de succès dans son action en faveur de la ratification des traités de Rome, et en général en influençant les propositions de certains fonctionnaires des Communautés européennes. S'il bénéficiait du soutien de nombreux partis et syndicats européens, il ne réussit cependant pas à s'imposer en France. Certains pays membres des Communautés se déclaraient d'ailleurs favorables aux propositions du Comité d'Action dans le but de marquer leur opposition à De Gaulle. Les activités du Comité étaient souvent bien accueillies aux Etats-Unis, où le Comité était considéré comme un allié précieux.

Méthode(s)

Les qualificatifs les plus divers ont été utilisés pour caractériser le Comité: réseau, "groupe de promotion pour l'Europe", lobby, "soi-disant lobby", mais au delà du débat académique sur

²⁰Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Témoignages à la mémoire de Jean Monnet, Lausanne, 1989, p. 321

²¹Voir notamment: Fontaine, op. cit., pp. 94-109

²²Voir: Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, CEDICE, Centre d'Education et d'Information pour la Communauté européenne, fiche 193.

la définition²³ du Comité, il importe peut-être ici de souligner qu'il incarnait avant tout une méthode d'action souple visant à promouvoir une certaine vision de la construction européenne et des relations internationales. Monnet ne dit pas autre chose dans ses mémoires. A la naissance du Comité, nous explique-t-il, "personne ne s'y trompa: ce n'était pas un nouveau mouvement européen qui venait de naître ni un parti politique fédéraliste, c'était une méthode d'action inconnue jusqu'alors qui s'affirmait avec résolution et optimisme et qui avait à faire ses preuves."²⁴ Il s'agissait d'une méthode pragmatique, --comme son créateur--, et échappant parfois à la logique, ce qui lui conférait aussi un certain dynamisme. Cette méthode avait eu son baptême du feu lors de la création de la CECA. Quoi de plus illogique, dira le vice-président du Comité d'action, que de créer une organisation ne regroupant que deux secteurs d'activité industrielle? Mais "c'était la seule action possible à l'époque" et son manque de logique suscita par la suite un processus d'intégration dans d'autres secteurs d'activité. L'important était d'avoir sans cesse présent à l'esprit un objectif clair prenant ses racines dans une "nécessité bien réelle vue et ressentie comme telle." Cette nécessité, surtout dans le cas où elle était rendue patente par une crise, permettait alors de passer outre aux objections logiques de ceux qui étaient opposés à l'action. "Le problème européen", soulignait Kohnstamm, "pourrait se résumer en notre incapacité à nous adapter suffisamment vite aux changements de notre environnement."²⁵ C'est pour cette raison que pour Monnet et son équipe, le processus d'intégration européenne "devait rester ouvert et ne jamais s'arrêter"²⁶ Sans cesse, les moyens étaient réévalués en fonction des circonstances politiques et économiques du moment en gardant présent à l'esprit le but ultime d'une union économique et politique européenne qui serait plus "qu'une simple coopération entre les gouvernements".²⁷

²³Nous pourrions définir le Comité comme formant une coalition, un réseau de "croyants" (sur ce point, voir la définition de communauté épistémique proposé par les articles de Peter Haas, Emanuel Adler, James K. Sebenius, William J. Drake, Kalypso Nicolaidis, G. John Ikenberry, Ethan Barnaby Kapstein et Raymond F. Hopkins, dans le numéro spécial d'International Organization 46/1, hiver 1992) principalement composé d'élites, dont l'objectif principal n'était pas de satisfaire à des objectifs matériels, de défendre des intérêts spécifiques ou catégoriels, mais bien plutôt de défendre l'intérêt général en œuvrant en faveur de la construction européenne et, par là même, de représenter les préoccupations d'un public très large. Dès lors, le Comité visait à défendre une certaine vision de la construction européenne et des relations internationales, en essayant de faire adopter certaines politiques, certains projets concrets, et en faisant en sorte d'éduquer et de persuader les personnalités politiques nationales au plus haut niveau, d'exercer son influence auprès des institutions européennes et/ou d'informer et de former les citoyens européens aux questions européennes et aux politiques de l'Union. Les membres du réseau voyaient dans l'existence et l'entretien de relations formelles et informelles privilégiées et dans la création et la modification des institutions européennes, le moyen de perpétuer la vision européenne qu'ils avaient contribué à façonner. Les anciens collaborateurs de Jean Monnet avaient coutume de qualifier ce réseau de "cercle d'amis", ou d'"Européanistes", d'autres commentateurs ont utilisé l'expression de franc-maçonnerie d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires, ou, ce qui est moins élogieux, d'"Euromafia." Sur la question des définitions du Comité Monnet proposées par divers auteurs, voir le chapitre de Maria Grazia Melchionni "Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe: un réseau au service de l'Union européenne", op.cit., p. 240.

²⁴ Jean Monnet, Mémoires, tome 2, Fayard, 1976, p. 617.

²⁵ Max Kohnstamm à Robert Mc Kinney, USAEC, 21 décembre 1959, MKD, D7.

²⁶ Journal de Max Kohnstamm, p. 2178.

²⁷ Press Release, Creation of the Action Committee for a United States of Europe, 13 Octobre 1955, FJME.

C'est ainsi que vers la fin des années cinquante et au début des années soixante par exemple, Monnet envisagea tour à tour qu'une union économique et monétaire européenne, la fusion de la Haute Autorité et des Commissions CEE et Euratom en une seule Commission ou encore l'élection directe du Parlement européen permettraient de parachever l'intégration économique. Restait alors à progresser vers une union politique européenne. Et là il devait se rendre à l'évidence, il faudrait sans doute beaucoup de temps pour que la méthode d'intégration des Communautés européennes réussisse à faire naître un intérêt commun et, partant, à permettre une délégation de pouvoirs à des institutions fédérales dans des matières telles que les affaires étrangères ou la défense. Or l'Europe, devant faire face aux mutations constantes sur la scène internationale, ne pouvait se permettre le luxe d'attendre. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les tentatives de Monnet d'utiliser les conceptions de De Gaulle pour une Europe politique à l'époque des plans Fouchet, au risque du reste de se faire taxer de Gaulliste par certains membres de son Comité. Monnet estimait en effet qu'une phase transitoire pourrait être utile, pendant laquelle deux méthodes seraient juxtaposées dans un même système européen : celle des Communautés européennes "avec leurs règles, leurs institutions et leurs responsabilités" et celle d'une confédération européenne qui prendrait notamment la forme d'un Conseil des chefs d'Etat ou de Gouvernement, d'un Conseil des Ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Education. En attendant le jour où la confédération conduirait à la fédération que Monnet appelait de ses vœux, cette solution transitoire aurait "le grand avantage d'assurer l'opinion publique de nos pays qu'ils sont entrés dans une entité non plus seulement économique, mais politique".²⁸ Sur ce dernier point, il faut souligner le souci constant qu'avaient Monnet et son Comité de continuer à intéresser l'opinion publique au projet européen en s'appuyant sur des réalisations concrètes. Quelle meilleure façon de captiver l'opinion publique, écrivait le vice-président du Comité en 1960, que de créer une monnaie européenne "qui aurait sa place aux côtés de la livre sterling et du dollar"²⁹?

Ceci dit, pour Monnet et son Comité le processus d'unité européenne était un "ferment de changement", dont l'action révolutionnaire et néanmoins pacifique n'était pas confinée à l'Europe. Inlassablement le président du Comité et ses collaborateurs répéteront qu'il ne s'agissait pas d'encourager l'émergence d'un nationalisme européen, de créer un genre nouveau de grande puissance, mais plutôt de promouvoir une "méthode pour introduire un changement en Europe et par conséquent dans le monde". "L'unité européenne", dira Monnet

²⁸ Lettre de Monnet aux Membres du Comité d'Action, 22 novembre 1960, MKD, D9.

²⁹ Lettres de Kohnstamm à Robert Triffin, 20 et 25 janvier 1960, MKD, D 8.

"n'est pas un plan, ce n'est pas une théorie, c'est un processus qui a déjà commencé et qui vise à réunir les peuples et les nations pour qu'ils puissent s'adapter ensemble à des circonstances évolutives."³⁰ Ces formulations prennent tout leur sens à la veille d'un nouvel élargissement de l'Union européenne, et dans une donne internationale qui semble remodelée en partie par les progrès de l'Union, y compris sur la voie d'une intégration économique et monétaire, ou encore d'une politique étrangère et de défense européenne.

³⁰ Jean Monnet, "A Ferment of Change", in: Journal of Common Market Studies, vol. 1, Number 3, 1962, pp. 210-211, c'est nous qui traduisons.

Avertissement

Les membres à proprement parler du Comité d'Action sont les partis politiques et les syndicats qui ont adhéré à l'organisation créée par Jean Monnet.

Toutefois, assez rapidement et par commodité, l'usage a voulu que l'on désigne par ce terme les représentants que ces diverses formations déléguaient aux sessions du Comité. On trouve ainsi dans les archives du Comité d'Action de nombreuses «listes de membres» qui sont en fait des listes de personnalités désignées par les partis pour assister aux réunions.

Les représentants officiels des partis et des syndicats empêchés d'assister à l'une ou l'autre des sessions y déléguaient habituellement des remplaçants, qui figurent souvent au même titre qu'eux sur les «listes de membres». Il en résulte parfois une certaine imprécision quant au statut exact des participants, qu'un examen attentif de la correspondance avec les organismes membres permet en général de dissiper.

On se trouve quelquefois devant le cas de «membres» qui, bien qu'officiellement désignés par leur parti, n'ont jamais participé à une rencontre, tandis que leurs suppléants ont régulièrement assisté à toutes les sessions recouvrant la période de leur mandat.

Il arrive aussi que tel participant, désigné comme suppléant à l'une des sessions, assiste en tant que «membre» officiel à la suivante, son statut ayant changé dans l'intervalle.

Enfin, il est malaisé de connaître la composition exacte du Comité au moment de sa dissolution, le 9 mai 1975, survenue avant qu'une ultime session n'ait pu être organisée. La dernière liste de membres dont nous disposons, qui date du 2 avril 1974, est celle des participants qui auraient pris part à cette rencontre.

**Communiqué à la presse : Constitution
du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe**

13 octobre 1955 (Paris)

-I-

Les personnalités politiques et syndicales suivantes ont accepté, sur la proposition de M. Jean Monnet, de participer à la constitution d'un Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe :

Partis socialistes

MM. J.A.W. Burger	Président du Groupe parlementaire néerlandais
Max Buset	Président du Parti socialiste belge
Jean Fohrmann	Membre du Comité Directeur du Parti socialiste luxembourgeois
Matteo Matteotti	Secrétaire Général du Parti socialiste démocratique italien
Guy Mollet	Secrétaire Général de la SFIO (France)
Erich Ollenhauer	Président du Parti social-démocrate allemand

Partis démocrates-chrétiens

MM. Amintore Fanfani	Secrétaire politique de la Démocratie chrétienne italienne
Kurt Kiesinger	Membre du Comité Directeur de la CDU. Président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag allemand
Robert Lecourt	Président du Groupe parlementaire MRP (France)
J.A.H.J.S. Bruins Slot	Parti protestant néerlandais (AR)
Théo Lefèvre	Président du Parti social-chrétien belge
Nicolas Margue	Membre du Comité Directeur du Parti chrétien-social luxembourgeois
C.P.M. Romme	Président du Groupe parlementaire catholique néerlandais

Partis libéraux et autres partis

MM. Martin Blank	Parti libéral allemand
Maurice Destenay	Président du Parti libéral belge
Alexander Elbraechter	Parti allemand
Maurice Faure	Secrétaire général du Parti radical-socialiste (France)
Pierre Garet	Président du Groupe parlementaire des Républicains indépendants (France)

Ugo La Malfa
René Pleven

Parti Républicain italien
UDSR France

Syndicats ouvriers

MM. J. Alders	Confédération néerlandaise des Syndicats Catholiques
R. Bothereau	Secrétaire Général CGT-FO (France)
M. Bouladoux	Président de la CFTC (France)
Auguste Cool	Président de la Confédération des Syndicats chrétiens belges
Walter Freitag	Président de la Fédération des Syndicats allemands
C.P. Hazenbosch	Secrétaire Général des Syndicats chrétiens néerlandais
Heinrich Imig	Président de la Fédération allemande des mineurs
Antoine Krier	Secrétaire Général de la Fédération des ouvriers luxembourgeois
H. Oosterhuis	Président de la Fédération des Syndicats néerlandais
Gulio Pastore	Secrétaire de la Confédération italienne des Syndicats travailleurs
André Renard	Secrétaire Général adjoint de la Fédération générale du travail de Belgique
Heinrich Straeter	Membre du Comité Directeur de la Fédération allemande des métaux
Italo Viglianesi	Secrétaire Général de l'Union italienne du travail

-II-

Le rôle du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe est défini par la lettre que M. Jean Monnet a adressée à chacune de ces personnalités qui, en réponse, ont accepté de participer à la formation du comité. Ci-après le texte «in extenso» de cette lettre:

«J'ai l'honneur de vous demander de participer à la constitution du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

»Les personnalités qui participent à la constitution du Comité demanderont chacune à leur organisation d'y adhérer. Il est entendu que les organisations politiques ou syndicales qui adhéreront au Comité y seront représentées par le délégué qu'elles mandateront à cet effet.

»Le Comité assurera l'unité d'action des organisations qui en seront membres afin de parvenir par des réalisations concrètes aux Etats-Unis d'Europe.

»Son action consistera d'abord par son intervention et celle des organisations groupées en son sein à manifester auprès des gouvernements, des parlements, et des opinions publiques, leur détermination de voir faire de la Résolution de Messine du 2 juin dernier une véritable étape vers les Etats-Unis d'Europe.

»Cette résolution a mis à l'étude: l'élargissement des bases de développement économique des pays participants, notamment par l'utilisation de l'énergie atomique, la réalisation progressive d'un marché commun européen, avec les mesures de sauvegarde nécessaires et l'harmonisation des politiques sociales.

»Pour attendre ces objectifs, il faut écarter les faux-semblants. Une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les Etats délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes, mandataires de l'ensemble des pays participants. Il s'agit en même temps d'assurer une association étroite de la Grande-Bretagne aux réalisations nouvelles.

» Le Comité veillera à obtenir que, conformément aux propositions de l'Assemblée Commune du 14 mai dernier, la Communauté Charbon Acier reçoive les pouvoirs nécessaires au développement de son action dans le domaine social.

Jean Monnet. »

-III-

Les fondateurs du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe tiendront leur première réunion au début de novembre à une date qui sera annoncée ultérieurement.

PREMIERE SESSION (PARIS, 18 JANVIER 1956)

Résolution exposant les motifs de la déclaration commune

1- Nos organisations, partis et syndicats, réunis pour la première fois au-delà de ce qui peut les diviser sur le plan national, sont unanimes pour estimer que les espoirs de nos peuples d'amélioration des conditions de vie, de justice, de liberté et de paix ne seront pas réalisés si les efforts nationaux restent séparés. Nos pays doivent mettre en commun leurs ressources et leurs efforts. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de constituer le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Le Comité assurera l'unité d'action des organisations qui en sont membres, afin de parvenir, par des réalisations concrètes, successives, aux Etats-Unis d'Europe.

Le Comité tient à rappeler qu'il reste ouvert à toutes les organisations similaires des autres pays d'Europe qui se déclareraient d'accord sur les principes qu'il affirme et les buts qu'il poursuit. Il se refuse à accepter comme définitive la situation actuelle qui fait que les organisations de six pays d'Europe seulement aient pu donner leur accord, et renouvelle son espoir unanime de voir d'autres nations d'Europe prendre sans réserve la place qui est la leur dans l'organisation de l'Europe ou, à tout le moins, s'y associer étroitement.

2- L'action du Comité consistera d'abord, par son intervention et celle des organisations groupées en son sein, à manifester auprès des gouvernements, des parlements et des opinions publiques, leur détermination de voir faire de la Résolution de Messine, prise le 2 juin dernier par les ministres des Affaires étrangères allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais, une véritable étape vers les Etats-Unis d'Europe.

Comme le déclaraient les six ministres des Affaires étrangères dans leur Résolution de Messine, les 1^{er} et 2 juin 1955, nos organisations, elles aussi, «estiment qu'il faut poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ».

A Bruxelles, les experts du « Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine » ont étudié les problèmes techniques posés par cette Résolution. Ils ont déposé leurs rapports. Les gouvernements vont devoir, dans un avenir rapproché, se prononcer sur les décisions nécessaires pour passer des conclusions des experts à des réalisations effectives.

Parmi ces réalisations que notre Comité veut faire aboutir, celle qui doit et peut être la plus rapide concerne l'énergie atomique.

3- Le développement de l'énergie atomique, à des fins pacifiques, ouvre la perspective d'une nouvelle révolution industrielle et la possibilité d'une transformation profonde des conditions de travail et de vie.

Nos pays, ensemble, sont capables de développer eux-mêmes une industrie nucléaire. Ils forment la seule région du monde qui puisse se mettre au niveau des grandes puissances mondiales. Mais, séparément, ils ne pourront rattraper leur retard, conséquence de la désunion européenne.

L'action est urgente si l'Europe ne veut pas laisser passer sa chance.

L'industrie nucléaire, productrice d'énergie, sera inévitablement à même de fabriquer des bombes. Pour cette raison, les aspects politiques et les aspects économiques de l'énergie atomique sont inséparables. La Communauté européenne doit développer l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cette option exige un contrôle sans fissures. Elle ouvre la voie à un contrôle général à l'échelle du monde. Elle n'affecte en rien l'exécution de tous les engagements internationaux actuellement en vigueur.

Pour atteindre ces objectifs, une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les Etats délèguent l'autorité propre et le mandat commun nécessaires à des institutions européennes.

4- Afin que les mesures nécessaires soient prises rapidement, nous sommes convenus de soumettre la déclaration ci-jointe à l'approbation parlementaire en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, et d'inviter nos gouvernements à conclure sans délai un traité conforme aux règles qui y sont exposées.

5- Enfin, le comité a décidé de se réunir le 5 avril 1956 sur les points suivants:

- Approbation parlementaire de la déclaration commune ci-jointe relative à l'énergie atomique;

- Décisions à prendre sur les mesures nécessaires afin d'appuyer l'action des gouvernements pour l'application de la Résolution de Messine, en particulier en ce qui concerne la réalisation progressive du Marché Commun.

**Déclaration commune qui sera soumise à l'approbation parlementaire
en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas**

(adoptée à l'unanimité le 18 janvier 1956)

1- Pour assurer un développement exclusivement pacifique de l'énergie atomique, ainsi que la sécurité de la main-d'œuvre et des populations, et pour améliorer le niveau de vie des populations,

Pour faciliter l'effort et le progrès des industries intéressées,

- par un approvisionnement suffisant en combustible nucléaire,
- par une aide financière et technique,
- par la création des services et établissements communs indispensables,
- par la création d'un marché commun pour les matières et équipements spéciaux définis par la Commission,
- par la mise en commun des connaissances,

il est indispensable que nos pays délèguent ensemble à une Commission européenne de l'énergie atomique l'autorité propre et le mandat commun nécessaires.

2- Pour garantir le caractère exclusivement pacifique des activités nucléaires, ainsi que la sécurité de la main-d'œuvre et des populations, la Commission devra établir un système de contrôle. Il est indispensable:

a D'une part, exclusivement à cette fin, que tous les combustibles nucléaires produits ou importés dans les territoires relevant de la juridiction de nos pays soient acquis par la Commission européenne de l'énergie atomique. Cette règle n'affectera pas l'exécution des engagements internationaux actuellement en vigueur. La Commission doit conserver la propriété exclusive des combustibles nucléaires à travers leurs transformations. Elle devra les mettre à la disposition des utilisateurs, équitablement et sans discrimination, aussi bien en période normale qu'en cas de pénurie.

b D'autre part, que la construction et l'exploitation des installations nucléaires soient soumises à une autorisation préalable de la Commission que délivrera la Commission quand seront remplies les conditions qui la mettent à même de suivre les transformations et l'utilisation des combustibles et de veiller à la sécurité de la main-d'œuvre et des populations.

Les règles de sécurité à observer dans le transport et la manipulation des matières, la construction et le fonctionnement des installations et l'évacuation des résidus devront être définis par la Commission, en liaison avec les organisations internationales et notamment l'ONU. Elle devra en assurer l'application.

3- Le contrôle parlementaire sur la Commission devra être exercé par l'Assemblée Commune et le contrôle juridictionnel par la Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le nombre des membres de l'Assemblée Commune devra être accru pour faire face à ses tâches nouvelles.

Le Conseil spécial des ministres devra harmoniser l'action de la Commission et celle des gouvernements nationaux responsables de la politique économique générale de leur pays.

Un Comité consultatif composé de travailleurs, d'employeurs, d'utilisateurs, devra être institué auprès de la Commission.

4- Toutes les possibilités d'une participation à la Communauté doivent être ouvertes aux pays européens autres que nos pays.

a Ces pays européens doivent pouvoir participer pleinement, s'ils acceptent les règles ci-dessus. Plus ces pays seront nombreux, plus l'effort commun sera profitable à chacun.

b En particulier, tout devra être fait pour obtenir une participation entière de la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne n'accepte pas une entière participation, les mesures nécessaires devront, en tout cas, être prises pour qu'elle soit étroitement associée.

c Enfin, la possibilité d'utiliser les services et établissements communs ou de participer à leur mise sur pied suivant des accords spéciaux à conclure ultérieurement devra être ouverte aux pays européens non membres.

La Commission devra être seule habilitée à négocier et conclure avec les pays tiers tous les accords nécessaires à l'accomplissement de sa mission et, en particulier, en ce qui concerne l'approvisionnement en matières nucléaires.

Les droits et les obligations des pays participants résultant d'accords en vigueur relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique devront être transférés à la Commission, sous réserve de l'accord des pays tiers avec lesquels ces accords ont été conclus.

TROISIEME SESSION (PARIS, 19 ET 20 SEPTEMBRE 1956)

Introduction

Réuni pour la troisième fois³¹ à Paris, les 19 et 20 septembre, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a examiné les progrès accomplis depuis sa première session des 17 et 18 janvier 1956, en ce qui concerne le développement pacifique de l'énergie atomique, et la réalisation d'un Marché Commun européen.

1- Comme il avait été convenu, les membres parlementaires du Comité ont soumis la déclaration adoptée le 18 janvier aux Parlements allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais qu'ils ont ainsi saisis de l'action à entreprendre pour assurer le développement pacifique de l'énergie atomique.

2- Le Comité a constaté que les votes du Bundestag, de la Chambre des Représentants belges, de la deuxième Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas, de la Chambre des Députés luxembourgeoise, de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République français ont tous confirmé les points considérés comme essentiels dans la déclaration du 18 janvier. Il a examiné les conséquences de la décision du Parlement français sur le Traité d'Euratom en ce qui concerne notamment le contrôle, la propriété et l'utilisation des matières fissiles. Le Comité escompte qu'il restera possible, dans ces conditions, d'assurer un contrôle sans fissures sur l'utilisation de toutes les matières fissiles conformément à sa déclaration du 18 janvier. Il a noté que selon la position française, le contrôle et la propriété des matières fissiles par Euratom devraient s'exercer également sur les matières qui seraient finalement destinées à des buts militaires.

Le Comité a rappelé aux ministres des Affaires étrangères l'importance qu'il attache à l'association des travailleurs et des employeurs au fonctionnement de l'Euratom, notamment dans un Comité consultatif.

3- A Venise, le 20 mai dernier, les ministres des Affaires étrangères ont décidé de passer des travaux poursuivis par les experts depuis juillet 1955 à l'élaboration des traités relatifs à Euratom et au Marché Commun. La Conférence qui s'est ouverte à Bruxelles le 26 juin, sous la présidence de M. P.H. Spaak, a commencé à élaborer ces traités.

Le Comité a adopté la résolution ci-après et décide d'en saisir les gouvernements participant à la conférence de Bruxelles.

³¹ Le Comité a tenu sa seconde session en juillet 1956. Aucune déclaration n'a été rendue publique à cette occasion.

Résolution

I

1- Les événements de l'été ont mis en lumière que seule une Europe unie pourrait faire entendre sa voix et être respectée dans le monde d'aujourd'hui.

Nous demandons à nos gouvernements de faire tout ce qui est possible pour hâter la conclusion du traité sur le Marché Commun européen, ainsi que l'aboutissement des études entreprises à l'OECE sur l'inclusion de ce Marché Commun dans une zone de libre-échange comprenant le Royaume-Uni et les autres membres de l'OECE.

Mais le problème le plus grave et le plus urgent qui se pose actuellement pour nos pays est de faire face à leur déficit croissant en énergie, qui les expose à des menaces dangereuses pour la paix.

Pour résoudre ce problème, nos pays doivent s'unir. Sa solution est seulement une étape, mais une étape qui doit être décisive, vers la réalisation d'un Marché Commun européen.

II

2- L'approvisionnement en énergie de l'Europe occidentale conditionne le progrès ou la décadence de nos pays.

L'Amérique et l'Union Soviétique produisent elles-mêmes l'énergie dont elles ont besoin. L'Europe occidentale est devenue la seule grande région industrielle du monde qui ne produit pas l'énergie nécessaire à son développement. Sa vie, dans un avenir prochain, pourrait être paralysée par une interruption de ses importations de pétrole du Moyen-Orient

Aujourd'hui, si une partie de ses importations venait à s'interrompre, il serait possible de les remplacer. Demain, si rien n'est fait pour développer rapidement l'énergie atomique en Europe, étant donné l'accroissement de nos besoins, cela ne serait pas possible.

3- Nos pays importent l'équivalent de 70 millions de tonnes de charbon, plus que la production de l'ensemble des charbonnages français. Dans dix ans, ils devraient trouver à l'extérieur l'équivalent de 125 millions de tonnes de charbon: la production d'une deuxième Ruhr et, dans vingt ans, plus de 200 millions de tonnes, c'est-à-dire à peu près la production de l'ensemble des charbonnages allemands, français, belges, italiens et néerlandais.

Ces perspectives apparaissent encore plus graves si l'on considère non seulement les pays de la Communauté du Charbon et de l'Acier, mais l'ensemble de l'Europe occidentale, y inclus la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, l'Europe occidentale importe le cinquième de l'énergie qu'elle utilise. D'ici dix ans, ces importations s'élèveront au tiers de ses besoins. La plus grande partie de ces importations est du pétrole du Moyen-Orient.

4- Une telle dépendance engendre l'insécurité et des risques permanents de conflits. Entre pays industriels et pays sous-développés, elle nuit à l'établissement de la collaboration qui est indispensable pour libérer de leur détresse les masses déshéritées du monde. La possibilité de faire pression sur l'Europe occidentale avec le pétrole du Moyen-Orient s'oppose au développement de relations pacifiques entre l'Europe occidentale, l'Afrique et l'Asie, aussi bien qu'entre l'Est et l'Ouest.

A cet égard, la crise de Suez est un grave avertissement. Même si, comme nous l'espérons, elle est réglée d'une manière pacifique, le déséquilibre fondamental qui menace le maintien de la paix demeurera: la faiblesse et la dépendance croissantes de l'Europe occidentale pour son approvisionnement en énergie.

III

5- Il y a peu de temps encore, malgré les nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel trouvées dans nos pays et en Afrique, dont le développement appelle une action commune, l'aggravation de la situation présente paraissait inévitable.

Il n'en est plus ainsi maintenant. Nous avons la chance que la production d'énergie à partir de l'atome soit devenue une possibilité pratique, comme le montrent les réalisations entreprises en Grande-Bretagne, et l'effort plus important des Etats-Unis et de l'Union Soviétique.

6- Certes, aucun de nos pays ne dispose de moyens comparables à ceux que mettent en œuvre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. La Grande-Bretagne même possède des moyens plus importants que les nôtres en raison de l'effort qu'elle a poursuivi depuis dix ans.

Mais, ensemble, en développant et en unissant leurs ressources, nos pays peuvent parvenir à produire de l'énergie atomique à temps et en quantités suffisantes pour maintenir dans les limites raisonnables leurs importations de pétrole et de charbon. C'est pourquoi l'Euratom et un développement considérable des programmes nationaux sont pour chacun de nos pays des nécessités d'intérêt vital.

La réalisation d'Euratom est en effet indispensable pour élever leur niveau de vie, sauvegarder leur indépendance et l'avenir de la paix. Elle permettra, grâce à la mise en commun des ressources européennes, et si nous faisons l'effort nécessaire, de créer dans quelques années, sur le sol de nos pays, une source nouvelle d'énergie. En même temps, elle rendra possibles les progrès économiques et sociaux que nos pays peuvent accomplir s'ils disposent de l'énergie indispensable à l'expansion continue de leur production. Elle ouvre à nos industries, dans le domaine atomique, des possibilités comparables à celles des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, et fera bénéficier notre activité économique de techniques nouvelles qui, à l'avenir, conditionneront la capacité de développement et les relations des diverses parties du monde.

La déclaration du Président des Etats-Unis du 22 février 1956 mettant à la disposition du reste du monde 20 tonnes d'uranium 235 pour développer les utilisations pacifiques de l'énergie atomique – si nous obtenons une part suffisamment importante de ces 20 tonnes – permettra de hâter les résultats de la mise en commun des efforts de nos pays.

IV

7- L'urgence d'aboutir doit donc commander les négociations de Bruxelles.

En conséquence, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe demande aux gouvernements qui prennent part à la Conférence de Bruxelles et aux parlements de leurs pays qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que le traité sur l'Euratom soit soumis à ratification avant la fin de l'année pour que l'Euratom puisse commencer à fonctionner au début de l'an prochain.

Cela est possible étant donné l'importance du travail accompli à Bruxelles depuis le mois de juillet 1956 et en adoptant, en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement, la propriété et le contrôle des matières fissiles, les solutions qui ont fait leurs preuves et qui ont réussi tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis.

Tout prévoir est impossible dans un domaine aussi nouveau que l'énergie atomique. Le traité d'Euratom doit être simple. Les institutions qu'il définira doivent comprendre une participation des gouvernements et des Parlements et une collaboration des organisations des travailleurs et des employeurs et des représentants des utilisateurs (entre autres dans la gestion de l'agence commerciale prévue, ainsi que du centre commun pour la formation de spécialistes atomiques, dans l'élaboration des normes de sécurité auxquelles devront répondre les installations nucléaires).

Les institutions devront pouvoir prendre les mesures nécessaires pour faire face à des situations nouvelles dans le cadre des principes du traité, à la lumière de l'expérience.

La coopération des divers pays, dans des domaines variés allant de l'enseignement à la santé publique, étant nécessaire, Euratom devra promouvoir et aider tous les types de coopération entre le maximum de pays européens.

Le Comité constate qu'il n'y a pas d'incompatibilité ou d'opposition entre ses efforts et les efforts entrepris à l'OECE pour réaliser une coopération sur un autre plan.

8- De plus, il est indispensable, en vue de l'urgence du grand effort à accomplir, que les Parlements, les gouvernements, l'opinion publique sachent – et sachent maintenant, sans attendre la mise en route de l'Euratom – quelles quantités d'énergie atomique peuvent être produites dans nos pays au plus tôt et par quels moyens.

En conséquence, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe demande aux gouvernements qui participent à la Conférence de Bruxelles que soient définis, parallèlement à la négociation du traité, les éléments essentiels d'un programme de réalisations:

a l'objectif de production que devraient se fixer les pays formant l'Euratom;

b la cadence la plus rapide à laquelle les centrales nucléaires peuvent être installées et mises en service dans ces pays;

c les moyens de mettre en œuvre sans délai ce programme, les ressources totales que demanderait son exécution, le budget commun et les installations communes qui seraient nécessaires, le rôle que pourraient jouer la coopération américaine et la coopération britannique.

A cette fin, nous proposons que le Conseil des ministres des affaires étrangères applique la procédure des «wise men» qui a déjà été utilisée efficacement dans d'autres circonstances et charge trois personnalités éminentes, en collaboration avec le Président de la Conférence de Bruxelles, de lui soumettre un rapport répondant à ces questions dans les deux mois.

Communiqué à la presse du 16 octobre 1956

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe communique:

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a pris connaissance de l'importante déclaration de M. Macmillan, Chancelier de l'Echiquier, du 3 octobre dernier.

Il se félicite des perspectives encourageantes ouvertes par cette déclaration. Une association de la Grande-Bretagne au Marché Commun sous la forme d'une zone d'échange libre augmenterait, en effet, les avantages que doit apporter la création du Marché Commun: plus grande expansion de la production, élévation plus rapide du niveau de vie et renforcement de la cohésion de l'Europe occidentale. La réalisation d'une telle association dépend, d'une part, de la décision définitive de la Grande-Bretagne et, d'autre part de la création d'un Marché Commun entre les six pays qui participent à la Conférence de Bruxelles sur le Marché Commun et l'Euratom. Il est donc essentiel d'agir sans retard.

Aussi le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe renouvelle l'appel qu'il a adressé le 20 septembre aux gouvernements participant à la Conférence de Bruxelles sur le Marché Commun et sur l'Euratom. Il leur demande à nouveau de faire tout ce qui est possible pour conclure au plus tôt les négociations en cours.

QUATRIEME SESSION (PARIS LES 6 ET 7 MAI 1957)

Résolution

I

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe qui, dans ses résolutions de janvier 1956 et septembre 1956, a pris position en faveur de la réalisation rapide d'une Communauté européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et d'un Marché Commun, salue, dans la signature des traités sur le Marché Commun et l'Euratom à Rome, le 25 mars 1957, un événement capital pour l'avenir des Européens.

La signature des deux traités, malgré l'insuffisance de plusieurs de leurs dispositions, conduit nos pays au seuil d'une transformation profonde de l'état de choses existant en Europe et des relations entre l'Europe et une grande partie du reste du monde. Ils permettent, en effet, de créer progressivement:

1- un vaste marché européen et une politique économique commune ouvrant par étape à nos pays des possibilités de développement comparables à celles des Etats-Unis cependant qu'avec l'Euratom, nos pays pourront travailler ensemble aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire et formeront le troisième grand ensemble atomique du monde;

2- une amélioration des conditions de vie et de travail des salariés permettant leur égalisation dans le progrès;

3- une association entre nos pays et les territoires d'outre-mer contribuant au développement économique, social et culturel qu'attendent ceux-ci.

De plus, le Comité souligne l'utilité d'élargir, après ratification par les six pays, les avantages du Marché Commun et de l'Euratom:

a en établissant une zone de libre-échange entre le Marché Commun, la Grande-Bretagne et les autres pays de l'OECE;

b en hâtant le développement pacifique de l'énergie atomique, grâce à une collaboration croissante avec la Grande-Bretagne et une association sur une base d'égalité véritable, avec un échange d'expériences et de progrès techniques dans les deux sens, entre les Etats-Unis et l'Euratom.

Enfin, le Comité se félicite que le traité ait prévu la propriété des matières fissiles spéciales par Euratom et permette ainsi le contrôle européen par Euratom sur l'utilisation des matières fissiles produites ou importées. Il considère que ce contrôle doit ouvrir la voie à un contrôle à l'échelle du monde sur l'utilisation de l'énergie atomique, dans l'intérêt de tous les peuples.

II

Notre résolution de septembre, en proposant la nomination de trois «Sages», a souligné que « l’approvisionnement en énergie de l’Europe occidentale conditionne le progrès ou la décadence de nos pays ».

Les travaux des «Sages» confirment, s’il en est besoin, la gravité de notre situation et l’urgence d’une action rapide. Les résultats de leur mission montrent qu’il est nécessaire et possible de réaliser avec le concours des Etats-Unis, du Canada et de la Grande-Bretagne un programme de production d’électricité atomique ayant pour objectif l’installation dans nos pays d’ici 1967 de centrales nucléaires d’une puissance de 15 millions de kW, fournissant une production d’électricité supérieure à celle de toutes les centrales thermiques et de tous les barrages qui existent aujourd’hui en France ou en Allemagne.

L’expansion économique stimulée par le Marché Commun demandera des quantités croissantes d’énergie. La réalisation de l’Euratom et du programme de production atomique permettra de les obtenir et, en limitant l’accroissement des importations de pétrole, sauvegardera l’indépendance économique de l’Europe.

III

L’effort des organisations qui participent à l’activité du Comité – partis politiques représentant la majorité dans les parlements de nos pays et syndicats groupant plus de dix millions de travailleurs – a été poursuivi jusqu’à présent pour contribuer à l’aboutissement des négociations. L’objectif doit être maintenant de terminer ce qui a été commencé et de passer à la réalisation pratique. En effet, l’exécution des deux traités demandera un effort persévérant et se heurtera naturellement à des difficultés dont l’importance ne doit pas être sous-estimée.

Les traités vaudront ce qu’en feront leur application et les hommes qui en seront chargés. La collaboration étroite des organisations de travailleurs et d’employeurs à la préparation et à l’application de la politique de la Communauté sera indispensable au succès de l’œuvre entreprise.

Le Comité estime que les traités permettent d’entreprendre l’action positive que nécessite la situation de l’Europe, celle des territoires d’outre-mer qui lui sont associés, ainsi que le progrès social.

Les mesures de réalisation doivent être prises dès le début de 1958. C’est ce que nos pays attendent des négociations qui ont déjà duré près de deux ans. Tout nouveau délai ne pourrait qu’accroître les difficultés et les risques.

C’est pourquoi nous avons unanimement convenu, malgré les réserves que chacun d’entre nous a à faire, de recommander aux instances politiques, parlementaires et gouvernementales de nos pays respectifs, de ratifier le traité sur le Marché Commun et celui sur l’Euratom avant les prochaines vacances parlementaires.

Résolution du 25 novembre 1957
(Publiée hors session du Comité.)

I

Dans quelques semaines, les gouvernements des six pays membres de la Communauté du Charbon et de l'Acier, du Marché Commun et de l'Euratom, auront à nommer les membres et à fixer le siège des Institutions communes.

Avant que ces décisions soient prises, les membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, qui rassemble les partis politiques représentant la majorité parlementaire des six pays et les syndicats ouvriers non communistes qui comptent plus de 10 millions d'adhérents, ont décidé de définir et de faire connaître leur position comme ils l'ont fait depuis la fondation du Comité, à chaque étape importante de la construction européenne.

II

La réunion de toutes les Institutions, celles de la CECA, du Marché Commun et de l'Euratom en un même lieu est une nécessité pratique évidente.

Les Institutions doivent travailler en liaison étroite. Elles poursuivent, chacune dans son domaine et avec ses règles propres, le même résultat: l'union économique et, par elle, le développement des pays membres. Le Conseil, l'Assemblée et la Cour sont les mêmes pour les trois Communautés. Les exécutifs: Haute Autorité, Commission économique et Commission atomique, s'ils sont distincts, sont liés par l'obligation de consultations ou de décisions conjointes avec l'Assemblée, le Conseil représentant les gouvernements et la Banque européenne d'investissements.

Pour réaliser la collaboration continue stipulée par les traités, un va-et-vient devra s'établir entre les Institutions communes et tous les milieux intéressés des pays membres: gouvernements, administrations, parlements, partis politiques et syndicats ouvriers, directions des entreprises, organisations agricoles et professionnelles. Tous ceux, et ils seront de plus en plus nombreux dans nos pays et dans les autres pays, qui auront affaire avec les Institutions et souvent avec plusieurs en même temps, ont le plus grand intérêt à les trouver réunies au même endroit.

C'est aussi la condition matérielle de dépenses administratives aussi réduites que possible.

III

Le siège des Institutions sera celui de la Communauté. Il ne peut donc dépendre d'un seul des pays membres. Il doit nécessairement être le bien de tous ensemble et, pour cette raison, relever des Institutions communes. Matériellement, il s'agit d'un espace suffisamment vaste pour pouvoir y construire les bâtiments qui seront nécessaires. En d'autres termes, le siège doit être un District européen.

L'aménagement matériel du siège demandera des constructions et des travaux relativement importants qui devraient être accomplis aussi rapidement que possible avec le plus d'efficacité et aux moindres frais pour l'ensemble des pays membres.

Les Institutions doivent donc pouvoir faire appel sans restrictions aux entreprises des pays membres et leurs dépenses d'installation ou de fonctionnement ne doivent pas être augmentées par des droits de douane ou des impôts de l'Etat sur le territoire duquel sera situé le siège des Institutions.

La nécessité d'un District européen est une raison de plus pour réunir toutes les Institutions en un siège unique. Il serait manifestement contraire au bon sens de garantir le bon fonctionnement des Institutions communes par la création d'un «District européen» et, en même temps, d'établir ne serait-ce qu'une seule des Institutions en dehors de ce district.

IV

Enfin, la réunion des Institutions des trois Communautés dans un même lieu placé sous un statut européen doit être une première étape dans la rationalisation et la concentration de l'ensemble des Institutions européennes.

POUR CES RAISONS,

Les membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe sont convenus d'intervenir auprès de leur gouvernement respectif avant la prochaine Conférence des ministres des Affaires étrangères afin que celle-ci décide:

- 1- de réunir en un même lieu des Institutions de la Communauté du Charbon et de l'Acier, celles du Marché Commun et celles de l'Euratom;
- 2- de constituer le siège des institutions en District européen géré par les institutions communes;
- 3- de choisir un lieu dont l'accès soit facile pour tous.

Le Comité met à l'ordre du jour de sa prochaine session plénière, qui aura lieu après la mise sur pied des nouvelles Institutions, la question de l'aboutissement des négociations sur la Zone de libre-échange, ainsi que celle de l'orientation du Marché Commun et de l'Euratom.

CINQUIEME SESSION (PARIS LES 16 ET 17 OCTOBRE 1958)

Déclaration commune

I- Exposé des motifs

1- Les pays d'Europe se sont renouvelés depuis la guerre avec un dynamisme que les plus optimistes auraient hésité à prévoir. Mais à une époque où les plus grands progrès sont réalisés par les Etats-continentaux, l'Amérique et la Russie en tête, les pays d'Europe ne pourraient espérer continuer cet essor qu'en s'adaptant aux conditions du monde moderne, c'est-à-dire en unifiant leur continent.

Six pays ont compris que seuls ils ne pouvaient résoudre leurs problèmes là où, ensemble, ils s'ouvriraient de vastes perspectives d'expansion et d'amélioration des niveaux de vie, et ont créé un marché continental de 170 millions d'habitants comparable à celui des Etats-Unis.

C'est ainsi que, jusqu'ici, pas à pas, par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, l'Euratom et le Marché Commun, ces six pays fondateurs ont jeté les bases de l'union économique européenne. La politique qui a abouti à la création de ces trois communautés et le fait même de leur existence ont profondément changé les perspectives de l'Europe.

La France et l'Allemagne se sont réconciliées alors que, il y a dix ans encore, nos pays étaient hantés par la peur que l'un ou l'autre d'entre eux soit tenté de balancer entre l'Est et l'Ouest, les entraînant tous au désastre. Les partis politiques des pays de notre Communauté, poursuivant à l'intérieur de ces pays la réalisation d'objectifs nécessairement divergents, se sont mis d'accord pour rechercher ensemble l'unification de l'Europe. On peut, aujourd'hui, envisager la perspective de l'union politique ultérieure de l'Europe.

2- Cette union politique est urgente. Aujourd'hui, tous les problèmes majeurs, qu'il s'agisse des moyens d'éviter la guerre atomique ou le communisme, des conséquences de l'essor démographique, ou de la conjoncture économique, se posent à l'échelle mondiale. Seuls les Etats-continentaux, ou des régions entières, peuvent prendre les vues d'ensemble nécessaires et avoir une influence directe sur les affaires du monde, au lieu d'en subir les contrechocs.

Mais, dans l'immédiat, quelles que soient l'urgence de l'union politique et l'importance des progrès déjà réalisés, il ne semble pas possible de brûler les étapes. L'unité politique de demain dépendra de l'entrée effective de l'union économique dans les faits de l'activité industrielle, agricole et administrative de tous les jours. C'est au fur et à mesure que l'action des communautés s'affermira que les liens entre les hommes et la solidarité qui se dessinent déjà se renforceront et s'étendront. Alors les réalités elles-mêmes permettront de dégager l'union politique qui est l'objectif de notre Communauté, c'est-à-dire d'établir les Etats-Unis d'Europe.

II-Les actions urgentes

3- A cette fin, il faut que les Communautés prennent les mesures urgentes qui leur permettront d'engager leur action et d'atteindre effectivement leurs objectifs.

Il faut d'abord que les gouvernements et la Commission décident à temps les mesures nécessaires pour que l'abaissement des barrières douanières et des contingents entre nos pays à l'intérieur du Marché Commun soit effectivement engagé, sans exception, le 1^{er} janvier prochain. En effet, la seule approche du Marché Commun a déjà amené les producteurs nationaux à développer leur prospection des marchés voisins, à entrevoir les spécialisations possibles, à se regrouper et à accélérer leur modernisation. Pour que ce mouvement se poursuive, il faudra que chacun soit persuadé du progrès, régulier, étape par étape, du Marché Commun vers le but de la Communauté européenne.

Pour Euratom, il s'agit de prendre un départ immédiat dans la construction de centrales nucléaires. L'accord conclu avec l'Amérique, qui prévoit un programme conjoint Euratom-Etats-Unis pour la construction de telles centrales et qui a été récemment ratifié par le Congrès avec une rapidité exceptionnelle, permet ce lancement. Euratom doit maintenant donner aux gouvernements et à l'Assemblée les indications sur le programme d'ensemble qui permettra de tendre vers l'objectif de 15 millions de kilowatts de capacité installée d'ici la fin de 1967 recommandé par les Trois Sages, et qui vise à renverser, vers 1965, la tendance à l'augmentation continue des importations énergétiques de l'Europe.

Enfin, il est nécessaire que la Haute Autorité dise prochainement à l'Assemblée quelles sont les mesures requises pour faire face à la crise charbonnière. Elle a été chargée, il y a un an, de définir une politique de l'énergie. Il est urgent qu'en étroite association avec Euratom et le Marché Commun, elle présente ses propositions aux gouvernements et à l'Assemblée.

4- En effet, la responsabilité des Communautés est de dégager et de réaliser une politique européenne. Les exécutifs doivent réexaminer les problèmes à l'échelle continentale en fonction de l'intérêt général et des possibilités du grand ensemble formé par six nations alors que les gouvernements et les administrations ont une responsabilité limitée à leurs pays. Qu'il s'agisse des capacités de production et des besoins ou des relations avec le reste du monde, les problèmes et les possibilités de la Communauté sont autres que l'addition de ceux de chacun des pays.

Si les Institutions sont diverses par leurs compétences, la réalité qu'elles traitent et la Communauté qu'elles représentent sont une. Une politique européenne doit ressortir de l'action commune des trois Exécutifs des communautés, du Conseil, de l'Assemblée parlementaire européenne, et de la Banque européenne d'investissements. Pour que ces institutions travaillent avec efficacité et remplissent leur rôle, les Exécutifs devront ensemble élaborer, non seulement la politique énergétique indispensable, mais aussi une politique commune, notamment pour les transports, les ententes et les concentrations, le commerce extérieur, et surtout en matière sociale. Une conférence des trois Présidents des Exécutifs a déjà été constituée. Les Exécutifs devront définir les moyens par lesquels ils organisent leur travail en commun d'une manière régulière. En particulier, ils devront travailler avec le Président de l'Assemblée européenne et le Président de la Banque européenne d'investissements.

La dispersion actuelle des Institutions coûte cher et entrave l'unité d'action nécessaire. Les exécutifs sont partagés entre Bruxelles et Luxembourg, l'Assemblée est à Strasbourg, des réunions se tiennent en d'autres centres. Il est essentiel de regrouper, le plus tôt possible, les exécutifs et l'Assemblée en un siège unique, comme les ministres l'ont décidé, et de constituer ce siège, ainsi que l'a demandé l'Assemblée, en un District européen.

5- Le Marché commun a besoin d'être complété par une action dans le domaine financier, à la fois pour assurer l'harmonie des politiques économiques de nos pays à l'intérieur de la Communauté et pour empêcher que ces crises de balances des paiements n'entravent l'union graduelle des marchés nationaux dans le marché continental. Il est urgent, au moment où les Six Pays s'appêtent à aborder la première étape de ce marché, que soient harmonisées les politiques financières des gouvernements. Il faut aussi préciser les conditions et les moyens du concours mutuel prévu au traité pour que les membres de la Communauté aident un partenaire à surmonter une crise de balance de paiements. Notamment, il est nécessaire d'élaborer des critères objectifs de gestion financière qui régiraient l'accès à ce concours mutuel. Ainsi sera préparée la création ultérieure d'un véritable marché financier européen.

6- La Communauté européenne doit également poursuivre son effort pour associer l'Angleterre et les autres pays d'Europe à l'œuvre entreprise. Notre Communauté est, et doit rester, ouverte. Elle n'est pas l'union de six pays européens. Elle est l'union des pays européens prêts à consentir une délégation de souveraineté à des institutions communes, à laquelle d'autres pays ne sont pas prêts actuellement.

C'est notamment le cas de l'Angleterre. L'Angleterre ne s'est pas jointe aux communautés lors de leur élaboration, mais, au fur et à mesure de leur établissement, s'adaptant à la réalité nouvelle, elle s'est associée à elles. C'est ainsi qu'elle a formé le Conseil d'Association avec la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier; qu'à la suite de l'important accord Euratom-Etats-Unis, des négociations sont ouvertes entre Euratom et l'Angleterre; et qu'elle a proposé la Zone de libre-échange, pour compléter le Marché Commun en y associant les autres pays d'Europe. Le développement de l'action des Six apparaît ainsi, non seulement comme la condition de leur propre progrès vers l'unité, mais comme l'élément moteur de la formation d'une Europe plus large. Cette réalité doit être respectée dans les négociations actuellement en cours sur une Zone de libre-échange. S'il est nécessaire d'aboutir à l'association de l'Angleterre et des autres pays avec notre Communauté, il est également essentiel que cette association respecte l'unité de la Communauté elle-même. C'est pourquoi la Commission, qui exprime l'unité du Marché Commun, devra parler au nom de la Communauté tout entière dans les discussions en cours.

Ces négociations offrent l'exemple de la difficulté d'arriver à des décisions entre dix-sept pays. Pour sortir de l'impasse actuelle, il est indispensable de changer de méthode. Une négociation entre tant de pays, parlant chacun pour soi, conduit à des complications inextricables. Il serait, en revanche, possible de dégager des solutions si la Commission était chargée de trouver, avec l'Angleterre et les autres Etats, celles qui sont acceptables à la Communauté d'une part, et de l'autre, aux pays qu'il faut y associer.

7- La réalisation de ces actions urgentes donnera à nos pays les moyens d'unir leurs efforts pour faire face aux responsabilités de l'Europe.

La première de ces responsabilités est celle d'améliorer les conditions d'existence des Européens. Les pays d'Europe se sont donnés, au XIX^e, par leur activité commerciale et leur esprit d'invention, une place qui dépasse ce qu'ils auraient pu attendre de leurs ressources naturelles. Aujourd'hui, leurs niveaux de vie dépendent d'importations proportionnellement au moins trois fois plus grandes que celles des Etats-Unis. Ils ne peuvent améliorer la condition de leurs peuples qu'en important toujours plus, ce qui veut dire vendant plus pour payer leurs achats. L'Europe est ainsi condamnée à exporter: elle a l'obligation d'être en tête du progrès. Elle ne l'est plus aujourd'hui. Elle ne peut l'être à nouveau qu'en créant un vaste marché continental qui permette les techniques les plus poussées, et finalement, une production universellement compétitive.

La seconde des responsabilités futures de l'Europe sera de contribuer à la solution des problèmes de pauvreté et de haine raciale qui risquent encore plus à l'avenir qu'aujourd'hui de déchirer le monde. L'Europe, liée par son commerce plus que toute autre région à la situation et au destin du monde entier, est la plus intéressée au progrès de l'économie de chaque continent et au règlement pacifique des grands problèmes. Sa position de meilleur client du monde lui donne une influence particulière sur le progrès des pays en voie de développement. Le rôle essentiel de la Communauté comme acheteur des produits des pays non industrialisés ressort des statistiques des échanges :

	Communauté	Reste Europe OECE	Total Europe occidentale	Etats-Unis
Importations en % Des exportations des Pays non industriels en 1956	24	21	45	22

Source : Haute Autorité

La Communauté est le plus gros importateur de produits des pays non industrialisés. Une Communauté Européenne en expansion exercera donc une influence primordiale sur l'avenir des pays en voie de développement: elle devra, en particulier, devenir plus fortement exportatrice de capitaux. Seule, l'union lui permettra de mettre en œuvre ces possibilités et de contribuer puissamment au relâchement des tensions entre les peuples.

C'est alors que les pays de la Communauté Européenne, assurant par leurs propres moyens le progrès continu de leurs conditions d'existence et contribuant par leur expansion au développement des pays des autres continents, pourront faire entendre effectivement leur voix pour la solution pacifique des problèmes du monde.

Résolution

Afin que les mesures nécessaires soient prises rapidement, nous sommes convenus de prendre toutes les initiatives appropriées, en particulier au sein des parlements et vis-à-vis des gouvernements, pour aboutir à la réalisation du programme suivant. Il faut d'urgence:

- lancer les programmes de construction de centrales nucléaires d'Euratom;
- engager effectivement le 1^{er} janvier la première étape du Marché Commun;
- harmoniser les politiques financières des six pays et préciser les conditions du concours mutuel en cas de crise de balances de paiements;
- faire négocier l'association de l'Angleterre et des autres pays européens au Marché Commun par la commission au nom des Six;
- organiser le travail en commun des exécutifs des trois communautés en vue de dégager une politique européenne et de réunir les institutions en un siège unique.

C'est en réalisant ce programme à court terme que seront jetées les bases pour des progrès nouveaux et nécessaires vers les Etats-Unis d'Europe.

SIXIEME SESSION (PARIS, 11 MAI 1959)

Déclaration commune

A l'issue de sa dernière réunion, le 17 octobre 1958, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe constatait que «la politique qui a abouti à la création (des) trois Communautés, et le fait même de leur existence, ont profondément changé les perspectives de l'Europe ».

Depuis lors, l'entrée en vigueur du Marché Commun, accompagné d'importantes réformes monétaires, a mis en mouvement toutes les forces de changement qui attendaient ce gage d'avenir pour s'engager elles-mêmes dans l'unification économique de nos pays. La Communauté, en entreprenant d'établir un vaste marché à la taille des techniques modernes les plus révolutionnaires, se donne de nouveaux moyens d'élever les niveaux de vie de ses populations, de faire épanouir leurs talents créateurs, et de contribuer aux progrès des autres peuples, en particulier ceux dans les régions sous-développées.

La réalisation de transformations d'une telle envergure doit être la conséquence d'une évolution constante. Il faut progresser pas à pas, affrontant les problèmes inhérents à tout changement au fur et à mesure des progrès accomplis. Le Comité d'action considère que les problèmes concrets qui se posent dans l'immédiat à la Communauté sont les suivants:

- Politique européenne de l'énergie.
- Politique financière commune.
- Etablissement des relations multilatérales entre le Marché Commun et les pays tiers en particulier l'Angleterre et les autres pays européens.
- Contribution de la Communauté Européenne au progrès des pays sous-développés.

Les partis politiques et Syndicats membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe sont convenus de prendre toutes les initiatives appropriées afin de hâter la mise en vigueur des résolutions ci-dessous, dans le cadre existant des traités votés par les parlements de nos six pays.

1- Politique européenne de l'Energie

Les circonstances de la crise charbonnière montrent qu'au-delà des effets d'une situation conjoncturelle, il s'agit d'une évolution profonde dans la structure de l'économie énergétique de l'Europe.

L'expansion en Europe entraînera à l'avenir des augmentations très importantes dans la consommation de l'énergie dont les disponibilités conditionneront l'essor de la production. Toutefois, le charbon européen, dont les coûts de production augmentent, tandis que les prix des autres formes d'énergie, surtout importées, diminuent, remplira une part décroissante de ces besoins. Il faut tenir compte aujourd'hui de la concurrence du charbon importé, du pétrole, du gaz, de l'hydroélectricité et demain, il faudra ajouter à ceux-ci l'énergie de source nucléaire.

Cette transformation impose à l'Europe d'avoir une vue d'ensemble sur ces perspectives énergétiques, autant pour l'avenir de ses charbonnages et le développement de l'énergie nucléaire qui constituera, dans le domaine important de l'électricité, une nouvelle ressource autochtone, que pour l'équilibre à réaliser entre, d'une part, toutes les sources européennes d'énergie et, de l'autre, les produits importés. Cette vue d'ensemble ne doit pas entraîner une politique de direction, mais de persuasion, par une clarification de la situation actuelle, confuse pour beaucoup, et par une connaissance plus large et constamment renouvelée des problèmes.

Si la CECA est responsable du charbon, l'Euratom doit hâter le développement de l'industrie nucléaire, et le Marché Commun a la vue sur les autres formes d'énergie et la responsabilité de la politique commerciale commune de nos six pays.

Le Comité considère que les commissions du Marché Commun et d'Euratom, ainsi que la Haute Autorité de la CECA, devraient établir un comité spécial conjoint pour proposer les objectifs généraux d'une politique européenne de l'énergie. Ces objectifs prévoiraient en particulier les investissements nécessaires dans les charbonnages et l'électricité de source nucléaire, ainsi que les importations de pétrole et de charbon, pour une période de cinq à dix ans.

2- Politique financière commune

Aujourd'hui, la mise en vigueur du Marché Commun entraîne une profonde interpénétration de nos pays. Sur le plan financier, il s'agit aujourd'hui d'établir une politique commune qui, harmonisant nos actions non pas nécessairement semblables mais équivalentes dans chaque pays, assure la stabilité monétaire et financière à un niveau élevé d'emploi et à un rythme rapide de développement.

Aujourd'hui, les marges de production et réserves de devises de la Communauté sont considérables.

RÉSERVES OFFICIELLES EN OR ET DEVICES

\$ milliard (fin mars 1959)

	Angleterre (1)	Total Communauté	Allemagne	Benelux	France	Italie	
USA	20,5	3,2	11,2	4,8	2,8	1,2	2,4

(1) pour zone sterling.

L'accroissement des réserves rend nécessaires et possibles une reprise de l'activité économique et une augmentation de son taux d'accroissement. Il faut préparer les actions financières pour assurer la reprise de l'expansion, sa continuation dans la stabilité monétaire et l'élévation régulière des niveaux de vie dans la Communauté Européenne.

Le Comité propose que les ministres des finances des six pays se réunissent régulièrement avec la Commission du Marché Commun et recherchent les moyens de réaliser une politique financière et de crédit commune.

3- Etablissement de relations multilatérales entre le Marché Commun et les pays tiers, en particulier l'Angleterre et les autres pays européens

La Communauté Européenne a toujours été, et reste ouverte à la participation des autres pays européens. Ceux-ci ont jusqu'ici décidé de ne pas s'y joindre, mais au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de la CECA d'Euratom et du Marché Commun, ils s'en rapprochent. C'est ainsi que la perspective du Marché Commun a suscité la proposition britannique de Zone de libre-échange, et le problème de l'association à la Communauté des autres pays européens sur une base multilatérale reste posé.

Les difficultés de cette association sont profondes après l'échec de la Zone de libre-échange. Il ne sera possible de les surmonter que si l'on substitue petit à petit un sentiment de confiance à l'hostilité que les polémiques autour de la Zone de libre-échange ont malheureusement fait naître, et si les procédures d'une nouvelle négociation simplifient les problèmes au lieu, comme jusqu'ici, de les multiplier.

Dans une telle négociation, il faudra tenir compte du fait que, vu son rôle en Europe et dans le monde, c'est en surmontant les difficultés qui se posent vis-à-vis de la Grande-Bretagne que le pas majeur vers une Association économique européenne multilatérale sera fait.

Ainsi, le Comité appuie le premier rapport soumis aux gouvernements par la Commission du Marché Commun sur les relations à établir avec les pays tiers, et en particulier avec l'Angleterre et les autres pays européens; et, en outre, demande que la Commission du Marché Commun et le gouvernement britannique se réunissent en table ronde pour définir les principes d'une négociation multilatérale sur l'Association économique européenne.

4- Pays sous-développés

Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'élévation des niveaux de vie de chaque région doit se renforcer par la poursuite de l'élévation de vie des autres peuples. L'établissement d'une Communauté groupant six pays qui, séparément, n'avaient pas les mêmes possibilités, ne transforme pas simplement les conditions d'expansion interne des pays membres, mais permet à l'Europe d'apporter une contribution majeure au progrès sur le plan universel. La Communauté est aujourd'hui de taille, en coordonnant ses politiques de conjoncture et d'aide aux pays sous-développés avec celles des USA et de l'Angleterre, à hâter l'élévation du niveau de vie dans le monde en même temps qu'elle renforce les liens avec les autres pays développés.

Les graves déséquilibres dus à la misère de centaines de millions d'hommes dans les régions sous-développées créent une situation explosive. La grande tâche que notre génération a devant elle est d'apporter à ces régions un concours à la mesure des risques encourus par l'humanité entière.

La nouvelle Europe, en plus des efforts qu'elle doit fournir pour améliorer le sort de ses propres populations pauvres, peut apporter une contribution majeure à cette promotion des pays sous-développés.

Parce qu'elle est une des régions du monde les mieux pourvues en savants, techniciens et éducateurs, elle est particulièrement bien placée pour aider à la formation des cadres administratifs et économiques dont les régions sous-développées ont besoin.

Comparaison des situations des pays développés et sous-développés

	Revenu National 1957 \$ milliards	Population 1956 millions	Population prévue 1970 millions	augmentation population millions
Pays développés (Amérique du Nord et Europe occidentale)	747	435	495	60
Pays sous-développés (en dehors de la sphère communiste)	128	1260	1630	370

Parce qu'elle est la plus grande région importatrice du monde, elle peut apporter une contribution majeure à la stabilisation des prix des matières de base afin que les pays producteurs bénéficient du minimum de stabilité qu'exigent leurs plans de développement.

Parce qu'elle est le deuxième producteur du monde, elle peut et doit fournir davantage de capitaux aux pays sous-développés.

Le plus difficile, dans ces pays, c'est de passer de la situation actuelle où les forces d'inertie contrebalancent plus ou moins les forces de progrès, à un processus où le changement engendre le changement et s'élargit progressivement à l'ensemble de ces sociétés.

Le changement décisif aujourd'hui pour les pays sous-développés, c'est de rompre l'actuel équilibre dans la stagnation en réalisant une première élévation du niveau de vie individuel. Pour y parvenir, une augmentation en moyenne d'un quart en dix ans de leurs revenus par habitant constitue un minimum nécessaire.

Le Comité demande qu'afin de déterminer la contribution de la Communauté Européenne à un programme d'action dont le but serait d'augmenter en moyenne de 25% en dix ans le revenu par habitant des pays sous-développés, la Commission de la Communauté économique européenne désigne trois personnes, le Comité des Trois, dont les noms et le prestige entraîneraient la confiance générale. Elle chargerait le Comité des Trois de définir:

1- Quels devraient être les montants et les formes de la contribution que la Communauté Européenne devrait fournir, en tenant compte des investissements privés, pour jouer le rôle qui doit être le sien dans le développement des pays sous-développés.

2- Quelle devrait être l'institution à laquelle serait confiée l'exécution des objectifs de la Communauté dans ce domaine, et en particulier, quelle devrait être la forme que prendrait la coordination avec les pays sous-développés.

Le Comité des Trois devrait adresser ses recommandations à la Commission du Marché Commun. Celle-ci soumettrait ensuite ses propositions en vue d'une politique commune au conseil des ministres de la Communauté.

SEPTIEME SESSION (PARIS LES 19 ET 20 NOVEMBRE 1959)

Déclaration commune

Au début de sa cinquième année, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe s'est réuni à Paris les 19 et 20 novembre 1959.

Il a passé en revue les éléments fondamentaux de la situation européenne actuelle.

1- Six pays d'Europe occidentale, conscients des changements qui se succèdent dans le monde et de la nécessité de s'y adapter pour résoudre leurs propres problèmes, s'unissent. Ils sont en voie de former un grand marché intérieur; ils travaillent en même temps à faire de ce vaste marché une union économique et tendent vers une unité politique.

Ce qui caractérise cette union, c'est qu'elle se fait par étapes et par des voies constitutionnelles.

L'Allemagne, la France, l'Italie et les pays du Benelux se sont donné des instruments imparfaits mais réels de conception et d'action collective. D'abord la Communauté du Charbon et de l'Acier, ensuite le Marché Commun et l'Euratom, avec les institutions communes qui les gèrent; l'Assemblée Parlementaire européenne, les Commissions du Marché Commun et de l'Euratom et la Haute Autorité, le Comité Economique et Social, le Conseil de Ministres des pays participants, la Cour de Justice, la Banque européenne, le Fonds de Développement pour les pays et territoires d'outre-mer, le Fonds Social.

Cette union ne cherche pas à constituer une puissance fermée sur elle-même, mais bien à être une communauté ouverte à laquelle peuvent adhérer d'autres pays, ceux qui accepteront les mêmes règles que les pays membres de la Communauté européenne actuelle.

En outre, avec les pays européens qui n'en font pas actuellement partie, la Communauté cherche des formes d'association appropriées. Il y a déjà depuis plusieurs années l'association entre la Communauté du Charbon et de l'Acier et l'Angleterre. Il y aura demain l'association entre le Marché Commun, la Grèce et la Turquie.

2- Les changements engendrés par l'unité européenne grandissent chaque jour. Nos pays – industriels, agriculteurs, consommateurs – acceptent le Marché Commun; sans attendre son achèvement, les producteurs ont déjà commencé à modifier et renforcer leurs programmes d'investissement ainsi que l'organisation de leur production et de leurs ventes. Les consommateurs veulent avoir les avantages que donne la concurrence dans un grand marché. Les industriels américains, qui connaissent par leur propre expérience les avantages d'un vaste marché intérieur, accroissent leurs investissements en Europe.

3- La force de l'Europe qui s'unit est une force grandissante – économiquement et financièrement.

Nos pays ont aujourd'hui plus de moyens matériels qu'à aucun autre moment dans le passé, grâce à un emploi prévoyant de l'aide américaine après la guerre, au travail persévérant des villes et des campagnes et au stimulant des premières réalisations de l'unification progressive de l'Europe.

4- Il suffit de regarder les chiffres pour comprendre la situation de l'Europe.

Aucun des pays membres pris isolément ne disposait auparavant d'un marché en Europe de plus de cinquante millions d'habitants. Le Marché Commun compte 170 millions de consommateurs, autant qu'aux Etats-Unis; l'association de l'Afrique élargit encore ce marché.

Le Marché Commun possède le plus vaste commerce du monde. C'est le plus grand importateur; l'accroissement de ses ressources a été plus rapide après la reconstruction de l'Europe que celui d'aucune autre région du monde libre. De 1952 à 1958, la production industrielle des pays de la Communauté a augmenté de 58%, celle de la Grande-Bretagne de 21 %, celle des Etats-Unis de 11 %. Les réserves en devises des six pays se montent aujourd'hui à près de 2/3 de celles des Etats-Unis eux-mêmes.

Malgré les difficultés qui restent à vaincre, une nouvelle Communauté est en train de naître à l'Occident, d'une taille comparable à celle des Etats-Unis et qui pourra grandir encore par l'adhésion ou l'association d'autres pays.

Mais la richesse et les moyens d'action croissants de nos six pays nous ouvrent des possibilités et nous créent des obligations nouvelles à l'échelle mondiale.

Simple témoins des événements récents entre l'Est et l'Ouest, nous pouvons cependant, dès aujourd'hui, contribuer ensemble activement à la solution des problèmes mondiaux. Il nous faut définir dans un esprit libéral nos relations avec les autres pays occidentaux, notamment la Grande-Bretagne et les USA. Nous devons aussi élaborer en commun, avec ces pays, une politique commune pour régler les grands problèmes extérieurs qui commandent notre développement: croissance économique, stabilité des monnaies, aide aux pays sous-développés.

Nous n'aborderons utilement ces questions que si la force potentielle considérable que représente le Marché commun est exprimée par une entité commune, c'est-à-dire si de nouveaux et rapides progrès sont faits vers l'unité économique.

5- Déjà, de divers côtés, des voix s'élèvent, demandant que la période transitoire du Marché Commun soit raccourcie de douze à six ans et qu'il soit donné vie aux dispositions essentielles du Traité du Marché Commun, formulées dans celui-ci en termes généraux qui prescrivent la réalisation d'une politique économique commune dans divers domaines de l'activité des pays participants.

L'Association du Patronat français, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, le ministre des Finances français, la Commission du Marché Commun, le Congrès des Syndicats Libres, se sont fait l'écho de ces demandes. Les ministres des Finances des Six pays se sont réunis à Bonn en juillet, sur l'invitation du Ministre fédéral des finances, afin d'examiner

ensemble comment créer un Marché Commun Financier européen et vont désormais se rencontrer régulièrement. Ils viennent à nouveau de se réunir à Bruxelles ces jours-ci.

La Commission du Marché Commun a soumis au Congrès Economique et Social, et soumettra incessamment au Conseil de Ministres et à l'Assemblée les premières propositions concernant une politique agricole commune.

Pour l'énergie, les Exécutifs et le Conseil sont en discussion en vue de rechercher comment pourrait être établie une politique européenne de l'énergie. Ceci est d'autant plus essentiel que la crise charbonnière en a montré l'urgence et la nécessité. Si cette crise inéluctable s'était produite sans l'existence de la CECA, elle aurait été plus grave encore en partie pour les travailleurs.

L'Euratom poursuit, en collaboration avec les Etats-Unis, le développement des recherches concernant la production d'énergie et, avec le Conseil, la constitution d'une Université européenne.

6- En ce qui concerne les relations du Marché Commun avec l'Angleterre, les Sept et d'autres parties du monde, la Commission de Bruxelles a souligné la nécessité d'une politique libérale sans discrimination, vis-à-vis de l'extérieur, avec tous, y compris naturellement la zone dollar.

En même temps la nécessité, pour l'avenir de l'Europe et du monde, d'aider davantage les pays sous-développés, apparaît plus clairement: le Conseil des Ministres du Marché Commun vient récemment à Bruxelles de charger une Commission, dans laquelle siégeront notamment les représentants des Exécutifs de la Communauté, de lui faire rapport sur la contribution que peut apporter l'Europe à la solution de cette question.

7- La coordination entre les trois Exécutifs apparaît à l'expérience comme étant de plus en plus difficile – et de divers côtés se manifeste la préoccupation de voir s'établir une autorité économique commune.

La forme des élections au suffrage universel prévues par le Traité du Marché Commun est préparée par une Commission de l'Assemblée parlementaire européenne.

Les Gouvernements de nos six pays vont réunir leurs ministres des Affaires étrangères à intervalles réguliers.

En bref, des forces nombreuses sont en mouvement qui, toutes, tendent à réunir les pays de l'Europe occidentale – des initiatives sont prises par les Gouvernements, l'Assemblée, le Conseil de Ministres des Communautés, les Exécutifs des Communautés.

8- Depuis 1955, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, constitué alors que s'ouvraient les négociations sur le Marché Commun et l'Euratom, a apporté son appui à l'unité européenne; parfois il a indiqué la voie à poursuivre.

Aujourd'hui, le Comité constate que la situation de nos six pays et les actions communes nécessaires et en partie engagées doivent permettre de constituer, dans un avenir proche, l'unité économique européenne.

Dans cette perspective, il apparaît au Comité que les actions commencées par les Gouvernements, l'Assemblée, le Conseil et les Exécutifs, et rappelées ci-dessus, doivent être poursuivies et aboutir: politique agricole, politique financière, association avec l'extérieur, politique énergétique – tout cela peut être mis en route sans retour, dans les deux ans qui viennent.

C'est pourquoi le Comité demande en 1962 la création d'un Exécutif Economique Européen.

La Commission pour le suffrage universel de l'Assemblée parlementaire prévoit que la première élection au suffrage universel pourrait avoir lieu en 1963 dans des conditions qui devront être déterminées d'ici là.

Ces changements marqueront la fin de l'étape actuelle et le commencement d'une nouvelle étape d'expansion dans un cadre européen, expansion aidée et guidée par les institutions que nos pays se seront données.

Alors, à ce moment, le Comité estime que son action devra s'arrêter.

Nous apercevons aujourd'hui la fin de l'étape actuelle. Si nous menons à bonne fin ce qui est déjà bien avancé, en 1962, la Communauté Economique Européenne et les pays qui, nous l'espérons, dans l'intervalle se joindront à eux, ainsi que ceux avec lesquels une association aura été conclue, auront les moyens matériels et la jeunesse nécessaire pour aborder une nouvelle étape où:

- les conditions d'existence de tous continueront à s'améliorer dans le plein emploi et la stabilité monétaire;
- nos pays pourront à nouveau participer à égalité avec les Russes et les Américains aux créations techniques qui vont se poursuivre;
- des conditions nouvelles d'éducation donneront des chances égales à tous et mettront en valeur toutes les capacités indépendamment de l'origine sociale.

9- Dans cette perspective, le Comité a adopté les résolutions ci-après, afin de guider l'action de ses membres – partis politiques et syndicats – dans leur activité auprès des Gouvernements et Parlements, des Exécutifs européens et de l'Assemblée parlementaire européenne.

Résolutions

I- Les Relations du Marché commun avec d'autres parties du monde

1- Dans sa résolution de mai 1959, le Comité avait demandé que la Commission du Marché Commun et le Gouvernement de Grande-Bretagne se réunissent en table ronde pour définir les principes d'une négociation multilatérale sur l'association économique européenne.

Cette résolution n'a pas été mise en pratique. Depuis, l'Angleterre et certains autres pays européens sont en voie de créer une petite zone des Sept. De nombreux côtés se manifeste la préoccupation d'établir, entre les Six du Marché commun et les Sept de la petite zone actuellement en formation, une forme de relation créant en fait une association économique européenne.

Le Comité ne pense pas nécessaire de revenir sur la différence qui existe entre le Marché Commun, embryon d'une Europe Unie, et une Zone de libre-échange commerciale. Il considère que tous les efforts doivent être faits pour trouver des formes de relations aussi étroites que possible entre le Marché Commun, les Sept et d'autres parties du monde.

2- Il constate qu'au cours des derniers mois, la situation s'est en fait transformée.

Dans la période d'après-guerre, c'est grâce à l'appui et à l'aide américaine que le monde libre a connu une période d'expansion rapide. L'évolution récente met en lumière les limites de la politique suivie jusqu'à présent et les nouvelles responsabilités de l'Europe. Pour que l'expansion continue et pour que nous évitions une crise possible, il faut que la Communauté européenne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis recherchent ensemble les moyens de continuer à jouer le rôle de moteur de l'économie mondiale.

3- Ce qui est en jeu n'est plus seulement la question de savoir comment seront réglés les problèmes des échanges entre les Six et les Sept et comment sera établie une association économique européenne, mais bien comment peuvent être réglés les problèmes économiques qui confrontent les pays occidentaux – y compris les Etats-Unis – arrangements tarifaires, stabilité monétaire, politique économique d'expansion, aide aux pays sous-développés.

Nous ne pouvons pas régler les problèmes entre les Six et les Sept comme si nous étions seuls avec nos problèmes européens – l'Amérique ne peut seule régler ses problèmes, ni contribuer seule à la solution des problèmes de l'Occident dans son ensemble. Dans la situation actuelle, notre responsabilité est de les régler ensemble.

Il est évident que de la solution de ces problèmes dépendra la prospérité et la cohésion des puissances économiques occidentales. C'est dire que la solution des rapports du Marché Commun avec les Sept et d'autres parties du monde est une des questions qui doit trouver sa place dans un cadre large en y comprenant – ce qui est devenu indispensable – les Etats-Unis. Si un accord se montre ainsi possible entre les Six et les Sept c'est cette voie qui le démontrera.

De telles discussions doivent sortir des arrangements qui peuvent prendre des formes diverses.

Les solutions qui doivent être recherchées doivent tenir compte non seulement des pays européens, mais aussi des autres pays; elles ne peuvent pas actuellement, pour des raisons indiquées dans le rapport de la Commission Economique Européenne, être recherchées par des accords discriminatoires.

4- C'est pourquoi le Comité propose que la Communauté Economique Européenne, agissant comme une entité et représentée par la Commission Economique Européenne, se réunisse en table ronde avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et tel pays non-membre de la Commission Economique qui serait désigné parmi les pays de l'OECE pour:

- chercher ensemble les solutions aux problèmes désormais communs;

- et, en outre, étudier les formes permanentes à donner à ces consultations ainsi que la meilleure méthode pour que participent à ces travaux les autres pays industrialisés et les pays en voie de développement tout en tenant compte des différences qui existent entre ceux-ci.³²

5- En même temps, le Comité considère que la création de la Commission de contact européenne proposée par la Commission du Marché Commun est une procédure pratique afin «de proposer des solutions concrètes pour remédier aux difficultés constatées et de provoquer des accords entre les parties intéressées».

II- Création d'un seul Exécutif Economique Européen remplaçant les trois Exécutifs existants (Haute Autorité, Commissions de l'Euratom et du Marché Commun) en maintenant les pouvoirs que leur confèrent les traités existants

De même qu'il y a une seule Assemblée Parlementaire, une seule Cour de Justice, en fait un Conseil de Ministres, le Comité estime indispensable de remplacer par une institution unique les trois Exécutifs européens actuels.

Cette substitution nécessite que les Traités actuels soient adaptés. Cette adaptation devra être limitée à ce seul objet. Il serait en effet périlleux et illusoire d'envisager actuellement d'autres modifications, étant donné les délais inhérents à une négociation entre six Gouvernements et les procédures parlementaires correspondantes.

Aussi l'adaptation des Traités devrait avoir pour seul objet de substituer à la Haute Autorité, à la Commission du Marché Commun et à la Commission de l'Euratom un exécutif unique. Celui-ci remplirait les fonctions des trois Institutions actuelles telles qu'elles sont définies dans le Traité, et serait chargé de soumettre aux Gouvernements les changements dans les dispositions techniques ou économiques des traités que l'expérience pratique justifierait.

Le Comité attire l'attention des Gouvernements sur l'importance qu'il y a à ce que le point de vue des travailleurs soit représenté dans le nouvel Exécutif économique européen.

³² MM. Malagodi et Pisanelli ne sont pas entièrement d'accord avec les points 3 et 4 de la résolution I.

L'adaptation des Traités, limitée à ce seul objet et sans que la compétence qu'ils donnent actuellement aux divers exécutifs soit en quoi que ce soit modifiée, pourrait aboutir avant 1962, date à laquelle doit prendre fin, en vertu des Traités, le mandat des Commissions actuelles du Marché Commun et de l'Euratom.

III- Dispositions anti-cartel

Le Traité du Marché Commun, à l'article 85, prévoit l'élaboration d'une loi anti-cartel. Cette loi est indispensable au bon fonctionnement du large marché intérieur en voie de création. Sans loi anti-cartel nous risquons d'avoir un marché dominé par des ententes et des concentrations, au lieu d'un grand marché au service des consommateurs. Il ne serait pas concevable que le marché unique, créé par la Communauté, soit divisé par des monopoles et des cartels.

IV- Energie

Les Commissions du Marché Commun et de l'Euratom, ainsi que la Haute Autorité de la CECA, comme le Comité le proposait, ont créé le 9 octobre 1959 un comité spécial chargé de déterminer les objectifs généraux et les moyens d'une politique européenne de l'énergie.

Aussi le Comité attire-t-il à nouveau l'attention des Commissions du Marché Commun et de l'Euratom, ainsi que de la Haute Autorité de la CECA, sur la nécessité de proposer d'urgence, et au plus tard d'ici le printemps prochain, un programme concret proposant d'une part la combinaison nécessaire des mesures européennes et d'efforts nationaux, d'autre part les grandes lignes des investissements et des importations au cours des années qui viennent.

V- Politique financière européenne

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe prie le Conseil de Ministres des finances des six pays de bien vouloir porter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et d'étudier d'urgence les trois points suivants relatifs à une politique financière européenne qui, selon le Comité, sont de la plus grande importance. En effet, le Traité de Rome a posé la nécessité d'une politique financière commune aux six pays. Mais les dispositions de celui-ci sont à ce sujet très générales. De l'avis du Comité, il est nécessaire de les préciser et, dans le cadre de la politique économique commune, de les faire passer dans les faits par:

1- une libération des mouvements de capitaux entre les six pays permettant d'aboutir à la création d'un véritable marché européen des capitaux et élargissant ainsi les possibilités d'investissements de la Communauté;

2- une coordination des politiques budgétaires et des politiques de crédit des six pays afin d'éviter un mouvement erratique de capitaux et de marchandises auquel donnerait lieu une divergence de ces politiques et de contribuer à une expansion économique d'ensemble dans la stabilité des prix;

3- la création d'un fonds européen de réserve centralisant au moins en partie les réserves monétaires des six pays et pouvant, le jour où le besoin s'en ferait sentir, mettre en œuvre les mécanismes de concours mutuel prévus au Traité, garantissant ainsi les monnaies de nos pays.

HUITIEME SESSION (PARIS, 11 JUILLET 1960)

Déclaration commune

1- Depuis la dernière réunion du Comité d'Action en novembre 1959, des progrès considérables ont été faits vers l'union de nos pays.

La décision d'accélérer le Marché Commun, le démarrage des politiques communes (notamment par les propositions de la Commission pour l'agriculture), l'engagement de commencer à mettre en place le tarif commun vis-à-vis des pays tiers à la fin de cette année et de l'abaisser de 20%, enfin l'association sur un pied d'égalité des Etats-Unis avec l'Europe – la concordance de ces événements, chacun d'une grande importance en soi, a créé une situation nouvelle. Désormais, le Marché Commun est établi sans retour et l'on perçoit les prolongements de l'unification de l'Europe dans une coopération étroite des pays occidentaux pour faire face à leurs problèmes communs dans le monde.

Aujourd'hui, de toutes parts, on recherche les moyens de réaliser de nouveaux progrès vers l'unité politique. C'est ainsi que le 15 juin dernier, en France, le ministre des Affaires Etrangères a déclaré devant le Parlement: «L'Europe doit aussi s'organiser et s'unir dans le domaine monétaire, dans le domaine culturel, peut-être dans le domaine de la défense, finalement, à coup sûr, dans le domaine politique. »

Mais les formes que pourrait prendre une unification politique sont encore incertaines. Nous sommes toujours dans la période de transition vers une situation où de telles solutions pourront être proposées.

Aussi le Comité est-il convaincu que les progrès vers l'unité politique se feront d'autant plus vite que le mouvement général vers l'unité économique et la réalisation complète du Marché Commun s'accélèrent.

2- Le Comité a noté avec satisfaction que le Conseil vient de confirmer sa volonté d'accélération dans tous les secteurs de l'intégration économique et a demandé que la Commission formule des propositions de politiques communes avant l'automne.

Le Marché Commun est plus qu'une union douanière et le Traité est un traité cadre qui, dans de nombreux domaines, fixe des objectifs d'ordre général qui doivent être précisés et mis en pratique. Son exécution comporte d'une part l'adoption de programmes assurant la libre circulation des travailleurs, la libre prestation des services et l'égalité du droit d'établissement; et d'autre part l'élaboration de politiques communes, notamment dans les domaines des finances, de l'agriculture, des transports et du commerce extérieur, et de règles communes, en particulier en matière de concurrence et d'action sociale.

C'est l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques et règles communes qui assureront l'unité d'action de nos pays dans le domaine économique.

3- Le Comité considère que, compte tenu de la décision établissant le règlement du Fonds Social et des propositions que la Commission a déjà faites sur l'agriculture, l'égalité du droit d'établissement, la libération des capitaux, etc., l'accélération est aujourd'hui particulièrement urgente en ce qui concerne l'action antitrust.

Le Comité appelle l'attention de la Commission sur la nécessité pressante de faire des propositions sur la mise en vigueur des règlements d'application de la loi antitrust du Marché Commun, prévus au Traité. L'application vigoureuse d'une loi antitrust européenne est indispensable pour garantir à tous, consommateurs et producteurs, les bénéfices du vaste marché unique. Le nombre important d'accords et de concentrations envisagées ou conclus par les producteurs dans la perspective du Marché Commun souligne le risque que celui-ci ne soit dominé et divisé par des monopoles et des cartels.

4- Afin de réaliser des progrès plus sûrs et plus rapides vers l'unité économique, il est souhaitable de rendre nos Institutions plus efficaces.

Le Comité considère que les trois Exécutifs actuels, la Haute Autorité et les Commissions du Marché Commun et de l'Euratom, peuvent et doivent rapidement être fusionnés en un seul Exécutif Economique Européen.

Les Présidents des Commissions du Marché Commun et Euratom, et de la Haute Autorité, ont tous trois souligné l'urgence de cette fusion. Les groupes politiques de l'Assemblée, chrétiens-démocrates, socialistes et libéraux, se sont prononcés dans le même sens.

L'expérience montre que la mise en œuvre des politiques communes pose des problèmes communs aux trois Communautés. C'est le cas de la politique économique générale et notamment de la politique de l'énergie, qui devra traiter des rôles respectifs de la production européenne (surtout le charbon et l'atome) et des sources importées (surtout le pétrole et le gaz naturel).

La fusion des Exécutifs est possible à la fin de 1961, quand les Commissions d'Euratom et du Marché Commun en entier, et la Haute Autorité en partie, seront renouvelées. Après cette date, les mandats des nouveaux membres des Commissions du Marché Commun et Euratom subsisteraient jusqu'en 1966 et une fusion des Exécutifs deviendrait plus difficile alors que les tâches des Institutions chargées de mettre en vigueur les politiques communes sont immédiates.

Il va de soi que les trois Traités des Communautés Charbon Acier, Euratom et Marché Commun, tels qu'ils sont, continueraient à être appliqués par l'Exécutif Economique Européen, qui remplirait les fonctions des trois Exécutifs actuels, dans les conditions définies dans les Traités.

5- En outre, le Comité soutient les objectifs des résolutions adoptées le 17 mai 1960 par l'Assemblée Parlementaire européenne proposant aux gouvernements un projet de convention tendant à organiser son élection au suffrage universel. Ces élections toucheraient directement tous les citoyens de nos six pays.

L'importance qu'elles revêtiraient de ce fait rend très urgent de donner à l'Assemblée des pouvoirs qui lui permettraient d'apporter, dans la création du Marché Commun, une contribution accrue. Le Comité considère que les procédures pour faire aboutir une convention devraient être accompagnées d'un examen de ces pouvoirs.

L'Assemblée, renforcée, doit être l'Assemblée de la réalisation de l'unité économique européenne.

6- L'unité économique qui, en Europe, prépare l'unité politique, s'avère, à l'extérieur, le ferment de changement de l'Occident tout entier.

C'est ainsi que l'ouverture du Marché Commun, en rendant nécessaire l'établissement de nouvelles relations avec les autres pays européens, transforme en même temps les rapports entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Le Comité déclarait en novembre dernier:

«La solution des rapports du Marché Commun avec les Sept et d'autres parties du monde est une des questions qui doit trouver sa place dans un cadre large en y comprenant ce qui est devenu indispensable: les Etats-Unis. Si un accord se montre possible entre les Six et les Sept, c'est cette voie qui le démontrera.»

Au mois de mai, les gouvernements ont décidé de créer une Organisation de Coopération Economique et de Développement à laquelle participent les Six, la Grande-Bretagne, les autres pays européens, les Etats-Unis et le Canada, ainsi que la Commission de la Communauté Economique Européenne, soit 21 en tout. Un accord a déjà été réalisé au sein du Comité des 21 pour traiter les questions qui se posent entre le Marché Commun et ses partenaires. Il est souhaitable que les discussions qui vont se poursuivre dans ce cadre rendent possible la solution des problèmes commerciaux existant entre le Marché Commun et les Sept.

7- Dès à présent, nous pouvons regarder plus loin.

En Europe, l'accélération du Marché Commun a montré à l'Angleterre et aux autres pays européens que l'unification de l'Europe est maintenant irréversible, qu'elle est profitable et en outre ouverte à tous.

Il est possible aujourd'hui d'envisager la participation de tous à l'œuvre commune d'unification en Europe.

Aussi, le Comité d'Action, traduisant les vœux de la grande majorité des citoyens de nos pays, souhaite vivement que l'Angleterre et les autres pays européens deviennent membres simultanément de la Communauté Charbon Acier, d'Euratom et du Marché Commun, qui sont trois aspects d'une seule réalité: l'unité économique européenne en voie de formation qui, elle-même, tend vers une unité politique dont il est trop tôt aujourd'hui pour prévoir la nature exacte.

8- Sur le plan mondial, les événements obligent les pays d'Occident, s'ils veulent créer progressivement les conditions d'un dialogue réel entre l'Est et l'Ouest, à développer ensemble une politique active de paix. En particulier, ils doivent engager une action commune pour améliorer les niveaux de vie et satisfaire la soif de progrès des peuples du monde libre entier, à la fois dans les pays industriels avancés et dans les régions sous-développées.

Ainsi que le Comité l'a affirmé:

«Il faut que la Communauté Européenne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis recherchent ensemble les moyens de continuer le rôle de moteur de l'économie mondiale.»

C'est dans cette perspective qu'il s'agit de mettre en route au plus vite l'Organisation de Coopération Economique et de Développement et de donner son contenu à la nouvelle association avec les Etats-Unis.

Le problème des pays sous-développés se pose aujourd'hui de manière aiguë à l'Occident. Un large accroissement de son effort peut seul permettre aux pays sous-développés d'accroître les taux de croissance de leurs revenus nationaux afin que leurs populations puissent accéder à la prospérité de la civilisation moderne.

La Communauté Européenne, l'ensemble occidental dont la production et les réserves en devises s'accroissent le plus rapidement, est en mesure aujourd'hui de contribuer à une augmentation importante de l'aide aux pays sous-développés.

La Commission du Marché Commun, chargée de prendre la vue d'ensemble pour la Communauté, devrait proposer au Conseil les moyens par lesquels les pays de la Communauté pourraient déclencher, vis-à-vis des pays sous-développés, une action plus ample, en association notamment avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au sein de l'Organisation de Coopération Economique et de Développement.

9- Egale ou supérieure à la Russie par la production, égale ou supérieure à l'Amérique par le commerce, la Communauté Européenne peut contribuer par son expansion au développement des pays des autres continents.

Mais pour que ses propres possibilités latentes se réalisent, et qu'elle puisse participer avec les Russes et les Américains aux créations scientifiques et techniques qui commanderont l'avenir, il est essentiel de mobiliser les richesses inventives de nos pays: avec la nouvelle révolution industrielle et scientifique dans laquelle le monde s'engage, les facteurs humains vont jouer le rôle prépondérant qui était celui des ressources naturelles au siècle précédent.

La Communauté Européenne doit apporter à nos peuples des conditions nouvelles d'éducation qui donneront des chances égales à tous et mettront en valeur toutes les capacités, indépendamment de leur origine sociale.

Ainsi que le Comité l'a demandé à sa dernière session, une Commission européenne d'études a été constituée et a aussitôt établi son programme de travail. Composée de spécialistes des problèmes d'éducation des six pays, elle a pour but de dégager, à la lumière d'une

comparaison avec les autres pays, notamment les Etats-Unis et la Russie, des propositions concrètes pour le développement de l'enseignement afin de favoriser l'accès le plus large de la jeunesse aux enseignements secondaire, technique et supérieur et stimuler l'extension de la recherche scientifique dans la Communauté.

10- Les partis politiques et les syndicats membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe ont adopté les résolutions ci-après:

Résolutions

I- Fusion en un seul Exécutif Economique Européen des trois Exécutifs existants (Haute Autorité, Commissions du Marché Commun et de l'Euratom) en limitant les modifications des Traités à ce sujet objectif

L'expérience, depuis trois ans, des Communautés européennes démontre que, pour mettre en vigueur les politiques communes et réaliser l'union économique, il est indispensable de fusionner en un seul Exécutif Economique Européen les trois Exécutifs européens actuels, la Haute Autorité et les Commissions d'Euratom et du Marché Commun. Alors qu'il existe pour les trois Communautés une seule Assemblée, une seule Cour de Justice et, en fait, un seul Conseil de ministres, il faudrait établir dès que possible un seul Exécutif Economique Européen.

Le Comité demande que le Conseil de ministres, après consultation de l'Assemblée et des Exécutifs, convoque une Conférence des représentants des Gouvernements des Etats membres qui auraient pour mission d'aboutir à un accord sur cette fusion.

L'accord doit être limité à la seule fusion des trois Exécutifs. L'Exécutif Economique Européen remplirait les fonctions des trois Exécutifs actuels, telles qu'elles sont définies dans les Traités.

Le Comité demande en outre que les Gouvernements soumettent l'accord aux parlements nationaux à temps pour qu'ils puissent le ratifier avant les vacances d'été de 1961. Compte tenu des calendriers politiques dans les pays membres, cela rendrait possible la fusion des Exécutifs à la fin de 1961, lorsque les Commissions du Marché Commun et d'Euratom en entier, et la Haute Autorité en partie, doivent être renouvelées.

Le Comité attire l'attention des Exécutifs et des Gouvernements sur l'importance qu'il y a à ce que le point de vue des travailleurs soit représenté dans le nouvel Exécutif Européen.

L'Exécutif unique, qui exécuterait les traités tels qu'ils existent, serait chargé de soumettre ultérieurement aux Gouvernements les changements dans les dispositions techniques ou économiques des traités que l'expérience pratique justifierait.

II- Elections au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne

Le Comité soutient les objectifs des résolutions du 17 mai 1960 de l'Assemblée Parlementaire européenne proposant aux Gouvernements l'adoption d'un projet de convention tendant à organiser son élection au suffrage universel.

Le Comité considère que les procédures pour faire aboutir une convention devraient être accompagnées d'un examen des pouvoirs dont l'Assemblée serait dotée dans la période de transition actuelle.

L'Assemblée, renforcée, doit être l'Assemblée de la réalisation de l'unité économique européenne.

En tout cas, les discussions au sujet des élections au suffrage universel de l'Assemblée ne devraient pas retarder la fusion des Exécutifs.

Le Comité examinera de manière plus précise au courant de sa prochaine réunion les questions qui se posent concernant ces élections.

III- La mise en vigueur du contrôle par les Institutions de la Communauté Economique Européenne des ententes et abus de puissance économique contraires au Traité

Le Traité du Marché Commun a établi la loi antitrust de la Communauté Economique Européenne. Celle-ci prévoit, indépendamment de l'action des Etats membres, une intervention des Institutions communes.

Le Comité demande à la Commission, conformément au Traité, de soumettre au Conseil un projet de règlement d'application de la loi antitrust du Marché Commun avant la fin de l'année.

La mise en vigueur de ce règlement est indispensable. Un nombre très important d'ententes et de concentrations ont été envisagées ou conclues depuis le début du Marché Commun. Bien que certaines de celles-ci doivent sans doute contribuer au progrès, de tels accords soulignent le danger que le grand marché unique puisse être abusivement dominé par des monopoles et des cartels, au lieu d'être au service des consommateurs et de satisfaire à l'intérêt de tous.

Le règlement devrait organiser l'application des dispositions antitrust du Traité par les Institutions de la Communauté elles-mêmes qui, seules capables de juger l'intérêt d'ensemble de la Communauté, peuvent seules aussi mettre en vigueur une politique antitrust uniforme et énergique pour la Communauté entière, en ce qui concerne les obstacles qui peuvent fausser le commerce entre deux ou plusieurs Etats membres.

L'interdépendance des Etats membres impose que chacun d'eux adapte sa législation à celle de la Communauté en ce qui concerne les ententes et les abus de la puissance économique à l'intérieur de ses propres frontières.

L'article 87 du Traité instituant le Marché Commun prévoit que l'application des dispositions de la loi antitrust est dévolue à la Commission et à la Cour de Justice.

Afin d'assurer la publicité la plus large et les garanties nécessaires d'objectivité, le Comité estime que les violations de la loi antitrust devraient être constatées et sanctionnées par la Cour de Justice.

La Commission du Marché Commun, chargée de proposer les politiques de la Communauté, serait compétente pour instruire d'office ou sur plainte des intéressés les cas de violation présumée et pour décider ceux qu'elle entend déférer elle-même à la Cour, à laquelle les Etats membres et les personnes ou entreprises privées intéressées auraient également accès directement.

Compte tenu de ces arrangements, le Comité estime que les bases d'une action susceptible de garantir effectivement aux 170 millions de consommateurs le plein bénéfice du Marché Commun, devraient résulter de l'institution d'une procédure comportant notamment:

- la déclaration à la Commission des cartels et des concentrations;
- l'octroi à la Commission de pouvoirs d'enquête appropriés;
- l'obligation, pour les parties à une entente, d'établir que celle-ci remplit les conditions susceptibles de l'exonérer de l'interdiction formulée en principe par le Traité;
- l'institution de sanctions propres à assurer le respect des dispositions applicables³³.

IV- L'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays européens à l'ensemble des Communautés Européennes

La Communauté Européenne a toujours été, et reste, ouverte.

Maintenant que le Marché Commun devient aux yeux de tous irréversible et profitable, les conditions sont en voie d'être réunies pour la création de rapports nouveaux entre la Communauté Européenne et la Grande-Bretagne et les autres pays européens. Il est possible aujourd'hui d'envisager la participation de tous à l'œuvre commune d'unification en Europe. Aussi, le Comité d'Action, traduisant les vœux de la grande majorité des citoyens de nos pays, souhaite vivement que la Grande-Bretagne et les autres pays européens deviennent membres simultanément de la Communauté Charbon Acier, d'Euratom et du Marché Commun, qui sont trois aspects d'une seule réalité, l'unité économique européenne en voie de formation qui, elle-même, tend vers une unité politique dont il est trop tôt aujourd'hui pour prévoir la nature exacte.

V- La contribution de la Communauté Européenne à un effort des pays évolués d'Occident pour aider les régions sous-développées

Améliorer les niveaux de vie et les perspectives des pays pauvres qui sont incapables, aujourd'hui, de passer par leurs propres moyens de la stagnation au progrès est un élément majeur dans la recherche de tout équilibre mondial à partir duquel on pourrait réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Depuis deux ans, l'Europe en voie d'unification redevient un des grands centres productifs du monde. Le Marché Commun donne à nos pays ensemble les moyens d'apporter maintenant une contribution essentielle au progrès des niveaux de vie des populations des pays sous-développés.

Cette contribution devrait être coordonnée, notamment avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sein de la nouvelle Organisation de Coopération Economique et de Développement.

Le Comité demande à la Commission du Marché Commun de proposer au Conseil des ministres les moyens par lesquels les pays de la Communauté Européenne, prenant une vue d'ensemble du problème, pourraient apporter cette contribution.

³³ M. René Drèze s'est abstenu en ce qui concerne la résolution sur les cartels (résolution III).

NEUVIEME SESSION (PARIS LES 10 ET 11 JUILLET 1961)

Déclaration commune

A travers les crises qui se succèdent partout dans le monde se dessinent des transformations profondes et universelles.

L'époque coloniale a pris fin. Les nouveaux pays indépendants sont impatients de parvenir à l'abondance qui caractérise actuellement les pays industriels. Le bloc oriental développe rapidement sa capacité de production. L'URSS dispose d'armes dont les effets se font sentir dans les menaces de ses dirigeants sur Berlin.

Parmi les transformations du monde, l'unification de l'Europe – économique et politique – qui est en cours s'impose peu à peu comme la réalité qui change les perspectives de nos pays et, partant, celles de l'Occident. Parce que nos six pays de la Communauté s'unissent, les Etats-Unis coopèrent maintenant avec l'Europe sur un pied d'égalité au sein de l'organisation atlantique économique (OCDE), et l'Angleterre ainsi que d'autres pays européens, qui se sont jusqu'ici tenus à l'écart de leur union, s'appêtent à s'y joindre. En même temps, l'association de l'Europe avec certains pays africains se transforme, maintenant qu'ils sont devenus indépendants, dans des conditions encourageantes pour l'avenir, comme le montre la réunion récente entre parlementaires afro-malgaches et européens à Strasbourg.

On voit se constituer l'unité européenne qui, avec l'Angleterre, doit aboutir aux Etats-Unis d'Europe et déjà rend possible l'association avec l'Amérique qui nous mènera à l'unité occidentale.

Seule l'union peut permettre à l'Occident de résoudre graduellement ses problèmes propres et contribuer à résorber les tensions politiques, économiques et sociales dans le monde, qui risquent de déclencher des conflits susceptibles de détruire la civilisation. Depuis la guerre, lorsque les pays occidentaux ont agi en ordre dispersé, ils ont subi des échecs. Quand ils ont agi ensemble, ils se sont ouverts de nouvelles perspectives.

Nous sommes encore au début de l'évolution nécessaire vers l'unité de l'Occident. Nos pays ont jusqu'ici construit l'Europe économique pas à pas, de la Communauté Charbon Acier au Marché Commun, et abordent aujourd'hui leur organisation politique, en surmontant au fur et à mesure les problèmes concrets.

C'est dans le même esprit que le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe demande aux Gouvernements et aux Institutions responsables que ces progrès, limités mais constants, soient poursuivis en prenant les mesures ci-après qui visent essentiellement à:

- continuer l'unification économique et politique de l'Europe;
- mettre en œuvre des actions d'ensemble de l'Europe et de l'Amérique (aide aux pays sous-développés – expansion économique et stabilité monétaire de l'Occident);
- créer une Union Européenne de Réserves monétaires, premier pas vers une monnaie européenne;

- l'adhésion de l'Angleterre et d'autres pays européens à l'unification économique et politique de l'Europe.

I- La continuation de l'unification économique et politique de l'Europe

1- Il est essentiel de continuer à renforcer le mouvement vers l'union économique et sociale de nos pays qui doit comporter des actions communautaires changeant la situation existante plus profondément que ne pouvait le faire une simple union douanière.

Il est nécessaire et, dans la conjoncture actuelle, possible d'accélérer encore la réduction des droits de douane entre nos pays, c'est-à-dire au 1^{er} janvier prochain, comme la Commission de la Communauté Economique Européenne l'a proposé, les réduire à 50% de ce qu'ils étaient avant le Marché Commun.

En outre, il faut tout mettre en œuvre pour passer, le 1^{er} janvier prochain, de la première étape de la période de transition du Marché Commun à la seconde.

Il est nécessaire, sans attendre, d'entreprendre, y compris dans le domaine social, la politique commune indispensable à une union économique qui est l'étape nécessaire vers l'union politique de nos pays.

Il est, en particulier, urgent que la Communauté arrête et applique rapidement une politique agricole commune, car celle-ci concerne le niveau de vie du quart de la population active de la Communauté, et également celui de ses 170 millions de consommateurs.

2- Depuis un an, les Gouvernements de nos six pays discutent de la coopération politique à instaurer entre eux. Les chefs des Gouvernements vont se réunir à ce propos le 18 juillet prochain.

La Communauté Européenne sera menacée à terme si les pays de la Communauté n'instaurent pas une coopération politique.

Dans cette perspective, le Comité estime indispensable la mise en place d'une procédure permettant des accords et une coopération politiques.

Cette coopération tirera sa force de la communauté d'intérêts que crée l'union économique en cours. Pour cette raison, le Comité estime qu'il est indispensable de définir les liens qui doivent réunir cette coopération politique et les Communautés économiques existantes. Ainsi, la coopération politique pourra aboutir à de nouveaux pas importants vers les Etats-Unis d'Europe.

De ce fait, le Comité pense que les consultations envisagées constituent un début positif dans une voie où d'autres progrès seront encore nécessaires.

Il faudra déterminer les moyens de renforcer les procédures par lesquelles les accords seront pris dans les réunions des chefs d'Etat et de gouvernement.

Il faudra également élargir la base démocratique des Institutions.

Quant à la fusion des Exécutifs des trois Communautés Européennes, l'entrée de l'Angleterre et d'autres pays européens la rendrait encore plus nécessaire.

Le Comité pense que les six Gouvernements devraient sans tarder en décider le principe, le nombre des membres et la composition en étant fixés ultérieurement.

II- La mise en œuvre d'actions d'ensemble de l'Europe et de l'Amérique

Aide aux pays sous-développés : expansion économique et stabilité monétaire de l'Occident

3- L'unification de l'Europe donne aux pays occidentaux les moyens de faire face ensemble, pour la première fois, à des problèmes qui leur sont manifestement communs. Elle a permis la création de l'organisation atlantique économique, l'OCDE, qui a institué en priorité un Comité d'Aide aux pays sous-développés et un Comité Monétaire, qui doivent élaborer une politique commune en ces domaines vitaux.

Le Comité se félicite de la mise sur pied du Comité d'Aide aux pays sous-développés (DAG). De même que nos sociétés n'auraient pu trouver leur équilibre interne sans faire face aux problèmes du paupérisme, les libertés qui constituent le meilleur des traditions occidentales pourraient difficilement survivre dans un monde où les oppositions entre riches et pauvres, entre Noirs, Jaunes et Blancs ne seraient pas surmontées.

Les efforts de nos pays ont jusqu'ici été inégalement répartis et, collectivement, insuffisants. Des programmes plus ambitieux et une action conjointe sont maintenant nécessaires.

Le Comité estime qu'il est indispensable d'augmenter l'effort collectif des pays de la Communauté envers les pays sous-développés et demande aux gouvernements de nos pays d'inviter la Commission du Marché Commun à préparer et exprimer, au sein du Comité spécial de l'OCDE, une vue sur la contribution d'ensemble que nos pays pourraient apporter sur une période de plusieurs années.

4- Il est urgent de renforcer le système monétaire de l'Occident, car il commande notre capacité à résoudre les problèmes qui se posent à nos pays dans le monde.

La stabilité monétaire est un moyen essentiel pour permettre la continuité nécessaire au succès de la politique économique. Cette stabilité n'est plus, de nos jours, un but en soi: elle est le cadre indispensable d'une politique active de plein emploi et d'expansion de la production visant à améliorer les niveaux de vie de nos pays industriels et à permettre d'aider les pays moins favorisés à se développer.

La stabilité monétaire, en vue de l'expansion continue de la production de l'Occident, nécessite des actions communes de l'Europe et de l'Amérique. Si des actions monétaires menées sans coordination suffisante jusque dans l'exécution amenaient à leur tour des réactions unilatérales, la dispersion risquerait peu à peu de ruiner les résultats déjà obtenus dans la voie de la coopération et les bases du système monétaire.

L'expérience montre qu'il n'est possible d'aboutir à des actions communes que si les discussions ont lieu en commun avant que les gouvernements formulent leur politique. Pour

la première fois, nous possédons dans le Comité Monétaire de l'OCDE le mécanisme de telles discussions, comprenant à la fois l'Amérique et l'Europe.

Le Comité estime qu'il est urgent que l'Amérique et l'Europe élaborent ensemble des actions communes au sein du Comité Monétaire de l'OCDE afin de renforcer le système monétaire de l'Ouest et de favoriser l'expansion de ses capacités de production.

Création d'une Union européenne de Réserves

5- Le Comité d'Action, dans sa résolution du 20 novembre 1959, avait demandé la création d'un Fonds Européen commun aux pays de la Communauté. Cette proposition n'a pas été reprise par les gouvernements des pays membres. Mais aujourd'hui, l'évolution monétaire internationale et la création du Comité Monétaire de l'OCDE rendent urgente une action de la Communauté en tant que telle, et le Comité estime indispensable de revenir sur cette proposition.

La fragilité actuelle du système monétaire de l'Occident est due en partie au fait que la renaissance des pays membres de la Communauté Européenne leur donne aujourd'hui, ensemble, un poids dans le système monétaire international et des responsabilités dont leurs politiques nationales ne tiennent pas encore suffisamment compte.

Les réserves globales des pays de la Communauté ont presque doublé depuis 1956; et, tandis que les pays membres ont séparément des réserves s'échelonnant de 2 à 7 milliards de dollars, la Communauté, dans son ensemble, dispose de 16 milliards de dollars, ce qui est voisin du niveau des réserves des Etats-Unis³⁴.

La création d'une Union Européenne de Réserves centralisant au moins une partie des réserves monétaires des six pays et variant en fonction de leurs réserves nationales créerait le fondement technique d'une action plus efficace de la Communauté à l'intérieur et vers l'extérieur. Au fur et à mesure que l'union économique se réalisera, le pourcentage des réserves nationales dans l'Union devra augmenter.

Il est évident que la mise en œuvre progressive de la politique commerciale commune prévue au Traité de Rome appelle nécessairement une politique monétaire commune et une monnaie européenne. L'Union Européenne de Réserves serait le premier pas vers cet objectif.

Ainsi pourrait être organisé le concours mutuel pour tous les pays participant, aujourd'hui ou demain, à l'unification de l'Europe. En outre, la réserve commune doit rendre possible l'expression, par la Communauté, d'une politique commune au sein du Comité Monétaire de l'OCDE.

Le Comité demande que la Commission et le Comité Monétaire du Marché Commun étudient d'urgence et proposent aux gouvernements des pays membres les moyens de créer une union européenne de réserves centralisant au moins une partie des réserves monétaires des six pays. Cette union permettrait à la Communauté d'organiser sa politique financière commune, premier pas vers la monnaie commune, et de contribuer au sein de l'OCDE au renforcement du système monétaire de l'Ouest.

³⁴ De plus, les réserves européennes ne sont pas, comme celles des Etats-Unis, grevées d'importantes dettes à court terme.

Adhésion de l'Angleterre et d'autres pays européens à l'unification économique et politique de l'Europe

6- Le Comité considère que la participation de l'Angleterre et celle d'autres pays européens à l'ensemble que constituent les trois communautés européennes et la coopération de nos pays sur le plan politique, apporterait une contribution importante à l'unification de l'Europe et à l'organisation de l'Occident.

Le Comité attache la plus grande valeur à la prospérité du Commonwealth et considère qu'elle sera favorisée par l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'union européenne, quels que soient les ajustements commerciaux nécessaires.

Pour que cette adhésion se réalise au bénéfice de tous, il faut assurer à l'avenir comme par le passé la solidarité de fait des pays membres. Cette solidarité repose sur l'acceptation par tous de règles communes administrées par des institutions communes. C'est cela qui a permis de substituer aux rivalités nationales l'unité d'action de nos pays.

C'est ainsi que le Marché Commun, en plus d'une union douanière, comporte essentiellement des procédures dont le but est de permettre la discussion ensemble et l'élaboration d'une politique commune dans tous les domaines, agricoles, social, financier, commercial et autres. L'expérience montre que les problèmes qui autrefois séparaient les nations dans la Communauté deviennent communs, et que les décisions auxquelles on arrive tiennent nécessairement compte des intérêts particuliers des pays membres dans le cadre de l'intérêt général.

Aussi est-il possible que l'Angleterre adhère à l'unité économique et politique européenne et ce nécessairement sur la même base que les pays actuellement membres, avec les mêmes droits et les mêmes obligations.

Le Comité affirme encore une fois que la Communauté Européenne est une communauté ouverte et souhaite vivement que les gouvernements de l'Angleterre et d'autres pays européens décident rapidement de leur adhésion à l'Union Européenne Economique et Politique en voie de formation.

Déclaration commune du 26 juin 1962(1)
(publiée hors session du comité)

I

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe comprend la très grande majorité des partis politiques de nos six pays, ainsi que les syndicats libres et les syndicats chrétiens qui représentent dix millions de travailleurs.

L'unité économique et politique de l'Europe comprenant l'Angleterre et l'établissement de relations de partenaires d'égal à égal entre l'Europe et les Etats-Unis, permettront seuls de consolider l'Occident et de créer ainsi les conditions d'une paix entre l'Ouest et l'Est.

En dehors de ce cheminement difficile et peut-être lent, mais inéluctable et sûr, le Comité considère qu'il n'y a pour nos pays séparés qu'aventures et maintien de l'esprit de supériorité et de domination qui a failli hier entraîner l'Europe à sa perte et pourrait maintenant y entraîner le monde.

Pour atteindre leur objectif, la création un jour des Etats-Unis d'Europe, qui rend possibles les progrès vers la consolidation de l'Occident, nos pays ont avancé pas à pas. Ils ont réglé les problèmes concrets de l'intégration économique: Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Euratom, Marché Commun. Ils n'ont jamais cherché à tout résoudre à la fois.

Maintenant, de nouveaux pas concrets sont possibles et nécessaires. Il s'agit de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne et de la conclusion d'un traité pour un commencement d'union politique.

Les partis politiques et les syndicats membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe considèrent que les négociations

- pour l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté Européenne, sur la même base que les Six;

- pour l'établissement d'un traité permettant un commencement d'union politique;

doivent être conclues rapidement.

II

1- Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui à l'Europe sont rendues possibles par le fait que les pays d'Europe ont accepté de ne plus considérer leurs problèmes économiques comme des problèmes nationaux, mais comme des problèmes communs. Pour les résoudre, ils ont adopté une nouvelle méthode d'action communautaire.

Après une période de tâtonnements, elle est devenue un dialogue permanent entre un organisme européen responsable de proposer des solutions aux problèmes communs et les gouvernements nationaux qui expriment les points de vue nationaux.

Cette méthode est tout à fait nouvelle. Elle ne comporte pas de gouvernement central. Mais elle aboutit à des décisions communautaires au sein du Conseil des ministres, notamment parce que la proposition de solutions aux difficultés communes par l'organisme européen indépendant permet d'écarter valablement l'obligation d'unanimité. Le Parlement et la Cour de Justice soulignent le caractère communautaire de cet ensemble.

Cette méthode est le véritable « fédérateur » de l'Europe.

2- L'adhésion de l'Angleterre à la Communauté Européenne sur un pied d'égalité dans les conditions prévues au Traité de Rome renforcera l'unité de l'Europe. Ainsi sera créée une union de 240 millions d'habitants. Cette union permettra à tous ses membres de réaliser un développement économique accru. Les pays du Commonwealth, entre autres, doivent bénéficier de cette expansion.

L'adhésion de l'Angleterre au commencement d'une union politique européenne accroîtra l'influence que pourra exercer l'Europe dans les affaires du monde: influence que ne peuvent posséder ni l'Angleterre, ni nos pays séparément.

Membre, l'Angleterre voudra contribuer à l'efficacité d'une Communauté qui permet une telle action de l'Europe et qui sera désormais la sienne aussi bien que la nôtre. L'entrée dans le Marché Commun changera nécessairement le comportement de l'Angleterre comme a été changé celui de chacun de nos six pays.

3- De même que nous avons dû changer les formes passées des relations économiques nationales pour aboutir à un Marché Commun européen, de même il faut graduellement changer les formes de relations politiques nationales pour arriver à une vue politique unifiée.

Actuellement, il n'est pas encore possible d'appliquer à la politique étrangère les règles et les institutions qui conviennent aux problèmes matériels de l'économie.

Tout accord pour l'organisation, au commencement, d'une période de coopération nécessaire doit garantir clairement la continuité et l'avenir de l'intégration économique, qui est le fondement de l'union politique. Cette intégration économique ne saurait être mise en question, ni maintenant, ni plus tard.

C'est ainsi que les chefs d'Etat et du Gouvernement, s'ils discutent ensemble de questions qui sont du domaine des Communautés, devront nécessairement agir selon les règles et procédures de ces traités élaborés par les Etats.

Il est nécessaire de préciser maintenant qu'après cette période de coopération, la révision des engagements pris par les Etats doit permettre d'adapter progressivement au domaine politique la méthode qui a déjà conduit l'Europe à s'unifier économiquement.

4- En même temps que se consolide l'intégration économique de l'Europe et que commence son union politique, la coopération déjà engagée entre les Etats-Unis et les pays d'Europe doit graduellement prendre la forme d'une relation de partenaires entre l'Europe unie et les Etats-Unis.

Il s'agit d'une relation de partenaires entre l'Amérique et l'Europe unie, entre deux entités distinctes, mais également puissantes, chacune assumant sa part de responsabilités communes envers le monde. Cette relation de partenaires est naturelle et inéluctable parce que les peuples d'Europe et d'Amérique partagent la même civilisation fondée sur la liberté, et conduisent leur vie publique selon des principes démocratiques communs.

De même que la création de l'Europe est le résultat de progrès concrets faits en commun et pas à pas par les pays d'Europe, de même les nouvelles relations de partenaires entre les Etats-Unis et l'Europe seront le résultat d'efforts concrets et patients portant sur des problèmes communs.

Il est clair que l'Occident affronte des problèmes économiques de plus en plus nombreux que ni l'Amérique seule, ni l'Europe seule ne peuvent résoudre.

Qu'il s'agisse de l'application d'une politique d'expansion économique continue, de la stabilité monétaire de l'Ouest, des problèmes que pose l'agriculture dans une civilisation de plus en plus industrielle, de l'aide aux pays sous-développés, des rapports avec les pays en voie d'industrialisation – tous ces problèmes ne peuvent être résolus que par l'Amérique et l'Europe ensemble car, seulement ensemble, elles ont les ressources nécessaires.

5- Cette relation de partenaires entre l'Europe et les Etats-Unis ne doit pas être seulement économique. Il est nécessaire qu'elle s'étende rapidement aux domaines militaire et politique. Ils affrontent des risques communs dont le principal résulte du conflit avec l'Est.

Ce conflit entre l'Est et l'Ouest et notamment la question du désarmement ne peuvent être résolus sans un changement de la vue d'avenir des uns et des autres. Tant que l'Occident donnera l'impression qu'il peut être divisé, l'URSS ne sera pas portée à des accords, croyant toujours pouvoir renverser l'équilibre mondial.

Mais quand l'Amérique et l'Europe auront clairement fait comprendre à tous que l'Occident se transforme lui-même et non sous la pression extérieure, qu'il consolide son unité pour longtemps, alors les conditions seront réunies qui rendront possible un règlement pacifique durable entre l'Est et l'Ouest.

DIXIEME SESSION (PARIS LES 17 ET 18 DECEMBRE 1962)

Déclaration commune

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe voit dans les événements récents la confirmation que l'unification de l'Europe et l'union de l'Occident, objets de sa déclaration du 26 juin dernier, sont en cours.

Dans la déclaration présente, il s'efforce de déterminer les actions concrètes qui sont possibles dans l'immédiat et nécessaires à leur réalisation.

I

L'affaire de Cuba a démontré combien il était urgent de créer des conditions organiques de paix. La force peut empêcher la guerre; elle ne peut créer la paix.

Le Comité est convaincu, ainsi qu'il l'a déclaré dans sa résolution du 26 juin 1962, que, pour organiser la paix, l'Occident doit s'unir et prouver au monde qu'il est impossible de le dissocier. Alors, l'accord entre l'Est et l'Ouest deviendra possible. Pour cela, il faut:

- hâter l'unification de l'Europe;
- organiser sans délai une relation de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis.

Le discours, déjà justement célèbre, prononcé le jour de l'Indépendance américaine par le Président Kennedy, et qui prévoit l'interdépendance des Etats-Unis et de l'Europe comme des partenaires égaux, montre que, par une Europe unie, un Occident uni devient possible. Le Congrès a voté le «Trade Expansion Act» qui permet aux Etats-Unis de négocier cette relation de partenaires dans le domaine économique.

M. Khrouchtchev, dans un article important de la revue «Problèmes de la Paix et du Socialisme», a déclaré, au sujet du Marché Commun: «Nous tenons compte des tendances objectives à l'internationalisation de la production qui agissent dans le monde capitaliste, et nous déterminons notre politique, nous prenons des mesures économiques en conséquence. Et ici se pose la question de la possibilité d'une compétition économique pacifique non seulement entre des Etats ayant des régimes sociaux différents, mais également entre les unions économiques dont font partie les uns et les autres.»

Le développement de l'affaire cubaine, et le progrès du Marché Commun qui a apporté un ton nouveau aux déclarations de M. Khrouchtchev sur l'unité européenne, ouvrent des espoirs de changement des rapports entre l'Est et l'Ouest.

II

Pour hâter l'unification de l'Europe, il faut que soient rapidement terminées les négociations avec la Grande-Bretagne – que soit commencée l'union politique – que soit réalisé le programme d'action de la Commission pour le Marché Commun qui hâtera l'intégration économique de l'Europe.

1- La prise de position sans équivoque du Gouvernement britannique à la Conférence du Commonwealth a montré que l'Angleterre est déterminée à se joindre à l'Europe sur le plan politique et économique.

Cependant, les négociations qui doivent assurer sa participation à l'Europe traînent. Il est certain que les problèmes de la négociation sont parfois complexes et soulèvent des questions multiples.

Mais le Comité pense aussi que, par suite des conditions dans lesquelles les négociations se déroulent, les six gouvernements et le Gouvernement britannique sont amenés à confondre la vue d'ensemble qui commande la négociation avec la discussion sur les détails d'application, aussi importants soient-ils.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de surajouter les intérêts nationaux mais de considérer les problèmes comme dorénavant communs et de fondre ces intérêts nationaux graduellement en une même unité économique européenne acceptant les mêmes règles et les mêmes institutions conformément aux principes fondamentaux de la Communauté Européenne.

Le temps étant aujourd'hui un élément important du succès des négociations avec la Grande-Bretagne, il faut que celles-ci soient conclues rapidement. Le Comité considère que, pour cela, la création la semaine dernière à Bruxelles d'un Comité des ministres de l'Agriculture des Six et de la Grande-Bretagne, sous la présidence de la Commission, pour étudier les problèmes du domaine crucial de l'agriculture, est très utile. Cette procédure devrait, si nécessaire, être suivie également pour d'autres questions qui peuvent ralentir les négociations.

2- Le Comité pense que l'aboutissement des négociations pour l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun est d'autant plus urgent qu'elle corresponde à la nécessité de réaliser au plus tôt une union politique dont les premiers pas devraient être faits avec la Grande-Bretagne.

L'union économique déjà entreprise a, nécessairement, eu des effets politiques profonds. Il est donc possible aujourd'hui d'envisager l'union politique.

Tout accord pour l'organisation, au commencement, d'une période de coopération politique doit garantir clairement la continuité et l'avenir de l'intégration économique, qui est le fondement de l'union politique.

3- Le Comité pense que le programme d'action publié par la Commission est un élément essentiel de l'élaboration d'une politique européenne, nécessaire au maintien de l'expansion.

Dans cette perspective, le Comité confirme sa résolution du 10 juillet 1961 sur la nécessité de créer un fonds de réserve monétaire européen.

III

Pour organiser sans délai une relation de partenaires égaux entre les Etats-Unis et l'Europe, il ne faut pas prétendre tout résoudre à la fois.

Il faut rechercher en commun la solution des problèmes concrets et immédiats que ni les Etats-Unis, ni l'Europe ne peuvent résoudre seuls et pour lesquels les ressources des uns et des autres doivent être utilisées ou développées en commun.

A cette fin, il faudrait en temps opportun créer des institutions ad hoc communes.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les procédures permettant une action commune de la Communauté Européenne existent déjà: la Commission est mandatée pour négocier pour la Communauté sujette aux directives du Conseil des ministres.

Il faut ouvrir rapidement les négociations entre l'Amérique et la Communauté Européenne sur la réduction des tarifs américains et européens. Ces négociations sont rendues possibles par le vote récent du Congrès américain.

1- Le développement de l'expansion économique exige que la Communauté Européenne, qui comprendra la Grande-Bretagne, coordonne avec les Etats-Unis les mesures nécessaires et organise avec eux les actions permettant de prévenir une récession. L'action monétaire commune est un élément préalable à une action économique d'ensemble.

2- Pour l'agriculture, il s'agit de développer une politique cohérente au lieu de laisser se heurter des règlements nationaux.

Si l'Occident tend vers la concurrence des produits industriels, il tend vers l'organisation en commun des productions agricoles.

La politique agricole commune doit contribuer à l'organisation de l'agriculture de l'Europe avec les autres grands producteurs agricoles. L'entrée de l'Angleterre doit faciliter la conclusion des accords mondiaux nécessaires.

3- La Communauté a déjà établi une association avec certains pays, notamment d'Afrique, association qui met l'accent sur un Fonds de Développement.

La Communauté Européenne doit également élaborer rapidement des politiques communes afin de mettre en œuvre ensemble, avec les Etats-Unis, une politique de contribution au progrès des pays en voie de développement dans leur ensemble.

Cette politique est rendue possible par les ressources croissantes de l'Occident. Elle doit être telle qu'elle convainque le monde que l'Occident veut aider ces pays et non plus les dominer.

Cette politique doit essentiellement comporter:

- une aide échelonnée sur plusieurs années;
- un système de stabilisation des prix qu'obtiennent pour leurs exportations les pays producteurs de produits tropicaux et de matières premières;
- la possibilité pour eux d'exporter leurs produits industriels de plus en plus librement vers les marchés de l'Ouest.

L'OCDE et son Comité pour le développement de l'aide créés pour parvenir à ces objectifs doivent hâter leur action encore ralentie par des considérations diverses.

IV

Pour traiter efficacement ces problèmes, il est indispensable que la Communauté Européenne puisse traiter comme une unité avec la puissante Amérique et le reste du monde.

Pour cela, il faut à la Communauté Européenne un mandataire. La Commission Européenne paraît avoir, à cet égard, un rôle capital à jouer.

En effet, sa fonction est de prendre une vue d'ensemble des questions, tandis que la tâche des gouvernements est de défendre les intérêts nationaux dont ils ont la charge.

C'est à la Commission du Marché Commun que revient la responsabilité de proposer des solutions aux problèmes communs. Mais nombreux sont les problèmes qui se posent à la Communauté et qui ne sont plus ceux des Six seuls; ils sont ceux que soulèvent, pour la Communauté, les problèmes que l'Europe grandissante se trouve amenée à traiter avec le reste du monde.

En outre, il devient de plus en plus difficile à la Communauté Européenne de négocier efficacement si les ministres doivent consacrer un temps toujours accru aux détails des négociations en plus de leurs responsabilités nationales.

Il n'est pas question d'un transfert d'autorité. Le Conseil des ministres de la Communauté doit continuer à donner les directives générales et se réserver la décision finale dans les conditions diverses prévues par les Traités.

Il s'agit d'organiser le dialogue entre la Commission Européenne, représentant le point de vue communautaire, le Conseil des ministres, représentant les intérêts nationaux, et les pays avec lesquels la Communauté doit négocier, en confiant pour les négociations une responsabilité accrue à la Commission Européenne.

Pour cela, il faut que la Commission, non seulement fasse au Conseil des ministres des propositions d'ensemble, mais qu'après discussion, elle en reçoive les directives; le Conseil se réservant la décision finale conformément aux Traités. Dans l'intervalle, la Commission, ainsi mandatée, négocierait comme le représentant de la Communauté.

Ainsi, le Conseil des ministres maintiendrait la position qui est la sienne et traiterait de l'ensemble des questions au lieu de traiter chaque détail.

Seule cette réforme simple, mais absolument essentielle, permettra à la Communauté Européenne de traiter à temps avec l'Amérique et le reste du monde des problèmes qui deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes.

En conséquence, les membres du Comité ont décidé de présenter à leurs gouvernements respectifs la notion suivante:

Le gouvernement (de notre pays) membre de la Communauté Européenne est invité à organiser d'urgence, avec les autres membres de la Communauté Européenne, la méthode de négociation entre la Communauté, l'Amérique et le reste du monde.

La Commission Européenne doit soumettre au Conseil des ministres de la Communauté des propositions d'ensemble sur les problèmes à traiter. Le Conseil doit alors donner à la Commission ses directives sur les objectifs de la Communauté et lui confier la tâche de la négociation, la Commission devenant alors le mandataire de la Communauté.

Ensuite, conformément aux Traités, le Conseil prendra la décision finale.

ONZIEME SESSION (BONN, 1^{ER} JUIN 1964)

Déclaration commune

Le Comité exprime à nouveau sa conviction, comme il l'a déjà fait dans ses déclarations des 26 juin et 18 décembre 1962, que l'unification économique et politique de l'Europe et l'établissement d'une relation de partenaires égaux entre l'Europe unie et les Etats-Unis sont essentiels au développement de la prospérité des peuples, ainsi qu'au règlement des problèmes qui divisent actuellement l'Occident et l'Union Soviétique et dont la solution doit permettre l'établissement d'une paix durable.

Le Comité, dans la présente déclaration, précise les pas importants et immédiats qu'il croit possible de faire vers ces objectifs:

- poursuivre l'unification de l'Europe;
- établir graduellement une relation de partenaires égaux entre l'Europe unie et les Etats-Unis;
- commencer une politique collective dans les questions nucléaires.

L'action ainsi menée permettra de rechercher par des accords successifs la réalisation d'une coexistence pacifique en évolution entre l'Occident et l'Union Soviétique, réglant les problèmes européens et notamment la réunion dans la Communauté Européenne des Allemands aujourd'hui séparés.

Le Comité veut affirmer à nouveau qu'une coexistence pacifique durable en évolution entre l'Occident et l'URSS ne pourra être atteinte qu'en unissant l'Europe et en organisant une relation de partenaires égaux avec les Etats-Unis.

I - Poursuite de l'unification de l'Europe

1- L'intégration économique des pays d'Europe est en cours

Les institutions européennes que les six pays du Marché Commun ont constituées, et auxquelles les Etats et les Parlements nationaux ont consenti une délégation d'autorité, remplissent leurs responsabilités avec une efficacité à laquelle le Comité veut rendre hommage.

Au cours des derniers mois, elles ont notamment permis de conclure des accords importants qui rendent possible l'établissement de la politique agricole commune, et de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'action commune contre l'inflation et à une politique commune d'expansion³⁵.

Dans ces conditions, le Comité se borne en ce qui concerne l'intégration économique aux observations suivantes:

³⁵ Ont été créés cette année : un Comité des gouverneurs des Banques centrales, un Comité de politique économique à moyen terme et un Comité de politique budgétaire, s'ajoutant au Comité Monétaire et au Comité de politique conjoncturelle, mis en place en 1960.

Le Comité demande:

- que la Commission maintienne constamment une liaison avec les partenaires sociaux sur le développement de l'ensemble de ces politiques, et qu'ils soient associés aux organismes créés par les institutions de la Communauté dans la mesure où la structure de ces organismes le permet;
- que les mécanismes mis en place contre l'inflation aboutissent rapidement à des résultats concrets et que les gouvernements leur apportent leur collaboration indispensable;
- que la Commission et le Conseil assurent la réalisation des objectifs sociaux du Traité de Rome;
- que les institutions de la Communauté établissent une politique énergétique et une politique commerciale communes.

L'amélioration de la capacité de concurrence et l'accroissement des moyens matériels des six pays qui conditionnent nos progrès dans tous les domaines dépendent aussi de l'action des entreprises. Il faut en particulier, dans de nombreuses branches, que les entreprises adaptent leurs dimensions à celles du Marché Commun, et notamment aux exigences de la recherche. Le Comité demande à la Commission et au Conseil de suivre des politiques qui provoqueront et faciliteront cette adaptation:

- en veillant à l'application du règlement sur les cartels afin de promouvoir la concurrence dans le Marché Commun,
- et en prenant les mesures nécessaires à la création d'un véritable marché européen des capitaux.

2- Il est en même temps indispensable de hâter l'intégration politique qui permettra d'établir les Etats-Unis d'Europe
Maintenant, pour renforcer et démocratiser les institutions existantes,

a) Le Comité appuie:

- la fusion prévue, comme les six gouvernements en sont déjà d'accord, de la Haute Autorité et des Commissions du Marché Commun et de l'Euratom en une seule Commission européenne qui exercera leurs attributions, conformément aux Traités en vigueur, étant entendu que la nouvelle Commission européenne devra tenir compte de l'accomplissement des missions spécifiques des institutions actuelles;
- l'élargissement des pouvoirs en matière budgétaire du Parlement européen demandé par celui-ci et proposé par les gouvernements allemand et néerlandais;
- la proposition du gouvernement italien qui rejoint dans ses lignes générales celle du Parlement européen et tend à l'élection au suffrage direct de la moitié des membres du Parlement européen, l'autre moitié continuant à être élue par les Parlements nationaux et le nombre total des membres du Parlement étant doublé; ainsi serait établi un lien direct entre les peuples d'Europe et les institutions européennes et maintenu celui qui existe actuellement entre le Parlement européen et les Parlements nationaux.

b) Le Comité propose:

- En ce qui concerne le Président de la nouvelle Commission, que le Conseil de ministres de la Communauté Européenne, après consultation des présidents des groupes politiques du Parlement, propose à la ratification de celui-ci un candidat.

Le Comité rappelle sa résolution du 26 juin 1962, précisant que les chefs d'Etat et de gouvernement, s'ils discutent ensemble des questions qui sont du domaine des Communautés, siégeront alors en tant que Conseil de ces Communautés et devront nécessairement agir selon les règles et procédures de ces traités élaborés par les Etats, et ratifiés par les Parlements.

Ensuite, le moment venu, un nouveau traité pour la politique étrangère et la défense, appliquant le système institutionnel du Marché Commun, devra être négocié par les Etats, ratifié par les Parlements, ainsi qu'il a été procédé pour le Traité de Rome.

Ce sont de tels progrès qui rendront graduellement possible aux peuples et aux gouvernements européens de réaliser les Etats-Unis d'Europe, avec un véritable contrôle démocratique, ce qui, depuis le début, a été leur objectif final.

c) La Communauté Européenne doit être ouverte aux pays démocratiques d'Europe
Aujourd'hui, la Communauté Européenne est limitée aux six pays qui forment la Communauté Economique Européenne. Elle doit s'étendre aux autres pays démocratiques d'Europe, qui accepteront les règles, les institutions et les objectifs de la Communauté, et en particulier à ceux qui ont déjà demandé à entrer dans le Marché Commun: la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande.

Les institutions de la Communauté Européenne doivent rechercher avec les autres pays démocratiques, en particulier ceux qui l'ont déjà demandé: l'Autriche, la Suède, la Suisse, l'établissement de formes de coopération qui tiennent compte de leurs situations particulières.

d Le Comité attache à l'adhésion de la Grande-Bretagne une importance particulière
Le Comité réaffirme sa conviction que la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et qu'une nouvelle possibilité de son entrée dans la Communauté Européenne doit être créée. Il est également convaincu que l'entrée de la Grande-Bretagne ne peut se faire qu'avec les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux des autres pays.

La participation de la Grande-Bretagne ne peut pas être décidée par la Communauté seule. Si, contre notre espoir, la Grande-Bretagne ne se joignait pas à l'union économique et politique de l'Europe en voie de formation, il est nécessaire que ce soit de sa propre responsabilité.

Le Comité attache à l'adhésion de la Grande-Bretagne une importance particulière parce que:

- par son respect traditionnel de la légalité et des institutions démocratiques, la Grande-Bretagne renforcerait le fondement même de l'Europe que nous bâtissons: l'union démocratique des peuples par un état d'esprit, par des lois et des institutions qui sont les mêmes pour tous;

- faisant partie de la Communauté Européenne et de ses institutions qui deviendraient alors les siennes, comme elles sont les nôtres, la Grande-Bretagne rejoindrait le grand processus de changement dans lequel nos pays sont engagés; elle reconnaîtrait ainsi que les grands

problèmes d'aujourd'hui ne peuvent plus être traités avec succès par les pays européens comme des problèmes nationaux et doivent être traités comme des problèmes communs; en même temps, elle enrichirait la vue que l'Europe prend des affaires du monde.

e) La transformation des relations entre les nations et les hommes est en cours

La transformation qui est en cours change déjà le comportement des hommes vis-à-vis les uns des autres; cela vaut surtout pour les jeunes générations; c'est une transformation fondamentale que nous recherchons par la création des Etats-Unis d'Europe.

A l'intérieur de nos nations, nous avons créé des institutions qui permettent aux citoyens d'un même pays de débattre de leurs problèmes, de leur donner des solutions qui deviennent alors la loi commune cependant que d'autres institutions veillent à son application. Nous n'admettons plus que les notions de force, de supériorité et de domination règlent les relations entre les citoyens.

Pour établir ces mêmes conditions entre les peuples d'Europe, il n'est pas d'autre moyen que d'appliquer entre eux la même méthode que nous appliquons, tous, à l'intérieur de nos frontières: adopter des règles communes que nos nations et leurs citoyens s'engagent à suivre, et créer des institutions communes pour veiller à leur application.

Ainsi, les Européens, tout en restant profondément attachés à leur nation, auront tous ensemble le sentiment d'appartenir à la même communauté dont ils géreront les affaires selon les principes démocratiques qui régissent la vie de leurs nations.

C'est le processus même de la civilisation. En dehors de cette voie, il n'y a que le retour au nationalisme et à l'esprit de supériorité qui a entraîné le monde au désastre.

II - Etablissement graduel d'une relation de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

1- Des rapports de partenaires entre l'Europe unie et les Etats-Unis sont naturels et nécessaires

Notre pays et les Etats-Unis d'Amérique font partie de la même civilisation fondée sur la liberté individuelle et conduisent leur vie publique suivant des principes démocratiques. C'est pourquoi les Etats-Unis ont apporté une contribution décisive à la défense commune de la liberté, à la reconstruction et à la sécurité de l'Europe après la guerre. Pour la première fois dans l'histoire, le pays le plus puissant du monde a aidé les autres à s'unir au lieu de suivre à son tour la vieille maxime de diviser pour régner.

Aujourd'hui, la prospérité et la sécurité de l'Europe et celles des Etats-Unis continuent d'être liées.

Ni l'Europe, ni l'Amérique ne peuvent l'une sans l'autre régler des problèmes économiques essentiels au développement de leur prospérité: conditions de concurrence dans le commerce des produits industriels – solution des problèmes de l'agriculture – équilibre des balances de paiement et stabilité du système monétaire international – politique envers les pays en voie de développement. Pour l'Europe et l'Amérique, il est essentiel de vaincre la misère et les épidémies dans le monde.

En même temps, l'Europe et l'Amérique ont besoin l'une de l'autre pour créer les conditions d'une paix durable entre l'Occident et l'Union Soviétique et, par cela, ailleurs.

L'Europe et les Etats-Unis doivent donc agir ensemble, mais, pour y parvenir, leurs rapports doivent se transformer.

2- Ces rapports de partenaires doivent s'établir dans l'égalité

Jusqu'à présent, les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe sont des rapports entre les Etats-Unis d'Amérique puissants et les pays d'Europe séparés. Dans les affaires politiques et militaires, chacun de ces pays d'Europe intervient isolément et aucun d'eux n'approche le poids des Etats-Unis d'Amérique.

C'est en poursuivant l'organisation de son unité que l'Europe peut assumer les charges que demande la participation aux grandes décisions du monde, et établir graduellement avec les Etats-Unis l'égalité que nécessite un travail en commun.

Cette égalité exige aussi que, des deux côtés de l'Atlantique, l'effort difficile soit fait de modifier les attitudes d'esprit engendrées par la prépondérance des Etats-Unis et l'affaiblissement de l'Europe par suite de ses divisions et des guerres.

L'établissement des rapports de partenaires égaux a été proposé par le Président Kennedy à Philadelphie, le 4 juillet 1962, et à Francfort, le 25 juin 1963. Les communiqués publiés à l'issue des entretiens du Chancelier Erhard le 29 décembre 1963, du Président Segni et de M. Saragat, le 15 janvier 1964, avec le Président Johnson, la déclaration faite par celui-ci le 20 avril dernier ont confirmé cette position, ce qui prouve la volonté des Etats-Unis, ensemble avec l'Europe, de continuer à prendre leurs responsabilités dans les affaires mondiales.

Il revient maintenant à la Communauté Européenne de répondre à ces déclarations. Pour sa part, le Comité d'Action, dans sa Résolution du 26 juin 1962, a caractérisé ainsi les rapports de l'Europe unie et de l'Amérique:

«Il s'agit d'une relation de partenaires entre l'Amérique et l'Europe unie, entre deux entités distinctes, mais également puissantes, chacune assumant sa part de responsabilités communes envers le monde... Cette relation de partenaires entre l'Europe et les Etats-Unis ne peut pas être seulement économique. Il est nécessaire qu'elle s'étende rapidement aux domaines militaire et politique. »

3- Seule l'existence d'une Communauté Européenne comme l'Euratom et le Marché Commun permet d'établir des rapports de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine économique

Nos pays, unis dans le Marché Commun, commencent à établir des rapports à égalité avec les Etats-Unis dans le domaine économique; déjà dans le GATT, la Communauté Européenne apparaît comme une unité aussi importante que les Etats-Unis. L'Euratom permet une collaboration sur un pied d'égalité entre l'Europe et les Etats-Unis pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'accord d'une grande portée que l'Euratom et les Etats-Unis ont conclu le 27 mai 1964 sur les réacteurs rapides montre les possibilités nouvelles qui s'ouvrent lorsque l'Europe négocie

comme un ensemble et lorsque l'Europe et les Etats-Unis traitent en partenaires égaux. Cet accord s'organise, en effet, pour accroître considérablement les ressources en électricité à bon marché, un travail commun dans des conditions d'égalité entre l'Europe et l'Amérique où, partageant les difficultés et les charges, elles bénéficieront l'une et l'autre de leurs capacités respectives d'invention technique et d'application industrielle.

La négociation du Kennedy Round, qui vient de s'ouvrir et doit aboutir à la libéralisation des échanges internationaux, doit être le commencement d'un processus. L'existence du Marché Commun permet d'établir progressivement des relations de partenaires avec les Etats-Unis pour traiter des questions économiques essentielles qui ne peuvent trouver de solution que dans une action concertée et continue des Etats-Unis et de l'Europe unie.

Aussi, le Comité propose:

- De créer un Comité d'entente entre l'Europe et les Etats-Unis dans les domaines où l'Europe a commencé d'exister, c'est-à-dire ce dont traite la Communauté Economique. La mission du Comité d'entente serait de préparer des positions communes sur les problèmes à mesure qu'ils s'imposent à l'action, facilitant ainsi les décisions qu'ont à prendre les institutions européennes et le gouvernement des Etats-Unis dans les rapports économiques qu'ils ont entre eux aussi bien que dans leurs négociations respectives avec le reste du monde. La Communauté y serait représentée sur une base paritaire avec le gouvernement des Etats-Unis.

Parallèlement, la Communauté examinerait, en particulier avec les pays de l'EFTA et le Japon, les questions concernant leurs intérêts.

Les formes institutionnelles des rapports de partenaires égaux avec les Etats-Unis évolueront nécessairement à mesure que l'Europe renforcera son unité et l'étendra à de nouveaux domaines.

Il s'agit de deux processus qui doivent se poursuivre parallèlement et qui se renforcent l'un l'autre: l'union de l'Europe et la relation de partenaires égaux avec l'Amérique.

III - Commencement de politique collective dans les questions nucléaires³⁶.

L'évolution de la situation impose une politique collective entre les Etats-Unis et l'Europe dans les questions nucléaires.

En 1956, lors de sa première réunion, le Comité proposait, dans sa déclaration commune du 18 janvier, que la Communauté Européenne développe l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques et, par l'établissement d'un contrôle sans fissures, ouvre la voie à un contrôle général à l'échelle du monde³⁷.

³⁶ Sur cette partie de la déclaration se sont abstenus : MM. Brutelle (SFIO), Kloos (NVV), Larock (PSB), Major (FGTB), Pflimlin (MRP), Rosenberg et Brenner (DGB) ; M. Vondeling (Pv.d.A) s'est prononcé contre.

³⁷ Suivant cette déclaration, les partis politiques membres du Comité ont présenté, chacun dans leur Parlement, des résolutions invitant les gouvernements à prendre l'initiative nécessaire pour conclure un traité en vue du développement exclusivement pacifique de l'énergie atomique en Europe.

A cette époque, en dehors de la Grande-Bretagne, il n'y avait pas en Europe de programmes nationaux, ni d'accords bilatéraux sur les armes atomiques entre les Etats-Unis et certains pays européens. Depuis lors, les pays européens participent à l'armement nucléaire sous forme de programmes nationaux, ou d'accords bilatéraux, tandis que les négociations en vue du désarmement n'ont pas abouti jusqu'à présent.

L'établissement d'un contrôle à l'échelle du monde sur les armements nucléaires demeure plus que jamais nécessaire. Pour y parvenir, les conditions étant ce qu'elles sont, il faut aujourd'hui jeter les bases d'une politique collective de l'Ouest.

Les Etats-Unis et l'Europe ne doivent pas attendre la réalisation de l'unité politique et militaire de l'Europe pour commencer à traiter, d'un commun accord, les questions nucléaires. Une action doit être engagée dès à présent par les Etats-Unis et ceux des pays d'Europe qui sont prêts à se joindre à un effort commun.

Il ne s'agit pas d'accroître les forces nucléaires, mais de créer les conditions qui, graduellement, en rendront l'élimination possible. Il serait vain de penser, étant donné les développements intervenus depuis 1956 et la situation actuelle du monde, que l'Europe puisse, sans participer aux efforts, aux moyens et aux charges, participer aux décisions qui ont une importance vitale. L'Europe doit non seulement contribuer aux moyens conventionnels mais aussi aux moyens nucléaires de l'Ouest. Cette participation de l'Europe à la défense nucléaire de l'Ouest, qui est devenue nécessaire, ne peut être assurée sous des formes nationales.

Cela ne ferait que renforcer de proche en proche les pressions dans un nombre croissant de pays pour acquérir les forces nucléaires nationales et irait en outre à l'encontre de l'intégration européenne en remettant en vigueur des conceptions que nous nous efforçons d'éliminer ensemble.

La défense du monde libre ne peut être assurée que dans le cadre de l'Alliance Atlantique, cette Alliance étant en même temps indispensable pour parvenir à un désarmement efficace.

L'unification politique de l'Europe doit contribuer largement à la force et à la cohérence de l'Ouest. Elle permettra aux pays européens de fournir une contribution commune, au lieu de contributions nationales, à la défense du monde libre. Ils pourront ainsi former une autorité capable de contrôler et d'administrer la contribution européenne à la défense commune.

L'unification politique de l'Europe permettra de traiter avec les Etats-Unis l'ensemble du problème nucléaire sous ses divers aspects.

Les pays de la Communauté Européenne doivent comprendre la nécessité d'un effort commun. L'exemple et les résultats d'Euratom doivent être appréciés à leur juste valeur. Les méthodes suivies pour organiser un travail en commun sont applicables aux autres domaines d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Devant la situation actuelle, confuse et difficile, et conscient de la nécessité impérieuse que l'Europe et les Etats-Unis deviennent des partenaires égaux, le Comité constate la nécessité d'une solution transitoire.

Le projet d'une force multilatérale peut être un commencement d'organisation collective. Ce projet ne confère pas à l'ensemble des pays européens participants le contrôle de cette force, tandis que les Etats-Unis conservent, en dehors d'elle, l'essentiel de leurs moyens.

Le Comité demande que l'accord en négociation sur une force multilatérale réponde aux conditions ci-après:

- un des objectifs essentiels de l'action politique de l'Ouest doit être de parvenir à un accord avec l'Union Soviétique sur la réduction contrôlée des armements nucléaires;
- le statut de cette organisation doit pouvoir évoluer pour s'adapter aux changements dans les besoins de l'Alliance Atlantique et dans la technique ainsi qu'aux progrès ultérieurs de l'unification européenne et à des progrès réels dans l'ordre du désarmement nucléaire;
- les rapports de partenaires égaux entre l'Europe unie et les Etats-Unis devront comprendre une organisation européenne en association étroite avec celle des Etats-Unis d'Amérique et, à cette fin les pays européens qui établiront les institutions communes nécessaires pourront décider de transformer leur participation nationale en une participation commune;
- un traité sera dans ce cas conclu entre les Etats-Unis et l'Europe unie pour organiser leur action commune en ce qui concerne les armes nucléaires, y compris les moyens scientifiques et industriels à leur disposition, sans affecter les accords internationaux en vigueur.

Le Comité appréciera, en fonction des conditions ci-dessus, l'accord sur une force multilatérale

IV - Evolution par des accords successifs d'une coexistence pacifique entre l'Occident et l'URSS, réglant les problèmes européens et notamment la réunion dans la Communauté Européenne des Allemands aujourd'hui séparés

L'avenir de l'Europe, ne serait-ce qu'en raison de ses ressources industrielles et des capacités de ses habitants, continuera à affecter nécessairement celui des Etats-Unis et celui de l'Union Soviétique.

La réalisation de l'unité européenne et l'établissement de rapports de partenaires égaux entre l'Europe et l'Amérique ont un intérêt vital non seulement pour les pays européens, mais aussi pour les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Aucune nation ne doit être un enjeu, et une option claire unissant l'Ouest tout entier est la meilleure garantie de la paix, aussi bien pour l'Est que pour l'Ouest.

Mais, au cœur de l'Europe, l'Allemagne est aujourd'hui divisée. La participation de la République fédérale d'Allemagne à la Communauté Européenne et à l'Occident a donné déjà aux Allemands un avenir commun avec les autres peuples d'Europe.

La réunion des Allemands dans la Communauté Européenne en construction est une nécessité pour assurer la paix.

Pour régler cette situation par des moyens exclusivement pacifiques et répondre aux préoccupations de l'URSS et de l'Ouest, il faut, progressivement, qu'un arrangement de

véritable coexistence intervienne entre l'URSS d'une part, l'Europe et les Etats-Unis de l'autre. Car quelle pourrait être la valeur pour l'URSS d'un arrangement qui ne comprendrait pas les Etats-Unis et l'Europe en même temps? Que pourrait être ce règlement déterminant pour la situation européenne si l'Europe ne le poursuivait pas avec les Etats-Unis?

Il est trop tôt pour fixer les contours de cet arrangement futur. Mais une chose est déjà claire: s'il apparaissait que l'Ouest se divise, l'insécurité dominerait les rapports entre l'Est et l'Ouest, les perspectives d'un accord s'évanouiraient, la méfiance et l'engrenage des précautions réciproques conduiraient à de nouveaux conflits.

Un conflit entraînant l'utilisation des armes nucléaires exposerait les pays européens, les Etats-Unis et l'Union Soviétique à une destruction après laquelle, comme on l'a dit, les survivants envieraient les morts.

En fait, les armes nouvelles ont lié dans la vie ou dans la mort les destins de l'Est et de l'Ouest, si différents soient-ils.

Le traité sur l'arrêt partiel des expériences nucléaires et les accords qui ont suivi, malgré leur objet limité, ont suscité dans le monde entier une grande espérance. Le Comité veut apporter son appui à la poursuite de la politique qui a déjà donné ces résultats.

Enfin, le Comité d'Action se prononce en faveur d'un élargissement des bases des rapports avec les nations de l'Europe de l'Est, par des projets réalistes.

Le Comité veut affirmer à nouveau qu'une coexistence pacifique durable en évolution entre l'Occident et l'URSS ne pourra être atteinte qu'en unissant l'Europe et en organisant une relation de partenaires égaux avec les Etats-Unis.

Les organisations politiques et syndicales, membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, s'engagent à poursuivre résolument, chacun dans son pays, l'adoption des objectifs et des mesures exposés dans la présente déclaration.

DOUZIEME SESSION (BERLIN LES 8 ET 9 MAI 1965)

Déclaration commune

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, en tenant sa douzième session à Berlin les 8 et 9 mai, a voulu réunir deux anniversaires:

- le 8 mai 1945, l'entreprise hitlérienne d'hégémonie s'est effondrée dans les ruines de la vieille Europe;
- le 9 mai 1950, Robert Schuman, au nom du Gouvernement français, a proposé de remplacer la recherche de la domination dans les rapports entre les nations européennes par l'organisation de leur union et, ainsi, de réconcilier la France et l'Allemagne.

Déterminés à se libérer de leurs oppositions séculaires, et à construire ensemble une nouvelle Europe, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas entreprirent alors dans la liberté de former une Communauté Européenne ouverte à l'adhésion des autres pays démocratiques qui voudraient s'y joindre.

1- Le Marché Commun transforme les rapports entre les nations européennes

Les six pays ont commencé par la mise en commun de leurs ressources: d'abord les industries du charbon et de l'acier, puis l'ensemble des activités économiques et les applications pacifiques de l'énergie atomique. Pour le faire, ils ont établi des règles qui sont les mêmes pour tous et des institutions communes auxquelles les Etats et les Parlements nationaux ont consenti une délégation d'autorité. Cette méthode est tout à fait nouvelle. Elle aboutit à des décisions communautaires grâce à un dialogue permanent entre une Commission européenne et un Conseil où siègent les gouvernements nationaux.

A mesure que les Européens se rendent compte que les questions économiques affectant leur vie quotidienne ne se posent plus dans le cadre national devenu trop étroit, mais sont traitées dans le cadre de l'Europe, la vue qu'ils prennent du développement de leur pays et de l'Europe change.

Déjà l'entreprise des six pays a obtenu, dans son ensemble, des résultats exceptionnels. Cette réussite est matérialisée par leur Marché Commun dont les échanges intérieurs et la production vont croissant et dont le commerce avec le reste du monde dépasse celui des Etats-Unis.

Les progrès considérables accomplis en quinze ans sont la preuve que les principes, la méthode institutionnelle et le développement graduel qui les ont permis sont bons. Ils montrent que nous sommes en voie de créer une Europe à l'échelle du monde moderne.

2- Pour que l'Europe bénéficie des grands progrès que le Marché Commun met maintenant à sa portée, il faut compléter l'intégration économique en cours

Le Comité rend hommage aux institutions de la Communauté pour avoir déjà réussi entre les six pays à mettre en place une union douanière, à établir une politique agricole et à

commencer une politique économique et financière commune, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires.

Le Comité demande que soit poursuivie une politique sociale plus active.

Les questions traitées au sein du Marché Commun deviennent de plus en plus importantes. En raison de leur caractère communautaire, elles échappent à un contrôle réel des parlements nationaux. Il faut donc que le Parlement européen, en attendant qu'il soit élu au suffrage direct et que ses pouvoirs juridiques soient élargis, puisse participer d'une manière plus effective à la vie de la Communauté.

Dans l'action que les institutions communes poursuivent, le Comité attache une importance particulière à un ensemble de mesures qui se complètent l'une l'autre et qui conditionnent la réalisation des grands progrès que le Marché Commun met maintenant à la portée de nos pays. Dans le cadre d'une politique économique et monétaire commune, il s'agit:

- de l'établissement d'un statut de société européenne et de la mise en commun des efforts de recherche scientifique et technique;
- de l'action anti-cartel et du maintien des droits et de la continuité de l'emploi des travailleurs,
- de la constitution d'un marché financier européen et de l'adoption d'une position commune dans les questions monétaires internationales,
- de l'élaboration d'une politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est.

3- La réalisation de l'unité politique de l'Europe est uniquement fonction de la volonté des gouvernements. La procédure pourrait en être simple: il suffirait d'appliquer la méthode qui a permis la réalisation du Marché Commun

Le Marché Commun et la solidarité d'intérêts fondamentaux qui lient les six pays rendent possible la réalisation de leur unité politique par étapes.

Pour avancer dans la voie de l'union politique de l'Europe, le Comité reconnaît les difficultés politiques actuelles qui concernent tant les formes institutionnelles que l'orientation de la politique extérieure et de la défense. Il demande aux gouvernements de faire l'effort nécessaire pour surmonter leurs divergences et permettre ainsi de nouveaux progrès vers l'unité de l'Europe.

Pour sa part, le Comité est convaincu que si les gouvernements le voulaient, il serait possible d'avancer dans la voie de l'unité politique de l'Europe: en appliquant, si nécessaire par étapes, à la politique étrangère et à la défense le système institutionnel qui a permis à nos pays de réaliser le Marché Commun.

Le Comité demande que, lorsque le moment sera venu, comme ce fut le cas pour les institutions européennes existantes, les gouvernements convoquent une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un traité appliquant, avec les modalités appropriées, le système institutionnel du Marché Commun aux questions de politique extérieure et de défense. Ce traité, après avoir été négocié par les Etats, devra être ratifié par les parlements, ainsi qu'il a été procédé pour les Traités de Paris et de Rome.

Lorsque les gouvernements auront conclu et les parlements ratifié ce traité, alors s'ouvrira une période où les nations européennes traiteront progressivement comme des problèmes

communs, non seulement les questions économiques, ce qu'elles font déjà dans le Marché Commun, mais aussi la politique extérieure et la défense.

Cette période intermédiaire est nécessaire si nous voulons faire progresser dans la réalité l'organisation de l'Europe.

Lorsqu'elles auront ainsi transformé leurs relations et parleront d'une même voix dans les questions essentielles, les nations européennes pourront aborder le grand débat qui enfin permettra de définir les formes d'un Gouvernement démocratique européen.

4- Adhésion des pays démocratiques à l'unification économique et politique de l'Europe
La Communauté Européenne doit être ouverte aux pays démocratiques de l'Europe qui accepteront ses règles, ses institutions et ses objectifs économiques et politiques.

Le Comité réaffirme l'importance particulière qu'il attache à l'adhésion de la Grande-Bretagne et à celle des pays qui ont demandé leur adhésion au Marché Commun³⁸.

5- Le maintien de la cohésion de l'Ouest, c'est-à-dire des Etats-Unis et de l'Europe, est nécessaire

A mesure que la Communauté Européenne se consolidera et parlera d'une même voix dans les grandes affaires du monde, elle apportera une contribution essentielle à la cohésion de l'Ouest, c'est-à-dire des Etats-Unis et de l'Europe.

Depuis vingt ans, la cohésion de l'Ouest a assuré la sécurité des pays européens. Le maintien de cette cohésion est nécessaire à l'organisation d'une coexistence pacifique durable avec l'Union Soviétique, et à la réunion, dans la Communauté Européenne, des Allemands aujourd'hui divisés entre l'Ouest et l'Est.

Comment serait-il possible d'arriver à un arrangement de coexistence pacifique entre l'URSS et l'Ouest, si l'Europe et les Etats-Unis ne le poursuivaient pas ensemble? Comment serait-il possible qu'intervienne un arrangement assurant la réunion des Allemands de l'Est et de l'Ouest si l'URSS, l'Europe et les Etats-Unis n'y trouvaient pas les éléments de sécurité indispensables?

6- L'Europe qui s'unit et les Etats-Unis doivent devenir des partenaires égaux
Pour que la cohésion de l'Ouest soit durable, il faut établir des rapports de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis, en même temps que progresse l'unification européenne.

Entre les pays séparés d'Europe et les Etats-Unis, l'égalité n'était pas possible. Elle le devient dans les domaines où la Communauté Européenne est déjà constituée. Dans les négociations du Kennedy Round, du fait de l'existence du Marché Commun, l'Europe et les Etats-Unis traitent à égalité les questions commerciales.

C'est pourquoi le Comité demande à nouveau que soit créé un Comité d'Entente entre les institutions de la Communauté Européenne et le Gouvernement des Etats-Unis. La mission de ce Comité serait de faciliter les décisions qu'ont à prendre les institutions européennes et le

³⁸ Voir déclaration du Comité du 1^{er} juin 1964, 1-3 et 4.

gouvernement des Etats-Unis dans les questions d'intérêt mutuel: questions commerciales, organisation monétaire internationale, évolution des balances des paiements et des investissements américains.

En outre, la Communauté et les Etats-Unis devraient collaborer dans la recherche de la solution des grands problèmes posés par la civilisation industrielle.

Parallèlement, la Communauté examinerait en particulier avec les pays de l'EFTA et le Japon les questions concernant leurs intérêts.

Dans les domaines de la défense et de la politique étrangère, il est également indispensable de transformer les relations bilatérales entre les pays séparés d'Europe et les Etats-Unis en une relation de partenaires égaux entre les Etats-Unis et l'Europe. Pour cela, il faut développer peu à peu une méthode de discussion entre «deux entités distinctes mais également puissantes, chacune assumant sa part de responsabilités communes envers le monde», comme le Comité le déclarait dans sa Résolution de juin 1962.

La sécurité du monde libre ne peut être assurée que dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Dans les questions nucléaires, il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, d'établir une relation de partenaires égaux entre l'Amérique et l'Europe. Mais le Comité pense que les pays d'Europe et les Etats-Unis devraient dès que possible rechercher ensemble les moyens d'aller, par une action collective et par phases successives, à une situation dans laquelle les grandes décisions seraient communes et les charges partagées.

Ainsi sera renforcée l'Alliance atlantique indispensable au maintien de l'équilibre qui est nécessaire pour organiser entre l'Est et l'Ouest une coexistence durable et un désarmement graduel et efficace.

7- Organiser une coexistence pacifique durable de l'Ouest et de l'Est et la réunion des Allemands dans la Communauté Européenne

La Communauté Européenne, au fur et à mesure qu'elle avance et que s'organisent ses relations de partenaire avec les Etats-Unis, transforme le contexte des rapports de l'Est et de l'Ouest. Par ses règles et ses institutions communes, elle apporte une garantie contre les actions nationales unilatérales. Elle ouvre la voie à une amélioration fondamentale des rapports de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est.

Ces changements devraient progressivement conduire entre l'Ouest – les Etats-Unis et l'Europe qui s'unit – d'une part, et de l'autre l'Union Soviétique et les autres pays de l'Est européen, à l'organisation de consultations leur permettant de rechercher ensemble une vue d'avenir et la solution des problèmes dont le règlement est essentiel à la paix.

Le Comité est conscient des difficultés multiples qui devront chaque jour être surmontées pour organiser la Communauté Européenne, établir des relations de partenaires égaux avec les Etats-Unis et enfin poursuivre l'organisation d'une coexistence pacifique avec l'URSS en même temps que seront réunis dans la Communauté Européenne les Allemands de l'Est et de l'Ouest aujourd'hui séparés.

Comme le montrent les conflits actuels, notamment au Vietnam, la paix dans le monde ne dépend pas seulement de l'organisation d'une coexistence durable entre l'Occident et l'Union

soviétique. Mais ensemble, ils disposent de la plus grande partie des moyens de dévastation et de production qui existent aujourd'hui sur la terre. En organisant entre eux un climat de paix, ils rendront possible et faciliteront l'évolution pacifique des autres parties du monde.

Résolutions relatives au Marché Commun adoptées à l'unanimité par le Comité

1- Démocratisation du fonctionnement des institutions existantes

Le Comité veut insister à nouveau sur les propositions qu'il a adoptées lors de sa réunion à Bonn le 1^{er} juin 1964:

- élection au suffrage direct de la moitié des membres du Parlement européen;
- participation du Parlement européen à la procédure de désignation du Président de la Commission Européenne unique qui va succéder aux trois Exécutifs actuels.

Le Comité, vu les propositions de la Commission du Marché Commun relatives au financement de la politique agricole commune, estime qu'un contrôle effectif du Parlement européen est nécessaire. Le Comité demande à nouveau que la Commission maintienne constamment une liaison avec les organisations syndicales et professionnelles sur le développement de l'ensemble des politiques communes, et que ces organisations soient associées dans toute la mesure du possible aux organismes créés par les institutions de la Communauté.

2- Financement des dépenses de la Communauté

Le Comité appuie les principes de la proposition de la Commission du Marché Commun. Cette proposition vise, comme le prévoit l'art. 201 du Traité de Rome, à remplacer les contributions des Etats membres par l'affectation progressive des prélèvements sur les produits agricoles et des recettes provenant du tarif douanier commun au financement des dépenses communes.

3- Création de sociétés européennes, maintien des droits de travailleurs, progrès social, poursuite des actions anti-cartels

Le Comité demande:

- que les institutions de la Communauté et les Etats membres adoptent au plus tôt un statut de sociétés européennes qui facilite les fusions nécessaires à la constitution d'entreprises européennes à l'échelle du Marché Commun et qui maintienne les responsabilités et les droits que les législations existantes confèrent aux travailleurs;
- que dans les cas de fusion d'entreprises visées au paragraphe précédent soit assurée la continuité de l'emploi des travailleurs ; le Comité appuie la proposition de la Commission du Marché Commun visant à élargir le champ d'application du Fonds social, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et du logement des travailleurs migrants; il faut assurer la continuité de l'emploi des travailleurs par un accroissement des ressources et des possibilités d'intervention du Fonds Social du Marché Commun;

- que la politique d'harmonisation sociale dans le progrès soit poursuivie plus activement;
- que la Commission poursuive l'application des règles du Traité de Rome interdisant les cartels et les abus de puissance économique.

4- Recherche scientifique et technique

Le Comité appuie les suggestions du Gouvernement français faites à la Commission du Marché Commun en date du 10 mars 1965 sur l'élaboration d'une politique commune de la recherche scientifique et demande que le Conseil charge la Commission :

- de dresser et de tenir à jour un inventaire des programmes de recherche scientifique et technique tant publique que privée dans les six pays,
- de proposer au Conseil toutes mesures nécessaires pour qu'une aide financière communautaire s'ajoute à l'aide déjà apportée séparément par les Etats au financement des recherches fondamentales et des études de techniques avancées³⁹.

5- Politique commune de l'énergie et des transports

Le Comité demande que les institutions de la Communauté mettent enfin en œuvre une politique commune de l'énergie et des transports.

6- Constitution d'un marché européen des capitaux

Le Comité exprime le souhait que la Commission présente le plus tôt possible au Conseil les propositions dont elle a entrepris l'étude pour supprimer rapidement les obstacles qui s'opposent à la réalisation d'un marché européen des capitaux.

7- Réforme du système monétaire international

En ce qui concerne le grand débat qui s'est publiquement institué sur la réforme du système monétaire internationale, le Comité est d'opinion que la Communauté Européenne devrait apporter une contribution positive en cherchant à déterminer à quelles conditions pourrait être créée une monnaie européenne de réserve ou tout autre moyen permettant une position commune européenne à l'égard du problème monétaire international.

8- Etablissement d'une politique commerciale commune, notamment à l'égard des pays de l'Est

Le Comité

- appuie la proposition de la Commission du Marché Commun tendant à établir une politique commerciale commune des six pays, notamment à l'égard des pays à commerce d'Etat;
- demande en outre que le Conseil donne mandat à la Commission de lui proposer des mesures nécessaires pour améliorer les communications entre la Communauté, les nations de l'Europe de l'Est et l'Union Soviétique.

³⁹ L'effort financier de la Communauté pour les recherches est actuellement limité aux domaines de la Communauté Charbon-Acier et de l'Euratom.

COMMUNIQUE A LA PRESSE DU 17 MARS 1967

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe communique:

«Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe se réunira le 1^{er} juin 1967.

Les questions suivantes sont à l'ordre du jour de cette réunion.

I Poursuite de l'organisation par étapes des Etats-Unis d'Europe

- adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne;
- organisation du développement technologique de la Communauté Européenne;
- poursuite de l'unification européenne avec la participation de la Grande-Bretagne, non seulement dans le domaine économique et social, mais dans celui de la politique extérieure et de la défense.

II Contribution d'une Europe unie à l'organisation de la paix entre l'Est et l'Ouest

- établissement graduel de rapports d'égalité entre l'Europe qui s'unit et les Etats-Unis;
- coopération de la Communauté Economique Européenne avec l'URSS et les pays de l'Est;
- solution progressive du problème allemand dans le contexte de la Communauté Européenne et du rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Sans attendre la réunion du 1^{er} juin, les membres du Comité, à l'unanimité, se prononcent en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Economique Européenne telle que celle-ci est aujourd'hui, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les six pays qui en sont déjà membres. La Communauté Européenne, comprenant la Grande-Bretagne, deviendrait alors un grand ensemble de 240 millions d'Européens à l'échelle du monde. Elle aurait la capacité d'établir avec les Etats-Unis et l'URSS des formes de relations qui soient le commencement de l'organisation de la paix et qui permettent la réunion des Allemands aujourd'hui séparés.»

TREIZIEME SESSION (BRUXELLES, 15 JUIN 1967)

Résolutions

que les partis politiques qui en sont membres sont convenus de soumettre à l'approbation de leur parlement respectif

Déclaration commune

Tandis que l'Europe poursuit lentement et difficilement sa marche vers l'unité, un conflit a éclaté au Moyen-Orient.

Le Comité ⁴⁰ considère que l'humanité se couvrirait de honte et la civilisation régresserait si tous les efforts n'étaient pas faits pour créer les conditions d'une paix durable qui garantisse que l'existence d'Israël ne pourra être à nouveau menacée.

Le Comité considère, en outre, qu'il est nécessaire de poursuivre la solution pacifique des problèmes du Moyen-Orient et d'assurer le développement économique et social de tous les peuples qui l'habitent.

Dans ce grave conflit, la voix d'une Europe unie ne s'est pas fait entendre.

L'Europe ne pourra jouer le rôle essentiel qui doit être le sien, notamment dans l'organisation de la paix entre l'Est et l'Ouest, que si elle s'organise et parle d'une seule voix dans les questions internationales, comme elle vient de le faire avec succès dans le Kennedy Round.

Dans la phase actuelle, l'Europe, en comprenant la Grande-Bretagne, en devenant économiquement unie et forte, en établissant des rapports d'égalité avec les Etats-Unis, en entreprenant d'organiser une coopération économique avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, créera, par voie de conséquence, des conditions nouvelles qui permettront d'aborder concrètement l'unité politique et démocratique de l'Europe, la démocratisation des institutions européennes existantes, l'organisation de la paix et, entre autres, la solution du problème allemand.

En avançant vers ces objectifs, nous changerons le contexte dans lequel se présentent les difficultés relatives à la politique étrangère et à la défense, et où elles sont actuellement insolubles.

C'est pourquoi le Comité a adopté sur ces questions les résolutions ci-après que les partis politiques qui en sont membres sont convenus de soumettre dans les prochains mois à l'approbation de leur parlement respectif.

⁴⁰ Le Comité a été constitué en 1955 pour appuyer l'action des gouvernements et des parlements des six pays dans la construction d'une Europe unie. Les partis politiques membres du Comité ont représenté aux dernières élections un total de plus de 60 millions de voix, soit les 2/3 de l'électorat de l'Europe des Six. Les syndicats libres et chrétiens membres du Comité comptent plus de douze millions d'adhérents, soit 70% des travailleurs syndiqués des six pays.

Résolutions

I- Résolution relative à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne

En réponse à la demande d'adhésion présentée par la Grande-Bretagne au titre de l'art. 237 du Traité de Rome, l'Assemblée⁴¹ se prononce en faveur de l'ouverture et de la conclusion rapide de négociations sur les dispositions à convenir, en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Economique Européenne telle qu'elle est aujourd'hui, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les six pays qui en sont déjà membres.

L'Assemblée se prononce en faveur de l'adhésion des autres pays démocratiques de l'Association Européenne de Libre Echange qui accepteraient également d'entrer dans la Communauté Economique Européenne telle qu'elle est aujourd'hui, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les six pays qui en sont déjà membres – ou à défaut en faveur de l'établissement de formes d'association ou d'accords appropriés avec eux.

II- Résolution relative à l'organisation du développement technologique de la Communauté Européenne

L'Assemblée demande au Gouvernement d'inviter les Institutions de la Communauté Economique Européenne

- à prendre, avant le 31 décembre 1968, les mesures nécessaires à la création de sociétés européennes éliminant entre autres les obstacles fiscaux aux fusions – tout en maintenant les droits des travailleurs qui leur ont été accordés sur la base des législations existantes – et à l'organisation d'un marché financier européen;
- à déterminer rapidement les domaines technologiques qu'elles estiment essentiels à l'avenir de l'Europe, notamment dans la perspective de l'entrée de la Grande-Bretagne;
- à établir au plus tôt un programme européen de développement technologique dans ces domaines, définissant les objectifs à atteindre, le budget commun nécessaire pour contribuer à son financement, les organismes communs investis de pouvoirs d'exécution qui devraient être prévus.

III- Résolution relative à l'établissement de rapports à égalité avec les Etats-Unis

L'Assemblée demande que soit négociée l'organisation de rapports d'égalité entre les Etats-Unis et l'Europe qui s'unit, au fur et à mesure qu'avancera l'unification européenne.

L'Assemblée, se félicitant du succès du Kennedy Round, qui a fait la preuve que l'Europe unie peut négocier à égalité avec les Etats-Unis, demande que dès maintenant soit négociée

⁴¹ Dans cette résolution et dans les suivantes, le terme "Assemblée" désigne : en Allemagne, le Bundestag ; en Belgique, la Chambre des Représentants et le Sénat ; en France, l'Assemblée Nationale et le Sénat ; en Italie, la Chambres des Députés et le Sénat ; au Luxembourg, la Chambre des Députés ; aux Pays-Bas, la deuxième Chambre et la Première Chambre.

entre les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne la constitution d'un «Comité d'Entente» où seraient représentés sur une base paritaire les Institutions communes et le Gouvernement américain.

La mission de ce Comité serait de permettre à la Communauté et aux Etats-Unis, avant les décisions qu'ils ont à prendre touchant les grandes questions d'intérêt mutuel, telles que le système monétaire international, les balances des paiements, les investissements américains, les échanges technologiques, l'aide aux pays en voie de développement, d'exposer et, éventuellement, de débattre la vue européenne et la vue américaine de ces questions.

IV- Résolution relative à la coopération de la Communauté Economique Européenne avec l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est

L'Assemblée demande au Gouvernement d'inviter les Institutions de la Communauté Economique Européenne à prendre les initiatives nécessaires auprès de l'Union Soviétique et des pays de l'Europe orientale en vue de constituer un Comité de Coopération chargé d'assurer des consultations permanentes sur les questions économiques et culturelles d'intérêt mutuel.

Le premier objet de ces consultations sera de rechercher l'élargissement des échanges, notamment par des mécanismes de règlement multilatéral, les possibilités de crédit et l'intensification des échanges de connaissances technologiques.

Cet élargissement de la base matérielle des rapports avec l'Est doit faciliter une collaboration croissante entre l'Est et l'Ouest dans les autres domaines, aidant notamment au règlement des problèmes qui les divisent actuellement.

N.B. – Le parti socialiste néerlandais s'est abstenu sur le premier paragraphe de la résolution III relative à l'établissement de rapports d'égalité avec les Etats-Unis.

Force Ouvrière a déclaré s'abstenir sur la résolution IV relative à la coopération entre la Communauté Economique Européenne et les pays de l'Est.

Le parti libéral italien a déclaré s'abstenir sur l'ensemble des résolutions, tout en marquant son accord sur leurs objectifs.

QUATORZIEME SESSION (LONDRES, 11 MARS 1969)

Au cours de sa quatorzième session, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, réuni pour la première fois à Londres avec la participation des délégués des trois grands partis britanniques, a examiné la situation européenne actuelle et fixé le programme de l'action qu'il va poursuivre. Il a adopté la déclaration et les résolutions ci-après.

Déclaration commune

1- Depuis bientôt vingt ans, les six pays de la Communauté Economique Européenne ont jeté les bases de l'intégration économique de l'Europe. En établissant des institutions européennes ayant les pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions communes sur des problèmes d'intérêt commun, ils ont voulu préparer l'intégration politique de l'Europe en suivant les mêmes principes. Ils ont organisé un vaste Marché Commun, mais l'intégration politique, qui est indispensable, n'est pas commencée.

Il est pourtant évident qu'aujourd'hui, dans le cadre national devenu trop étroit, qu'il s'agisse de l'élévation du niveau de vie, de la stabilité monétaire ou du développement technologique, aucune nation européenne n'a les dimensions nécessaires pour assurer à elle seule la maîtrise de son sort. En même temps, face aux dangers du monde et récemment encore face au conflit du Moyen-Orient, à l'invasion de la Tchécoslovaquie qui viole le droit des peuples à déterminer librement leur régime, l'Europe reste divisée et donc faible.

Depuis le début de l'organisation européenne, en 1950, celle-ci a été conçue comme une communauté ouverte et la participation de la Grande-Bretagne et d'autres pays a été un objectif constant. La Grande-Bretagne, après avoir hésité sur le chemin qu'elle devait prendre, a demandé à se joindre à l'effort d'intégration européenne. Le Comité considère que cette décision de la Grande-Bretagne est un choix essentiel pour l'avenir de l'Europe et l'organisation de la paix. Il répond à l'appel des Six, notamment dans les préambules des Traités de Rome et lors de la conférence de leurs Chefs d'Etat ou de gouvernement à Bonn, le 18 juillet 1961.

L'adhésion de la Grande-Bretagne consolidera les bases matérielles et démocratiques de l'Europe. L'Europe unie aux perspectives nouvelles dont elle fera partie, s'exprimant d'une seule voix, sera assez forte pour exercer une influence pacifique sur le cours des rapports Est-Ouest et des affaires du monde. Elle pourra contribuer par ses créations à l'avenir de la civilisation en même temps qu'elle aidera l'effort des pays en voie de développement.

2- Aussi, le Comité pense que rien n'est plus important que de renforcer et poursuivre l'intégration européenne déjà commencée par les Six, en avançant la réalisation de l'intégration économique et politique de l'Europe et en assurant la participation de la Grande-Bretagne avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres pays membres.

Le Comité estime indispensable que, sans tarder, des solutions soient trouvées aux problèmes que pose l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Il estime également

nécessaire que soient recherchées les formes de l'intégration politique de l'Europe comprenant la Grande-Bretagne.

3- Pour le faire, il faut un dialogue entre les Six et la Grande-Bretagne qui, jusqu'à présent, n'a pu être entamé.

Le Comité, qui réunit la majorité des partis politiques et des syndicats de travailleurs des Six et les trois principaux partis politiques de la Grande-Bretagne, considère que ces discussions sont urgentes et peuvent avoir lieu dans son sein.

L'objectif immédiat du travail du Comité est de préparer l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés Européennes existantes. Les problèmes qui ont été représentés comme des obstacles insurmontables peuvent avoir des solutions.

Les questions que pose l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun concernent essentiellement les affaires monétaires, l'agriculture, le développement technologique, les institutions. En même temps que des problèmes, elles présentent des possibilités nouvelles.

En démontrant l'ampleur des possibilités nouvelles offertes par l'élargissement de la Communauté, en montrant que les problèmes peuvent être résolus, le Comité prouvera que des négociations peuvent et doivent s'ouvrir sans délai puisqu'elles peuvent réussir et parce qu'il n'y a pas de temps à perdre pour que l'Europe prenne la place qui lui revient dans les Conseils du Monde.

En même temps, le Comité accueille avec ferveur les pas faits vers l'intégration européenne dans d'autres domaines.

Les possibilités de progrès ne doivent pas être différées jusqu'à ce que la Grande-Bretagne soit membre de la Communauté, et le Comité accueille avec ferveur et appuie toute initiative qui donnera une impulsion nouvelle à l'intégration européenne et permettra de sortir de l'impasse actuelle.

4- Le Comité est convaincu qu'en réalisant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, une situation sera créée qui permettra d'atteindre ses objectifs qu'il réaffirme tels que sa déclaration de Bruxelles du 15 juin 1967 les formulait:

«Dans la phase actuelle, l'Europe, en comprenant la Grande-Bretagne, en devenant économiquement unie et forte, en établissant des rapports d'égalité avec les Etats-Unis, en entreprenant d'organiser une coopération économique avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, créera, par voie de conséquence, des conditions nouvelles qui permettront d'aborder concrètement l'unité politique et démocratique de l'Europe, la démocratisation des institutions européennes existantes, l'organisation de la paix et, entre autres, la solution du problème allemand.

En avançant vers ces objectifs, nous changerons le contexte dans lequel se présentent les difficultés relatives à la politique et à la défense, et où elles sont actuellement insolubles.»

Résolutions

I- Adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne

5- Le Comité décide, à l'unanimité de ses membres,

- a) de rechercher les solutions aux problèmes que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne dans les domaines monétaire, agricole, technologique, institutionnel,
- b) de se réunir à Hambourg le 22 mai, afin de discuter l'avancement des travaux, et le 15 juillet à Bruxelles, où il espère pouvoir arrêter ses conclusions,
- c) de proposer ces solutions aux gouvernements des Six et au Gouvernement britannique.

6- Afin de l'aider à élaborer les solutions qu'il proposera aux gouvernements, le Comité a obtenu le concours:

- pour les affaires monétaires, de M. Guido Carli, Gouverneur de la Banque d'Italie;
- pour les Institutions, du Professeur Walter Hallstein, ancien Président de la Commission du Marché Commun;
- pour l'agriculture, de M. Edgard Pisani, ancien Ministre de l'Agriculture;
- pour le développement technologique, d'un petit groupe de travail supervisé par Lord Plowden, Président de Tube Investments, et par le Professeur Karl Winnacker, Directeur Général de la Société Hoechst.

7- Le travail du Comité ne prendra pas la place de la négociation qui doit s'ouvrir entre les gouvernements responsables; il la facilitera en faisant la preuve de la possibilité d'unir la Grande-Bretagne et les Six dans la même Communauté Européenne.

Ces solutions devront être à la fois suffisamment définies et laisser la marge nécessaire aux négociations ultérieures entre les gouvernements.

II- Intégration politique de l'Europe

8- Suivant la même méthode, le Comité élaborera des propositions relatives à l'intégration politique, y compris la sécurité, indispensable pour que l'intégration européenne soit complète. Il soumettra ces propositions aux gouvernements.

Le Comité met cette question à l'ordre du jour de sa réunion du 15 juillet.

QUINZIEME SESSION (BRUXELLES, LES 15 ET 16 JUILLET 1969)

Résolutions

Après avoir entendu les rapports de M. Guido Carli, du Professeur Robert Triffin, de Lord Plowden et du Professeur Karl Winnacker, de M. Edgard Pisani et du Professeur Walter Hallstein, le Comité est confirmé dans sa conviction que les problèmes posés par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun peuvent être résolus. Il décide de poursuivre l'étude des questions monétaires, technologiques, agricoles, institutionnelles, relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, afin de déterminer lors de sa prochaine réunion, les 20 et 21 novembre 1969, les directions dans lesquelles des solutions concrètes doivent être trouvées.

Le Comité se félicite des propositions de tenir une réunion au sommet et décide de soumettre aux gouvernements des Six, ainsi qu'au Gouvernement de la Grande-Bretagne, les propositions suivantes qui constitueraient une première phase du renforcement et de l'élargissement du Marché Commun:

1- que les Six :

a) prennent les mesures nécessaires, tout en terminant la période transitoire, pour compléter le Marché Commun et assurer les progrès indispensables à la poursuite de la construction européenne;

b) décident en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, dans un premier stade, d'entrer en négociation avec la Grande-Bretagne et de préparer leur position commune en vue de ces négociations. Le Comité est surpris que l'avis de la Commission n'ait pas encore été débattu par le Conseil; le Conseil devrait en discuter sans tarder.

Les négociations devraient être restreintes à l'essentiel et menées rapidement.

Les autres questions seraient ensuite traitées au sein des institutions de la Communauté Economique Européenne en application des Traités de Rome, après adhésion de la Grande-Bretagne, ses problèmes étant dès lors communs et non plus des problèmes séparés extérieurs aux Six,

2- qu'en même temps les Six et la Grande-Bretagne indiquent leur volonté de s'engager au plus tôt dans la voie de l'unité politique.

Déclaration commune

I

1- Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement en face de problèmes économiques, si graves qu'ils soient. Nous sommes face au risque de laisser compromettre pour longtemps, et dans tous les domaines, l'avenir de nos pays.

Pour que les pays de l'Europe occidentale puissent mettre en œuvre leurs grandes possibilités économiques et technologiques, il est nécessaire qu'ils organisent sans délai leur unité économique et politique, au service du progrès social et de la paix dans le monde.

La création d'un vaste espace économique à l'intérieur duquel les produits et les facteurs de production circulent librement doit être combinée avec l'établissement de politiques économiques et monétaires communes.

Sans unité européenne, le déséquilibre actuel entre l'Amérique et l'Europe s'aggravera au détriment de leurs relations ultérieures.

Si l'Europe développe une capacité de décision commune comme celle des Etats-Unis, nous pourrions exercer une influence en rapport avec notre potentiel réel. Les politiques nationales juxtaposées et la pratique de l'unanimité confèrent un privilège institutionnel au maintien du statu quo, en dépit du coût et des faiblesses qu'il entraîne.

Les possibilités de l'Europe actuelle ne sont pas davantage égales vis-à-vis de l'Union Soviétique, elle aussi, sous un système différent, organisée à l'échelle d'un continent.

2- Nos pays n'ont pas la dimension suffisante pour remédier par des actions nationales aux dangers communs qui menacent leurs intérêts économiques, sociaux et politiques; ensemble, ils peuvent le faire, et ils le doivent.

Les peuples européens ne peuvent accomplir leurs tâches en Europe et dans le monde que s'ils s'unissent.

La Communauté Européenne a ouvert la voie à l'Europe unie. Il faut la renforcer.

En effet, la réalisation d'une Union Economique et Monétaire européenne conditionne ce que sera la vie de nos pays et leur présence active et solidaire dans l'orientation de la civilisation. Elle est indispensable pour qu'une organisation politique européenne puisse disposer dans le monde d'une influence réelle.

3- L'adhésion de la Grande-Bretagne peut et doit renforcer la Communauté Européenne. Comme le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe le soulignait à Londres, le 11 mars dernier:

«Rien n'est plus important que de renforcer et poursuivre l'intégration européenne déjà commencée par les Six, en avançant la réalisation de l'intégration économique et politique de

l'Europe et en assurant la participation de la Grande-Bretagne avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres pays membres.»

II

4- Pour atteindre ce grand objectif, il est nécessaire que les Six et la Grande-Bretagne résolvent un certain nombre de problèmes concrets.

Dans une première étape, suite au programme de travail adopté par le Comité à Londres, M. Guido Carli, Gouverneur de la Banque d'Italie, le Professeur Triffin, le Professeur Walter Hallstein, ancien Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, M. Edgard Pisani, ancien Ministre de l'Agriculture, Lord Plowden, Président de Tube Investments Ltd., et le Professeur Karl Winnacker, Président du Conseil d'Administration de la Société Hoechst, ont établi des rapports au sujet des principaux problèmes que soulève l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun: questions monétaires, agricoles, fonctionnement des institutions européennes, développement technologique.

Le Comité a pris une vue d'ensemble des questions qui se posent, grâce aux rapports de ces personnalités et à l'échange de vues qu'il a eu avec elles.

5- Dès maintenant, le Comité veut indiquer dans quel contexte général il envisage les solutions.

Le Comité est convaincu que l'Europe des Six et la Grande-Bretagne doivent regarder au-delà de leur état et de leurs relations actuelles. L'une et l'autre sont obligées de changer le contexte dans lequel elles sont. C'est ce que l'Europe des Six a commencé à faire et poursuit avec le Marché Commun. C'est dans ce cadre assez vaste pour réussir que l'une et l'autre devraient chercher ensemble les solutions aux problèmes, dans une large mesure commune, qui se posent à elles.

La situation des Six et l'adhésion de la Grande-Bretagne requièrent l'une et l'autre d'engager le Marché Commun dans la réalisation de l'Union Economique et Monétaire: c'est-à-dire d'établir les politiques communes qui sont indispensables pour faire du Marché Commun élargi, par étapes, véritablement l'équivalent d'un vaste marché intérieur comparable à celui des Etats-Unis.

A cette condition, et à cette condition seulement, entreprenant ainsi un effort constant, nos pays bénéficieront de l'immense marge de progrès que le développement de l'intégration économique porte en lui, possibilités nouvelles dont l'ampleur n'est dépassée que par celle des besoins insatisfaits.

6- Le Comité reconnaît la situation et les intérêts des autres pays qui ont demandé à faire partie de la Communauté Européenne. Il pense que le moment venu des conversations doivent avoir lieu avec eux.

SEIZIEME SESSION (BONN, LES 15 ET 16 DECEMBRE 1969)

Résolutions

I

1- Le Comité prend acte avec satisfaction des résultats de la réunion au sommet.

La réalisation rapide du programme adopté à La Haye est indispensable au développement de l'unité de l'Europe. Cette tâche considérable nécessitera le maintien de l'impulsion que la Conférence au Sommet vient de donner à la construction de la Communauté Européenne.

Pour cela, les Chefs d'Etat ou de gouvernement devraient se réunir de temps à autre, et quand il apparaîtra nécessaire. Les chefs d'Etat ou de gouvernement si, à l'occasion de leurs réunions, ils traitent de questions relatives aux Communautés européennes, siègeraient alors en tant que Conseil de la Communauté agissant conformément aux Traités de Paris et de Rome. Ils donneraient ainsi à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire l'impulsion politique indispensable.

Dans la même perspective, le renforcement des institutions européennes et un commencement d'organisation politique de l'Europe sont indispensables et devraient être entrepris dès que possible.

C'est ainsi que l'Europe pourra s'exprimer d'une seule voix, apporter au progrès social, à l'organisation de la paix entre l'Est et l'Ouest la contribution que seule son unité permettra et poursuivre dans l'égalité sa coopération avec les Etats-Unis.

2- Le Comité, depuis la Conférence de Messine, n'a pas cessé d'appuyer l'action des gouvernements pour réaliser la Communauté Economique Européenne. Il veut maintenant apporter sa contribution à la mise en œuvre des décisions de la Conférence de La Haye et notamment à l'accord nécessaire entre la Communauté et la Grande-Bretagne, dans la ligne des résolutions qu'il a adoptées le 11 mars 1969 à Londres et le 16 juillet 1969 à Bruxelles.

Le Comité insiste sur les moyens et méthodes d'exécution nécessaires au succès du programme adopté à La Haye.

Il estime nécessaire:

- afin de faciliter la réalisation du plan d'Union Economique et Monétaire par étapes que le Conseil et la Commission vont élaborer, de préparer en même temps la mise sur pied du Fonds Européen de Réserve mentionné dans le communiqué de La Haye;
- afin de contribuer à la réalisation d'une politique économique et financière active de plein emploi et de progrès social, de réformer le Fonds Social du Marché Commun;

- afin de hâter la conclusion des négociations entre la Communauté et la Grande-Bretagne, de limiter à l'essentiel les questions qui en feront l'objet, toutes les autres questions étant traitées par les Institutions de la Communauté, une fois que la Grande-Bretagne en fera partie.

3- En même temps que les négociations visant à l'élargir, la Communauté doit poursuivre la réalisation de son Union Economique et Monétaire et le faire en consultant la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne participerait à part entière à ce développement à partir de son entrée dans le Marché Commun.

II- Développement du Marché Commun en Union Economique et Monétaire

4- Le Comité rappelle que les événements récents ont montré la nécessité urgente d'assurer la convergence des politiques économiques des pays membres, tant en ce qui concerne leurs objectifs que leur action de conjoncture, afin de prévenir les crises et de contribuer à la stabilité monétaire au sein de la Communauté.

Il faut en même temps donner à la Communauté une influence dans les affaires monétaires du monde à la mesure de la contribution qu'elle apporte au financement des échanges et du développement. Ainsi pourra être organisée une zone monétaire européenne, dont les rapports de M. Carli et de M. Triffin ont montré la nécessité.

Le Comité estime que la mise sur pied du Fonds Européen de Réserve mentionné dans le communiqué de La Haye devrait être préparée en même temps que le plan d'Union Economique et Monétaire par étapes que le Conseil et la Commission vont élaborer, afin de faciliter la réalisation de ce plan. Ce Fonds Européen de Réserve permettrait de gérer en commun une partie des réserves des pays membres, y compris les droits de tirage spéciaux.

5- La réalisation d'une politique de plein emploi et du meilleur emploi doit être assurée grâce à une concentration permanente entre les institutions européennes et les organisations des travailleurs et des employeurs.

En ce qui concerne le Fonds Social Européen, le Comité estime indispensable de lui apporter, dans les prochains mois, les réformes nécessaires afin d'accroître son rôle et ses moyens financiers, de telle sorte qu'en dehors de ses attributions actuelles, il devienne aussi un des instruments efficaces d'une politique économique et financière active de plein emploi.

Le Fonds, alimenté par des ressources communautaires, doit concourir à faciliter la mobilité géographique raisonnable et professionnelle de la main-d'œuvre, notamment par une action préventive.

6- Le Comité salue la relance de l'Euratom, qui est un des résultats les plus importants de la Conférence de La Haye. Euratom est une partie indispensable des institutions européennes. En outre, le Comité appuie la décision des Chefs d'Etat et de gouvernement d'étendre les activités de l'Euratom à des domaines non nucléaires, de développer des programmes prioritaires et de les financer en commun. Seule une intensification de la coopération technologique dans le cadre d'une Communauté Européenne élargie à la Grande-Bretagne, en

liaison avec l'élimination de tous les obstacles qui s'y opposent encore, permettra à l'Europe de combler les retards technologiques dans certains domaines, comme l'a montré le rapport de Lord Plowden et du Professeur Winnacker.

7- L'expérience des Six leur a montré que la réalisation de l'Union Economique et Monétaire exige un renforcement des institutions actuelles. Comme le souligne le rapport de M. Hallstein, ce renforcement sera encore plus indispensable dans une Communauté élargie.

III- Négociations avec la Grande-Bretagne

8- Le Comité considère que les questions qui feront l'objet des négociations entre la Grande-Bretagne, les autres pays candidats à l'adhésion et la Communauté devraient être limitées à l'essentiel. Les autres questions devraient être traitées après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, au sein des institutions dont la Grande-Bretagne serait alors membre à part entière.

9- Comme il le précisait dans sa résolution de Londres du 11 mars 1969, le travail du Comité ne saurait prendre la place de la négociation qui va s'ouvrir entre les gouvernements responsables. Aussi le Comité, en ce qui concerne la solution des problèmes de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun, veut-il se limiter à indiquer les directions dans lesquelles peuvent être trouvées les solutions à la participation de la Grande-Bretagne aux institutions de la Communauté, à la période de transition, à la participation de la Grande-Bretagne au financement de la Communauté dans le domaine de l'agriculture.

a) La Grande-Bretagne doit avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres pays membres, la même part dans les institutions que les pays de population comparable.

b) Les négociations devront fixer la durée de la période de transition, notamment en ce qui concerne le tarif commun et l'agriculture. Les mesures d'application devraient être définies, après adhésion, par le Conseil à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission.

c) La participation de la Grande-Bretagne au financement communautaire dans le domaine de l'agriculture devrait être déterminée d'un commun accord entre la Grande-Bretagne et la Communauté en tenant compte:

- des principes de la politique agricole commune, libre circulation des produits, prix communs, préférence communautaire, solidarité financière;
- de la nécessité de limiter les charges que les déséquilibres actuels des marchés agricoles font peser sur le budget communautaire, mais aussi de la nécessité d'aider l'agriculture européenne à se moderniser dans ces conditions;
- du devoir que la Communauté a de contribuer à l'équilibre des marchés mondiaux sans lequel l'aide aux pays en voie de développement perd une grande partie de son sens et de son utilité.

Comme le rapport de M. Pisani le souligne, l'application à la Grande-Bretagne des règles de financement actuellement en vigueur entre les Six serait manifestement inéquitable et impraticable. Toutefois, une contribution équitable sera inévitablement importante, la Grande-Bretagne étant l'un des quatre grands pays de la Communauté élargie.

Cette contribution devrait être progressive et atteindre sa part entière à la fin de la période de transition.

10- Le Comité estime que les négociations avec les autres pays candidats devront être abordées avec la même méthode et dans le même état d'esprit qu'avec la Grande-Bretagne.

IV- Commencement d'organisation politique de l'Europe

11- Le Comité attache une importance particulière aux propositions que la Conférence de La Haye a chargé les Ministres des Affaires étrangères d'établir sur la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement.

Les Six devraient discuter, en consultation avec la Grande-Bretagne, les mesures à prendre pour donner forme à la volonté d'intégration politique déjà implicite dans les traités qui ont institué la Communauté Européenne.

Dans ce domaine, le chemin de l'unité européenne n'est pas aujourd'hui tracé. Le Comité est convaincu qu'on ne saurait concevoir une autorité politique européenne qui ne prenne pas racine dans les intérêts communs suffisamment organisés et conscients et dans le suffrage universel. Il considère que l'intégration économique, dans le progrès social, conditionne et favorise l'intégration politique, mais celle-ci ne surgira pas spontanément sans effort et sans volonté délibérée.

12- Pour commencer, une période de coopération est indispensable. Tout accord de coopération politique devrait garantir clairement la continuité de l'intégration économique qui est le fondement de l'intégration politique. Cette intégration économique ne saurait être mise en question, ni maintenant, ni plus tard.

Après une période de coopération politique, il devrait être possible d'adapter progressivement aux affaires de politique étrangère la méthode qui a déjà conduit l'Europe à s'unifier économiquement, et de mettre sur pied les institutions communes nécessaires.

13- Le Comité, tout en soulignant l'importance de la décision de la Conférence de La Haye de donner des pouvoirs budgétaires au Parlement Européen, rappelle encore une fois la nécessité de l'élection de celui-ci au suffrage universel direct, en application des Traités de Rome.

14- Lors de sa prochaine réunion, le Comité examinera les mesures concrètes à prendre pour renforcer les institutions de la Communauté élargie et pour commencer l'organisation politique de l'Europe.

DIX-SEPTIEME SESSION (BONN, LES 23 ET 24 FEVRIER 1971)

Déclaration

1- Depuis sa création en 1955, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a inlassablement soutenu les efforts faits pour l'organisation de l'Europe.

Jusqu'à présent, cette action a porté essentiellement sur l'aspect économique de la Communauté Européenne et, notamment, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun et la transformation du Marché Commun en union économique et monétaire.

Ces deux grands événements dont la réalisation est en cours, grâce à l'impulsion donnée par le Sommet de La Haye et à la persistance de deux Gouvernements successifs du Royaume-Uni pour obtenir son adhésion, vont faire entrer la construction de la Communauté Européenne dans une période nouvelle caractérisée par de nouveaux progrès économiques et par la possibilité de commencer à mettre sur pied l'organisation politique de la Communauté Européenne.

2- Mais il ne suffit pas que nos objectifs soient clairs et que nous nous guidions sur eux dans tout ce qui touche aux affaires européennes. Il faut encore que tout le travail nécessaire pour aboutir à leur donner effet se fasse sans relâche, étant donné les difficultés à surmonter.

Les multiples problèmes de la réalisation de l'union économique et monétaire, les relations extérieures croissantes d'une communauté qui est déjà la plus grande entité commerciale du monde, l'intégration d'un plus grand nombre de pays membres vont faire peser sur les institutions une charge accrue et exigeront du Conseil et de la Commission, pour réussir à accomplir leurs tâches, plus de vigueur et un réexamen à cet effet de leurs méthodes de travail.

3- Economiquement, nous avons déjà fait l'expérience, depuis 1950, de la nécessité et de la possibilité pour nos pays de s'unir et de résoudre ensemble, au sein d'institutions communes, leurs problèmes communs. Au sein de la Communauté élargie, l'intégration des ressources des pays membres stimulera leur efficacité économique et permettra une amélioration croissante des conditions sociales. La Communauté deviendra la deuxième puissance économique du monde et pourra avec des moyens accrus continuer à aider l'effort des pays des autres continents en voie de développement.

Politiquement, la Communauté Européenne réunira les pays démocratiques d'Europe qui ont été la source même de la civilisation moderne. Ce qui sera alors une Communauté dynamique de 250 millions d'habitants, pourra apporter une contribution grandissante à sa propre sécurité et, parlant d'une seule voix, exercer une influence de paix dans les affaires du monde; en particulier, c'est en renforçant la Communauté Européenne que l'on renforcera les bases de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

Le champ plus vaste ouvert aux initiatives des diverses catégories sociales et leur participation à travers leurs organisations à l'élaboration progressive des grandes orientations

de l'union économique et monétaire marqueront le caractère moderne, démocratique et social de toute l'entreprise d'intégration.

4- Le Comité assigne à son action en 1971 les objectifs suivants: adhésion de la Grande-Bretagne – commencement de l'union économique et monétaire – mise en place du Fonds Social rénové – amélioration des rapports entre la Communauté et les Etats-Unis sur une base d'égalité – recherche d'un commencement de coopération entre la Communauté et l'Est – préparation de l'action d'organisation politique de la Communauté. Il a adopté les résolutions ci-après.

Résolutions

I- Adhésion de la Grande-Bretagne

5- Le Comité constate:

a) que le résultat essentiel de la négociation entre les Six et la Grande-Bretagne sera de rendre communs des problèmes économiques dont ils recherchaient jusqu'ici les solutions séparément et de leur permettre d'aborder ensemble les obstacles que rencontre leur développement.

b) que l'élargissement de la Communauté Economique Européenne devrait, après une période d'arrangements graduels et transitoires, visée en e) ci-dessous, entraîner un accroissement important des ressources de la Grande-Bretagne. Cela est montré par l'expérience des Six. Un des objectifs de la négociation doit être de permettre que cette augmentation des ressources permette à la Grande-Bretagne de financer sans difficultés majeures sa participation au budget communautaire.

c) que la politique communautaire dans le domaine financier, au lieu d'être limitée essentiellement à l'agriculture, comme c'est le cas aujourd'hui, devrait s'étendre au cours des prochaines années à d'autres domaines tels que: politique sociale, politique régionale, technologie avancée, etc.

d) que les problèmes posés par l'organisation politique de l'Europe devront être discutés et arrêtés par les pays de la Communauté élargie. La participation de la Grande-Bretagne avec sa puissante tradition démocratique sera particulièrement importante.

L'Europe ainsi constituée aura dès lors la possibilité d'exercer dans le monde une action essentielle en faveur du progrès des pays en voie de développement et de la paix.

e) que les progrès accomplis dans la négociation entre les Six et la Grande-Bretagne ont considérablement diminué la marge qui les sépare encore. En particulier, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il accepte le système de ressources propres de la Communauté et qu'il prévoit d'appliquer pleinement ce système à la fin de la période de transition et de la période de correctifs dans la ligne de ce que les Six ont convenu pour eux-mêmes. La négociation actuellement se noue autour de la question de savoir ce que sera la participation de la Grande-Bretagne au cours de la période transitaire.

Le Comité ne sous-estime pas l'importance des autres problèmes de la négociation en cours, particulièrement ceux qui ont trait à la Nouvelle-Zélande et aux pays producteurs de sucre, mais il pense toutefois qu'ils doivent être examinés et réglés dans le cadre des perspectives qui ont été décrites ci-dessus.

En conséquence, le Comité juge possible et nécessaire, à la condition que toutes les parties fassent preuve de bonne volonté, de conclure rapidement les négociations ouvertes depuis huit mois entre la Communauté et la Grande-Bretagne et, à cette fin, il estime que les questions essentielles peuvent et doivent être réglées avant l'été.

6- Le Comité souligne l'importance des déclarations faites par le Gouvernement britannique qui confirme la participation de la Grande-Bretagne, lorsqu'elle sera devenue membre, à la réalisation progressive de l'union économique et monétaire⁴².

7- Le Comité estime que les négociations avec les autres pays candidats doivent être poursuivies dans le même esprit qu'avec la Grande-Bretagne.

II- Union économique et monétaire

8- La décision du Conseil des ministres de créer en Europe une union économique et monétaire est extrêmement importante. La transformation de l'union douanière actuelle en une union économique et monétaire signifie la transformation de nos économies nationales en une vaste entité européenne.

C'est donc une entreprise nécessaire à la construction d'une Europe unie non seulement, économiquement mais aussi politiquement. Elle ne pourra réussir qu'à la condition que les gouvernements, les institutions communautaires, toutes les énergies nationales consentent les efforts indispensables pour atteindre cet objectif.

9- Le Comité veut toutefois attirer l'attention des gouvernements et des institutions communautaires sur le fait que ce grand espoir ne vaudra que dans la mesure où il sera réalisé: cela nécessite que des mesures concrètes soient prises dès les prochaines semaines.

La période initiale de trois ans est capitale. Les mesures concrètes qui seront mises en œuvre pendant cette période conditionneront la réussite non seulement de la première étape, mais des étapes suivantes.

Aussi le Comité désire-t-il qu'un rapport lui soit soumis dans les six mois concernant les mesures de démarrage qui auront été prises dans l'intervalle. A cet effet, il s'est adressé au Président Werner, qui a accepté.

⁴² M. Alberto Bemporad, qui représentait le Parti social-démocrate italien (PSDI), et M. Enzo Dalla Chiesa se sont abstenus en ce qui concerne ce paragraphe.

10- Le Comité considère que la tâche prioritaire et essentielle d'une politique communautaire est la réduction des grandes différences régionales qui existent à l'intérieur de la Communauté.

Cela nécessite une politique économique globale cohérente.

III- Action sociale

11- Le Comité souligne à nouveau la nécessité de poursuivre dans le progrès social l'intégration économique et d'associer les partenaires sociaux à la réalisation progressive de l'union économique et monétaire. Il est en particulier indispensable que la Commission consulte les partenaires sociaux avant l'adoption des grandes orientations de la politique économique au niveau communautaire.

Par ailleurs, des consultations communes régulières entre Commission, Conseil des ministres et représentants dirigeants des partenaires sociaux sont indispensables.

Sur la base de l'expérience acquise, il est nécessaire de renforcer l'efficacité du Comité économique et social.

12- Le Comité demande que d'ici à la fin de l'année soit mis en place le Fonds Social rénové et qu'il soit doté de ressources suffisantes afin qu'une action solidaire des pays membres contribue efficacement à la continuité de l'emploi et du revenu des travailleurs, et, en particulier, à la solution des problèmes structurels et régionaux⁴³.

Le plein emploi est un élément primordial pour une véritable politique sociale de la Communauté. Cela exige une politique commune des Etats membres de la Communauté.

La création du Comité Permanent de l'Emploi peut être considérée comme l'un des premiers et plus importants instruments qui pourrait contribuer à la réalisation de cette politique commune.

Le Comité réaffirme sa conviction que la libre négociation des salaires et des conditions de travail par les partenaires sociaux est un élément essentiel de l'organisation européenne économique et sociale.

IV- Rapports de la Communauté avec les Etats-Unis

13- Le Comité constate que les propositions qu'il avait faites en 1967 visant, sous une forme institutionnelle, à établir des rapports d'égalité avec les Etats-Unis et à commencer une coopération entre la Communauté et l'Est, bien qu'ayant été approuvées par plusieurs parlements des pays membres, n'ont pas eu de suite.

⁴³ M. Kurt Birrenbach s'est abstenu en ce qui concerne ce paragraphe.

14- Le Comité réaffirme que la coopération existant entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale, qui est un élément essentiel de l'équilibre mondial, devra prendre des formes nouvelles au fur et à mesure que progresse l'intégration européenne.

Le renforcement de cette coopération, étant donné les divergences commerciales, est urgent.

Le Comité pense que déjà il serait utile de rechercher avec les Etats-Unis les formes de discussions régulières dans l'égalité qui permettraient de débattre la vue américaine et la vue européenne des questions d'intérêt mutuel.

A cet effet, la création d'un organisme permanent servant à la consultation mutuelle, au sein duquel seraient représentés les Etats-Unis et la Communauté Européenne, pourrait être un instrument approprié.

V- Rapports de la Communauté avec l'Est

15- Le Comité demande que les initiatives nécessaires soient prises auprès de l'Union Soviétique et des pays de l'Europe orientale, lesquels n'ont pas encore reconnu la Communauté, afin de rechercher les formes de consultations régulières sur les questions économiques d'intérêt commun.

Le premier objet de ces consultations serait de rechercher l'élargissement des échanges, notamment par des mécanismes de règlement multilatéral, l'harmonisation des politiques de crédit, l'intensification des échanges de connaissances technologiques et la création de consortiums européens pour la réalisation de projets communautaires de grande envergure.

Conformément à l'Article 113 du Traité de Rome, des accords négociés et conclus par la Communauté Economique Européenne doivent remplacer les accords bilatéraux entre pays membres et pays de l'Est.

Cet élargissement de la base matérielle des rapports avec l'Est devrait faciliter une collaboration croissante entre l'Est et l'Ouest dans les autres domaines, aidant notamment au règlement des problèmes qui les divisent actuellement.

VI- Organisation politique de l'Europe

16- A La Haye, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Six ont tenu «à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens».

Suite à sa résolution du 11 mars 1969 (paragraphe 8), le Comité a décidé de constituer en son sein une commission qu'il charge de lui faire rapport dans le délai d'un an sur les formes que pourra prendre l'organisation politique de la Communauté Européenne⁴⁴.

Dans ce travail, la Commission s'inspirera notamment de la déclaration du Comité à Bonn le 16 décembre 1969 suivant laquelle «le Comité est convaincu qu'on ne saurait concevoir une

⁴⁴ Cette Commission comprend : MM. Rainer Barzel, Walter Scheel, Herbert Wehner, Lord Jellicoe, Roy Jenkins, Jeremy Thorpe, Giovanni Malagodi, Pietro Nenni, Mariano Rumor, Maurice Faure, Antoine Pinay, Heinz O. Vetter, Auguste Cool. Il reste à désigner une personnalité des pays du Benelux.

autorité politique européenne qui ne prenne pas racine dans les intérêts communs suffisamment organisés et conscients et dans le suffrage universel. Il considère que l'intégration économique, dans le progrès social, conditionne et favorise l'intégration politique, mais celle-ci ne surgira pas spontanément sans effort et sans volonté délibérée. »

En outre, la Commission examinera comment les pays de la Communauté Européenne élargie devraient s'organiser pour parler d'une seule voix dans les affaires internationales.

Elle tiendra compte notamment des consultations régulières, déjà organisées dans le domaine de la politique étrangère, de la nécessité d'assurer l'efficacité de l'action communautaire et en particulier des exigences pratiques de l'élargissement et de l'union économique et monétaire. Elle se référera aussi à l'état d'avancement de la Communauté et à l'expérience acquise dans son fonctionnement et les défauts de celui-ci. Elle indiquera les étapes qu'il faut prévoir et appréciera l'opportunité d'envisager, dès à présent, les questions relatives à la sécurité des pays membres.

Le fonctionnement de la Communauté Européenne sera assuré par ses institutions auxquelles les pays membres continueront de déléguer ceux des pouvoirs jusqu'alors nationaux qui seront nécessaires à la solution des problèmes communs, suivant les principes et les règles qui, au sein de nos frontières, ont assuré le fonctionnement de la démocratie.

L'élaboration de ces actions difficiles et complexes nécessite discussions et réflexions. La Commission apportera une contribution utile au large débat qui doit s'engager à ce sujet.

DIX-HUITIEME SESSION (BRUXELLES, 3 MAI 1973)

Résolutions Adoptées par le Comité

1- Deux grands événements conditionnent, à présent, la poursuite de la construction européenne.

Après plusieurs années d'efforts auxquels le Comité a participé, la Grande-Bretagne est entrée dans la Communauté européenne, avec l'Irlande et le Danemark.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des neuf pays de la Communauté ont, en personne, arrêté un vaste programme d'action monétaire, économique et sociale. Ils ont ainsi transformé en engagements et directives des objectifs qui ont été proposés antérieurement par la plupart de ceux qui soutiennent les efforts d'unification européenne, entre autres par le Comité.

2- L'exécution de ce programme, revêtu de l'autorité des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, est la responsabilité des Institutions communautaires.

Réuni à Bruxelles le 3 mai, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a adopté les résolutions ci-après concernant certaines mesures essentielles qu'il lui paraisse nécessaire de prendre au cours de 1973.

De l'avis du Comité, de toutes les tâches qui sont devant nous, les plus urgentes sont de progresser vers l'Union économique et monétaire et, en même temps, de faire que les discussions entre la Communauté Economique Européenne et les Etats-Unis aient lieu dans un climat changé et à égalité.

I- La solidarité monétaire et économique des pays de la Communauté

3- La situation actuelle appelle un effort majeur de volonté politique pour faire des progrès importants vers l'intégration économique et monétaire.

Le Comité souligne l'importance que la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Italie réalisent dès que possible leur intention de participer aux arrangements monétaires existants. Il est convaincu que, dès la présente étape de l'Union économique et monétaire, la Communauté doit développer une politique commune dans une série d'autres questions économiques et monétaires, de manière à avancer parallèlement sur le front économique et sur le front monétaire.

4- Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des neufs pays de la Communauté, réunis au Sommet, ont déclaré «que des parités fixes mais ajustables entre leurs monnaies constituent une base essentielle pour la réalisation de l'Union économique et monétaire et expriment leur volonté de mettre en place, au sein de la Communauté, des mécanismes de défense et de soutien mutuel qui permettent aux Etats membres d'en assurer le respect».

Il faut faire ce qui a été dit.

5- Le Comité demande de manière pressante que les pays de la Communauté adoptent des mesures qui fassent avancer hardiment la réalisation de l'Union économique et monétaire, en ayant à l'esprit que les progrès vers l'intégration dans le domaine monétaire doivent aller de pair avec des progrès vers l'union économique. Ce faisant, il faut, qu'en 1973 et en 1974 la lutte contre le processus inflationniste demeure au centre de nos préoccupations.

Le Comité insiste sur la nécessité que, dès que possible, la livre et la lire rejoignent le système communautaire de change commencé le 11 mars et que l'effort nécessaire de la part de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de l'Italie soit facilité par les modalités d'application des mesures proposées ci-après.

6- Le Comité demande que les pays de la Communauté d'un commun accord:

a) fixent les parités entre leurs monnaies, sous réserve d'ajustement en cas de nécessité;

b) assurent la stabilité des parités ainsi convenues par des actions communautaires évoluant avec la situation économique de l'ensemble de la Communauté et des pays participants;

c) déterminent les relations de l'ensemble ainsi formé avec le reste du monde et notamment la zone dollar;

d) coordonnent les politiques monétaires et budgétaires et rapprochent les conceptions sur les méthodes garantissant le degré adéquat de liquidité des économies des Etats membres, en même temps qu'un rapprochement des instruments de politique conjoncturelle.

7- Le temps est venu pour la Communauté de disposer des instruments de sa personnalité et de sa politique monétaires. A titre de première mesure, le Comité demande au Conseil et à la Commission de développer le Fonds Européen de Coopération Monétaire, qui vient d'être créé, en instrument d'action commune par la mise en commun progressive des réserves des pays de la Communauté et par la désignation d'un Comité exécutif restreint et d'un Directeur Général du Fonds Européen capables d'agir rapidement à l'aide de délégations de pouvoirs.

En effet, il est nécessaire que le Fonds Européen soit rapidement doté de ressources suffisantes et croissantes afin qu'il puisse intervenir sur les marchés des changes et gérer un volume substantiel de crédits.

Le Comité demande au Conseil et à la Commission de tenir compte, lors de la préparation du passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire, du fait que devront exister dans la phase finale aussi bien un organe de gestion pour les réserves devenues progressivement communautaires qu'une structure institutionnelle capable de prendre les décisions qui s'imposent dans le domaine économique et monétaire, structure placée sous un contrôle démocratique.

II- Faire que les discussions entre les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne aient lieu dans un climat changé et à égalité

8- L'évolution des rapports entre l'Europe et l'Amérique présente pour l'avenir de chacune d'elles et pour le reste du monde une importance majeure.

Le Comité est convaincu du caractère limité des problèmes à résoudre par rapport à l'intérêt mutuel de l'Amérique et de l'Europe occidentale, à la prospérité et à la sécurité de l'une et de l'autre. L'Amérique et l'Europe occidentale avec des personnalités distinctes, l'une et l'autre basent leur développement politique, économique et social sur la liberté.

Le dialogue constructif avec les Etats-Unis, le Japon, le Canada et autres partenaires commerciaux industrialisés prévu au Sommet doit avoir lieu dans un esprit de coopération. Les attitudes antagonistes doivent être évitées. Il est essentiel que les diverses questions en cause soient discutées sans récriminations réciproques, chacune sous la forme appropriée.

9- Il est capital que les pays de la Communauté s'organisent de manière à être solidaires et à parler d'une seule voix.

La Communauté étant ainsi capable de négocier et de s'engager dans des conditions d'égalité, le Comité ne doute pas que s'établisse la coopération nécessaire qui permettra à la Communauté, aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et aux autres partenaires commerciaux industrialisés d'instaurer un système commercial et monétaire viable sur le plan international.

10- Le Comité prend acte de l'importante déclaration faite, pour le Président des Etats-Unis, par M. Kissinger, le 23 avril. Le Comité pense que la Communauté devrait répondre activement à cette tentative de placer les relations entre les Etats-Unis et l'Europe sur une base nouvelle.

C'est l'examen mutuel et à égalité de ces deux vues: la vue américaine et la vue européenne, qui devrait permettre l'établissement d'un dialogue équilibré et amical entre les Etats-Unis et l'Europe sur un pied d'égalité au fur et à mesure que l'Europe progresse vers l'union en 1980.

Le Comité suggère la désignation de deux personnalités indépendantes, l'une par les Etats-Unis, l'autre par la Communauté. Ces personnalités seraient chargées de faire, dans un court délai, un inventaire des divers problèmes commerciaux et monétaires et d'évaluer leur importance relative.

Ces personnalités ne négocieraient pas. Elles apporteraient une appréciation indépendante de ce que sont les difficultés à résoudre et les points sur lesquels faire porter l'effort principal, compte tenu notamment des changements commerciaux et monétaires intervenus depuis deux ans. Ainsi, les dirigeants des Etats-Unis et de la Communauté, au niveau le plus élevé, pourront veiller au résultat positif des négociations.

Le Comité est convaincu que si ce travail est fait, alors les difficultés seront circonscrites, certaines s'avéreront en réalité secondaires, et les négociations commerciales et monétaires se poursuivront dans un climat changé et avec la volonté d'aboutir à des compromis mutuellement avantageux.

III- La Communauté peut et doit contribuer à la création d'un nombre important d'emplois nouveaux rénovant les régions en retard ou en déclin et au développement des pays de la Communauté

11- Le Comité pense que la Communauté, au cours de la réalisation de l'Union économique et monétaire, doit pouvoir aider, par un apport financier, à la création d'un nombre important d'emplois nouveaux et meilleurs dans un nombre limité de régions en retard ou en déclin.

La Communauté doit utiliser à cette fin une partie importante et croissante de ses ressources propres.

Mais les ressources propres qui seront disponibles sont sans aucune mesure avec l'importance des investissements nécessaires pour réduire sensiblement les déséquilibres régionaux actuels, dans la Communauté et dans les pays qui y sont associés.

Comme la Communauté du Charbon et de l'Acier l'a fait avec succès, sur la base de son prélèvement, la Communauté Economique Européenne peut, sur la base de ses ressources propres, se procurer des fonds par des emprunts qui pourraient être souscrits non seulement dans les pays de la Communauté, mais aussi dans les pays tiers.

12- Cela permettra à la Communauté, dont le crédit pourrait être l'un des meilleurs du monde sur les marchés financiers, de réunir en quelques années des moyens progressivement considérables. La Communauté utiliserait le produit de ses emprunts à des prêts aux entreprises et aux collectivités publiques, facilitant des investissements des entreprises et les dépenses d'infrastructure et, parfois, en même temps, le développement technologique.

Les activités nouvelles stimulées par les prêts de la Communauté auraient pour effet d'accroître sensiblement les ressources propres de la Communauté grâce à la prospérité de l'ensemble de celle-ci, et, fait plus important encore, ces activités nouvelles limiteraient les tendances au développement d'agglomérations urbaines de taille excessive et la dégradation consécutive du cadre de vie des citoyens.

A long terme, l'aptitude des marchés financiers à fournir des sommes importantes mentionnées sans gêner le fonctionnement normal des marchés nationaux pourrait résulter d'une utilisation convenable des possibilités du vaste marché de l'eurodollar, selon des modalités et à un rythme compatible avec la politique monétaire de la Communauté.

S'il en était ainsi, la Communauté contribuerait, en outre, et par des emprunts suffisamment importants sans doute de façon décisive à la stabilisation du système monétaire international. Le déséquilibre de ce système ne peut être en effet que dangereusement accru par l'afflux de masses considérables de dollars entre les mains, en quantité croissante chaque année, de détenteurs peu nombreux qui n'en ont pas l'emploi dans leur propre pays.

13- Le Comité demande à la Commission et au Conseil qu'en même temps que sera créé, à la fin de cette année, le Fonds de développement régional alimenté, comme l'a décidé le Sommet, par les ressources propres de la Communauté; que soit décidé par le Conseil, sur proposition de la Commission, le lancement d'un premier emprunt de la Communauté

économique européenne, pour un montant par exemple d'un milliard d'unités de compte sur les marchés financiers de la Communauté.

Le Comité estime que l'aide de la Communauté doit se fonder sur des programmes régionaux promus par les autorités nationales et reconnus comme entrant dans une conception globale du développement de la Communauté.

Le Comité souligne la nécessité que l'accroissement des responsabilités financières de la Communauté soit accompagné d'un renforcement du contrôle parlementaire sur l'exécution de ces responsabilités.

IV- Contribution de la Communauté au progrès social

14- En vue de promouvoir, au cours des prochaines années, l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès, comme le prescrit le Traité de Rome, le Comité propose de compléter les instruments d'action communautaires existant actuellement par les mesures immédiates suivantes:

a) afin que les partenaires sociaux, les gouvernements et les institutions de la Communauté puissent orienter leur action avec une connaissance suffisante de la situation d'où part la Communauté élargie, le Comité demande à la Commission qui a établi un premier tableau d'ensemble comparant la situation des pays membres de le compléter, tant en ce qui concerne la situation de l'emploi dans les principales branches et les principales régions que le bilan et l'évolution prévisible des recettes et dépenses nationales en matière sociale;

b) le Comité estime indispensable que le Fonds Social soit doté de moyens financiers plus importants et croissants afin que l'aide de la Communauté contribue à créer des conditions permettant aux travailleurs de participer aux modifications d'emplois nécessaires à la poursuite de la croissance économique et à l'élévation du niveau de vie, sans avoir à en supporter les charges;

c) le Comité suggère que la Conférence qui réunira, fin juin, la Commission, les ministres des Affaires sociales et les partenaires sociaux, en vue d'élaborer le programme d'action sociale décidé au Sommet, ne soit pas une initiative sans lendemain, mais qu'elle se tienne à nouveau tous les deux ans afin de veiller à l'exécution de ce programme et aux modifications et compléments que l'expérience révélera nécessaires.

LETTRE DE DISSOLUTION DU COMITE D'ACTION POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE

15 avril 1975

Voici vingt ans que nous travaillons ensemble, partis de gouvernement, partis d'opposition, syndicats ouvriers, réunis dans le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

En ce qui me concerne, je désire prendre un temps de réflexion et de repos. J'ai commencé à écrire un livre qui, j'espère, aidera à comprendre ce que nous avons fait, la philosophie de l'idée et les raisons profondes qui ont poussé nos pays à l'unification européenne. Je cesserai mes fonctions de président du Comité le 9 mai, vingt-cinquième anniversaire de la proposition de Haute Autorité et de mise en commun du charbon et de l'acier.

Au moment d'aller informer de mes projets personnels les membres du Comité, et leur demander leurs avis et suggestions en ce qui concerne notre Comité, je suis tombé malade et M. Max Kohnstamm et M. Jacques Van Helmont ont donc, de ma part, informé et consulté les membres les plus anciens du Comité.

De ces échanges de vues, qu'ils viennent d'achever, se sont progressivement dégagées deux conclusions.

Nous avons eu le rare privilège de contribuer directement à ce qui, au début, n'était qu'une idée et qui est en train de devenir une réalité vivante qui est la grande œuvre de notre époque: l'union des pays d'Europe. Après avoir travaillé efficacement durant vingt ans aux côtés des institutions communes à rapprocher les peuples européens dans la liberté, le Comité prendra fin le 9 mai 1975.

La plupart d'entre vous pensent qu'il est important de maintenir dans l'avenir les précieuses relations personnelles qui se sont établies au cours des années au sein du Comité. M. Max Kohnstamm vous écrira à ce sujet. Il en a déjà parlé à M. Tindemans qui prépare le rapport sur l'union européenne demandé par les chefs des gouvernements.

Au moment où nous terminons le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, je tiens, ainsi que M. Max Kohnstamm et M. Jacques Van Helmont, à vous remercier de la confiance et de l'amitié qui nous ont été données.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Jean Monnet

NB: Je donnerai cette lettre à la presse pour publication le mardi 22 avril après-midi.